

TABLES DES MATIERES

Abréviations	1
Résumé	2
INTRODUCTION	2
1. PRESENTATION GENERALE DU TCHAD	4
1.1 Géographie, histoire et organisation administrative.....	7
1.2 Situation économique.....	7
2.CONTEXTE	9
2.1 Histoire de l'activité statistique au Tchad.....	
2.2 Organisation actuelle de l'appareil statistique tchadien.....	9
3. PROGRAMME PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE AU TCHAD DES SIX PROCHAINES ANNEES	12
3.1 Remarques liminaires.....	12
3.2 Vision du gouvernement en matière statistique.....	15
3.3 Objectifs principaux du PPAST.....	15
3.4 Renforcement institutionnel et coordination statistique.....	17
3.5 Synthèses statistiques.....	20
3.6 Collecte et traitement des statistiques du secteur réel.....	22
3.7 Statistiques des finances publiques et monétaires.....	28
3.8 Données socio-démographiques et statistiques, suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté.....	30
3.9 Stockage des données et diffusion de l'information statistique.....	40
3.10 Formation des personnels.....	42
3.11 Equipements et locaux.....	45
3.12 Plan d'activité des deux premières années du PPAST.....	47
3.13 Mise en œuvre et suivi du PPAST.....	47
3.14 Evaluation du coût et financement des deux premières années du PPAST.....	48
ANNEXES	51
Annexes 1 : Plan d'activités des deux premières années du PPAST.....	52
Annexes 2 : Quelques hypothèses de coûts.....	62
Annexes 3: Canevas général d'élaboration des programmes statistiques sectoriels...	64
Annexes 4: Objectifs spécifiques et axes stratégiques des actions prioritaires de la SNRP.....	67
Annexes 5 : Indicateurs de suivi de la SNRP.....	68
Annexes 6 : Extrait du plan d'actions pour le développement des statistiques(pp.28-34 Rapport de la mission de statistiques multisectorielles 2-17 mai 2000, Fonds monétaire international, Département des statistiques, 31 août 2000.....	73
Annexes 7 : PROSMIC : principales activités d'élaboration des statistiques pour le suivi de vie des ménages et de la pauvreté.....	75
Annexes 8: Equipement minimum des services statistiques nationaux.....	76
Annexes 9: Situation du système statistique tchadien à la fin de l'année 2001.....	77

ABREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique centrale
BGCT	Balance générale des comptes du Trésor
BTP	Bâtiments, travaux publics
CASD	Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CNPS	Caisse nationale de la prévoyance sociale
CODI	Comité de développement de l'information
CPS	Comité des programmes statistiques
CSS	Conseil supérieur de la statistique
DIAPER	Dispositif pour l'amélioration des instruments du diagnostic permanent pour la sécurité alimentaire régionale
DSA	Division des statistiques agricoles (Ministère de l'Agriculture)
DSEED	Direction de la statistique, des études économiques et démographiques
DSIS	Division du système de l'information sanitaire
DTES	Direction du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale
ECOSIT	Enquête sur la consommation et le secteur informel du Tchad
ERETES	Equilibre ressources-emplois Tableau entrées-sorties
EUROTRACE	(Logiciel européen de) traitement automatisé du commerce extérieur
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
INSEED	Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques
ISE	Ingénieur statisticien économiste
ITS	Ingénieur des travaux statistiques
OBSEFE	Observatoire de l'éducation, de la formation et de l'emploi
PAAA	Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90
PARIS21	Partenariat en statistique au service du développement à l'aube du XXI ^e siècle
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPAST	Programme pluriannuel d'activités statistiques du Tchad
PROSMIC	Programme statistique minimum commun
PSB	Programme statistique biennal (pays de la CEMAC)
SCN93	Système de comptabilité nationale, version 1993
SGDD	Système général de diffusion des données
SIG	Système d'information géographique
SIS	Système d'information sanitaire
SNRP	Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
SSN	Système statistique national
SYDONIA	Système douanier automatisé
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIVITES STATISTIQUES DU TCHAD 2002-2007

RESUME

1. Depuis l'année 2000, les autorités tchadiennes ont décidé de se doter d'un programme d'activités statistiques conformément à la loi statistique en vigueur. L'idée d'élaborer un tel programme, qui date de 1993, a vu sa concrétisation en 2000 grâce à un appui de la Banque mondiale. A la demande de celle-ci et avec l'accord des autorités nationales, AFRISTAT a apporté une assistance technique aux administrations tchadiennes pour l'élaboration de ce programme.
2. Le Programme pluriannuel d'activités statistiques du Tchad a pour principaux objectifs de :
 - **construire une infrastructure statistique durable et soutenable sur la base des ressources nationales facilement mobilisables ;**
 - **collecter, traiter, analyser et mettre à la disposition des autorités publiques, de la société civile et des partenaires au développement des données statistiques fiables, à jour et compatibles avec les besoins exprimés.**
3. Ce programme repose sur la capacité des pouvoirs publics à prendre en charge le fonctionnement du système statistique national tel que défini par la loi réglementant les activités statistiques au Tchad, notamment par le financement régulier de la production des statistiques dites "courantes". Le système continuera à avoir besoin de l'assistance extérieure nécessaire pour conduire des programmes et projets plus lourds ou pour renforcer le système en ressources humaines compétentes et en nombre suffisant.
4. Le programme proposé tient compte d'un certain nombre d'initiatives en matière statistique notamment : les Principes fondamentaux de la statistique officielle, le SGDD, le PROSMIC, le PSB/CEMAC, le programme de surveillance multilatérale au sein de la CEMAC, Paris21, etc.
5. Il comporte les parties suivantes :
 - la vision du gouvernement en matière statistique ;
 - les objectifs du PPAST ;
 - les résultats attendus et les stratégies de mise en œuvre pour atteindre ces objectifs.
6. Un plan d'activités des deux premières années ainsi qu'une évaluation des coûts de ces activités complètent ce programme.
7. L'idée générale qui a prévalu à l'élaboration de ce programme est de renforcer les capacités des services nationaux de statistique de manière à rendre la production des données plus systématique tout en veillant à la formation des ressources humaines.
8. Sur le plan des synthèses statistiques, il est attendu que l'INSEED modernise l'élaboration des comptes nationaux par la rationalisation de la collecte des informations et l'utilisation de l'outil informatique ERETES d'élaboration des comptes. L'accent est également porté sur les données de conjoncture et la mise en place d'un modèle de prévision économique.
9. La modernisation des comptes nationaux est tributaire des statistiques du secteur réel et des statistiques des finances publiques et monétaires. Le programme propose la production régulière des statistiques agricoles, d'élevage et les statistiques d'entreprises. Il met également l'accent sur les statistiques

douanières et de la dette ainsi que sur l'élaboration du TOFE. Il ne mentionne pas particulièrement les statistiques monétaires, celles-ci étant prises en charge sans difficultés apparentes par la BEAC.

10. Un volet important du programme concerne les données socio-démographiques qui se prolongent aux statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté. Il s'agit de l'un des volets le plus important du programme qui nécessitera une attention particulière en rapport avec la SNRP. Mis à part la réalisation de quelques enquêtes, les activités proposées visent à asseoir une infrastructure permanente de données à partir des dossiers administratifs.
11. Le succès de ce programme sera fonction de la capacité des services qui seront appelés à le mettre en œuvre, en particulier de l'INSEED, et les ressources qui seront mises à la disposition du système statistique national. C'est pourquoi, il est important de rendre l'INSEED fonctionnel le plus tôt possible et de prendre les mesures nécessaires pour la mobilisation de la redevance statistique définie par la loi statistique.
12. Le coût total du programme pluriannuel d'activités statistiques au Tchad pour les deux premières années s'élève à 13 284 186 000 francs CFA (cf. tableau 0 ci-après).

Tableau 0 : Coûts estimés des activités du PPAST au cours des deux premières années (en milliers de FCFA)

Principales rubriques	Année1	Année 2	Total	
	Milliers de FCFA			%
Renforcement institutionnel	53 255,0	34 815,0	88 070,0	0,7%
Synthèses statistiques	129 988,0	151 504,0	281 492,0	2,1%
Statistiques du secteur réel	1 789 180,0	3 202 380,0	4 991 560,0	37,6%
Statistiques des finances publiques et monétaires	75 620,0	38 480,0	114 100,0	0,9%
Données socio-démographiques	1 891 672,0	1 210 592,0	3 102 264,0	23,4%
Statistiques des autres domaines	134 440,0	105 820,0	240 260,0	1,8%
Total 1	4 074 155,0	4 743 591,0	8 817 746,0	66,4%
Formation	291 730,0	397 470,0	689 200,0	5,2%
Equipement			846 500,0	6,4%
Constructions			2 930 740,0	22,1%
TOTAL	4 365 885,0	5 141 061,0	13 284 186,0	100,0%

INTRODUCTION

13. Les récentes mutations des économies observées dans les pays en développement ont illustré une fois de plus l'importance et la nécessité d'une information statistique fiable et à jour pour la prise des décisions. Depuis plus d'une décennie, la communauté internationale, donateurs et organisations non gouvernementales, attire l'attention des autorités des pays en développement sur les carences observées en matière de données statistiques. Dans la plupart des cas, ces carences ont pour origine la faiblesse des capacités institutionnelles nationales à organiser et à conduire les travaux statistiques dans de bonnes conditions.
14. Le renforcement de ces capacités n'est pas une question nouvelle. Elle a été toujours au centre des préoccupations relatives à la disponibilité des données statistiques pour l'élaboration des programmes et des plans de développement et de croissance économiques. Depuis les dernières décennies, les institutions du système des Nations unies, l'Union européenne, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et certains pays amis du Tchad, pris individuellement ou associés, jouent un rôle de premier plan dans la rénovation de l'infrastructure statistique du pays.
15. Dès les années 80, les ministres en charge des plans de développement des Etats membres de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) avaient, face au déclin de la statistique africaine, recommandé une évaluation des capacités statistiques nationales. Cette évaluation avait été réalisée dans 32 pays africains par la CEA dans le cadre d'un projet intitulé "*Collecte des données relatives aux programmes de développement et au flux d'aide en Afrique*" et financé par la Banque mondiale et le PNUD. Les résultats de cette évaluation ont donné lieu au *Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90 (PAAA)*.
16. Ce plan reconnaissait la statistique comme un instrument vital dans la planification de développement et insistait sur la disponibilité des données statistiques adéquates comme préalable à la conception, au suivi et à l'évaluation des projets. Parmi ses recommandations, ce plan a mis l'accent, entre autres, sur la priorité à accorder au développement de la statistique, sur l'organisation des services statistiques, sur le rôle des programmes statistiques à moyen terme qui devraient servir de cadre aux programmes de travail annuels ou biennaux.
17. Dix ans après le lancement du PAAA et de sa stratégie de mise en œuvre, les changements ont été à peine perceptibles. Au début de l'année 2000, le Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique (CASD), mis en place pour le suivi du PAAA, décidait d'une nouvelle évaluation de la situation sur la base des réalisations du PAAA avec pour objectifs : (i) de relever les résultats, les faiblesses, les contraintes et les facteurs ayant permis de réaliser les objectifs du PAAA ; (ii) d'évaluer l'effectivité et les rôles du CASD, de la CEA et de l'assistance internationale dans la mise en œuvre du PAAA ; (iii) d'identifier les questions pertinentes et les défis pour le développement de la statistique en Afrique pour la prochaine décennie ; (iv) de proposer un nouveau plan ainsi que de nouveaux mécanismes de coordination pour le développement de la statistique en Afrique.
18. En réalité, cette nouvelle évaluation cachait les progrès médiocres que les systèmes statistiques africains avaient réalisés dans leur ensemble. Dans le rapport des six experts recrutés à cet effet, validé par le groupe de travail spécial mis en place pour suivre cette évaluation, et adopté en septembre 2001 par le Comité de l'information pour le développement (CODI)¹, il revient clairement que les progrès auxquels on s'attendait n'ont pas été atteints.
19. Cependant, il n'aura pas fallu cette dernière date pour se rendre compte du peu de changements réalisés. Les besoins suscités par une intégration de plus en plus poussée des économies, l'élaboration des programmes de développement ou de lutte contre la pauvreté et leur mise en œuvre ont mis à nu de graves lacunes en matière de disponibilité de données statistiques fiables. De nouvelles actions ont été initiées pour tenter de sortir les pays en développement de la situation dans laquelle ils se trouvaient.

¹ Le CODI a remplacé en 1999 la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains.

Parmi les plus récentes de ces initiatives, il convient de citer la création de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) en 1993 (cf. encadré 0.1), le développement du Système général de diffusion des données (SGDD)² en 1997 et la mise en place du consortium Paris21 (cf. encadré 0.2) en 1999. Auparavant, la Banque mondiale avait préparé, en 1991, une stratégie (STATCAP³) en vue d'accroître les moyens des pays africains pour la collecte et l'utilisation des données en vue de suivre leur évolution socio-économique.

Encadré 0.1 : Observatoire statistique et économique d'Afrique subsaharienne

AFRISTAT

AFRISTAT, organisation internationale créée en 1993, regroupe actuellement dix-sept pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. Tout Etat d'Afrique subsaharienne ou de l'Océan indien peut être admis à AFRISTAT.

Cette organisation a pour mission de contribuer au développement des statistiques économiques, sociales et de l'environnement dans les Etats membres et de renforcer leurs compétences dans ces domaines. Elle a pour rôle de conseiller les instituts nationaux de statistique des Etats membres et de soutenir leur action. Elle dispose de pouvoirs réglementaires dans le domaine de l'harmonisation des concepts, des normes et des méthodes statistiques.

La naissance d'un processus de démocratisation dans les pays africains a fait prendre conscience de la nécessité pour tous les acteurs de la vie économique et sociale de disposer d'une information statistique fiable et crédible d'une part, et d'autre part, la crise économique et financière de ces mêmes pays a généré, par le biais des programmes d'ajustement structurel et des stratégies de lutte contre la pauvreté, appuyés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, une nouvelle demande de données statistiques non satisfaite. Enfin, le nouveau contexte politique et économique marqué notamment par la globalisation de l'économie a mis en lumière la nécessité d'une intégration économique plus poussée des pays concernés.

Après l'examen critique de l'exercice de la fonction statistique dans les pays fondateurs d'AFRISTAT, les pouvoirs politiques de ces Etats ont décidé de mettre ensemble des ressources déjà limitées à la disposition d'une institution ayant pour objectif la reconstruction des systèmes statistiques nationaux.

AFRISTAT s'inscrit ainsi dans la préoccupation africaine d'intégration économique régionale, qui suppose l'homogénéité et la comparabilité des informations statistiques. Cette volonté d'harmonisation et d'intégration est mise en œuvre par AFRISTAT à travers les opérations d'appui à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information statistique ou aux analyses et synthèses économiques, selon un programme de travail défini par les Etats membres.

Parmi les principales activités réalisées depuis sa création, on peut citer : l'élaboration d'un Programme statistique minimum commun, des nomenclatures d'activités et de produits, d'un guide d'élaboration des comptes nationaux, sans compter les interventions ponctuelles de ses experts à la demande des Etats membres.

AFRISTAT a son siège à Bamako. Site Internet : www.afristat.org . E-mail : afristat@afristat.org

Encadré 0.2 : Partenariat en statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle

Paris21

Paris21 a été lancé en novembre 1999 à Paris (France) lors d'une réunion organisée par les Nations unies, l'Organisation de coopération pour le développement économique (OCDE), la Banque mondiale, le FMI et la Commission européenne en réponse à une résolution du Conseil économique et social des Nations unies sur les indicateurs et le renforcement des capacités statistiques.

Paris21 n'est pas une nouvelle agence de coopération, mais une initiative internationale ayant pour but le renforcement des capacités statistiques grâce à sa contribution à la mise en place des systèmes statistiques bien gérés et dotés de ressources appropriées. Paris21 couvre surtout les pays pauvres en voie de développement. Il joue le rôle de catalyseur à partir des travaux nationaux ou régionaux dans le but d'augmenter les ressources consacrées au renforcement des capacités.

Les membres de Paris21 sont les représentants des gouvernements, d'organisations régionales et internationales, d'organismes professionnels et des établissements universitaires.

Site Internet : www.paris21.org ; Courrier électronique : contact@paris21

20. L'idée d'élaborer un programme statistique pour le Tchad remonte à 1993 après la mission effectuée en mars de cette année-là par les experts de la Banque mondiale sur l'évaluation de la base de données socio-économiques au Tchad. A l'issue de cette mission, il était recommandé au gouvernement tchadien de procéder à la mise en œuvre des propositions formulées, propositions qui visent le développement des capacités institutionnelles de suivi et d'analyse de la pauvreté.
21. Dans le plan d'actions qu'elle a proposé en mai 2000, la mission multisectorielle FMI/Banque mondiale avait retenu l'élaboration, avec effet immédiat, d'un programme statistique pluriannuel. Parmi les

² Cf. encadré 4.2 *Situation du Système statistique tchadien*, Rapport rédigé par AFRISTAT, septembre 2001.

³ Abréviation de *Statistical capacities*, capacités statistiques

précautions à prendre, l'élaboration d'un plan devait se faire dans le contexte de la loi réglementant les activités statistiques et *sur la base des ressources substantielles prévues*. Ce programme ne peut être que « minimum » en attendant de l'élargir une fois le système statistique doté des ressources prévues dans la loi statistique.

22. Le présent document donne les orientations pour un développement des activités statistiques au Tchad pour les cinq/six prochaines années. Il propose également un plan d'activités concrètes à réaliser pour les deux premières années sur la base des ressources mobilisables.
23. L'élaboration du Programme pluriannuel d'activités statistiques du Tchad (PPAST) a bénéficié de l'assistance technique d'AFRISTAT et de la collaboration soutenue des services statistiques tchadiens, en particulier de la Direction de la statistique, des études économiques et démographiques (DSEED). Pour son élaboration, plusieurs étapes ont été suivies pour son élaboration dont les principales sont les suivantes : (i) l'élaboration des programmes sectoriels par les administrations nationales ; (ii) l'évaluation des programmes sectoriels élaborés par les producteurs ; (iii) l'étude des besoins des utilisateurs ; (iv) l'élaboration d'un rapport sur la situation du système statistique tchadien ; (v) l'élaboration du programme ; (vi) l'organisation d'un atelier de présentation, de consensus et de validation du programme. La dernière phase consiste en la validation du document final.
24. Le PPAST a été conçu au moment où les autorités tchadiennes mettaient en place la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP) avec l'appui de la Banque mondiale. Dans ce contexte, une bonne partie des actions de ce programme est axée sur le renforcement du système d'information nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de cette stratégie pour les six prochaines années. Par ailleurs, une étude sur les besoins a été menée pour situer le niveau des besoins et mieux évaluer la demande statistique. Les résultats de cette étude devaient également contribuer à mieux faire comprendre le contexte actuel du système statistique tchadien.
25. Enfin, compte tenu de leur implication dans le développement du système statistique, les producteurs et les utilisateurs des données statistiques ont été réunis dans un atelier pour exprimer leurs orientations et formuler leurs recommandations pour un PPAST cohérent et conforme aux besoins des utilisateurs. Elaboré après la mission multisectorielle FMI/Banque mondiale de mai 2000 sur le bilan statistique du Tchad, le PPAST s'appuie aussi sur les recommandations de cette mission ainsi que sur d'autres initiatives récentes comme le Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI, les Principes fondamentaux de la statistique officielle et le Programme statistique minimum commun (PROSMIC) élaboré par AFRISTAT pour ses Etats membres. Le PPAST est surtout le fruit d'une participation active des administrations nationales concernées, des utilisateurs nationaux et des organisations multilatérales et bilatérales de développement.
26. Le PPAST comporte les parties suivantes :
 - la vision du gouvernement en matière statistique ;
 - les objectifs du PPAST ;
 - les résultats attendus et les stratégies de mise en œuvre pour atteindre ces objectifs.
27. Il comprend aussi le plan d'activités des deux premières années ainsi qu'une évaluation des coûts de ces activités. Une documentation abondante figure en annexe que le lecteur pourra consulter pour une compréhension plus complète du PPAST.

1. PRESENTATION GENERALE DU TCHAD

1.1. GEOGRAPHIE, HISTOIRE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE⁴

28. Pays situé entre les 8° et 13° degrés de latitude Nord, et les 14° et 24 degrés de longitude Est, le Tchad est un pays de l'Afrique centrale qui partage ses frontières avec le Niger, le Nigeria et le Cameroun à l'ouest, le Centrafrique au sud, le Soudan à l'Est et la Libye au nord.
29. D'une superficie de 1 284 400 km², ce vaste pays appartient à l'Afrique sahélienne de part son climat et sa végétation.
30. L'histoire du Tchad est très riche. On peut situer la formation du Tchad actuel entre 1898 et 1936, période au cours de laquelle les frontières de ce pays ont été fixées avec ses voisins sur la base des arrangements de la France, pays colonisateur, à l'intérieur de ses possessions, et des traités et conventions signés par la France avec l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie. Cependant, après plusieurs années de contestation relative au dessin de sa frontière Nord, le Tchad et la Libye ont pu régler le différend en 1993.
31. République souveraine depuis son indépendance en 1960, le Tchad est régi actuellement par la Constitution de mars 1996. Un Président de la République, incarnant le pouvoir exécutif, est élu pour cinq ans. Une Assemblée nationale détient le pouvoir législatif. Un pouvoir judiciaire indépendant est assuré par une Cour suprême, un Conseil constitutionnel et une Haute Cour de justice. Il existe aussi un Haut Conseil de la communication chargé de garantir la liberté de la presse et l'expression pluraliste des opinions. Enfin, les partis politiques, les syndicats, les associations de la société civile et les mass médias concourent au renforcement de la démocratie.
32. L'organisation administrative au Tchad est hiérarchisée. Le pays est divisé en 28 départements ; ceux-ci comptent 108 sous-préfectures et 55 postes administratifs. 488 cantons et 12 sultanats. La capitale, N'Djamena a un statut particulier.
33. Sur le plan extérieur, le Tchad appartient à plusieurs organisations tant sous-régionales et régionales qu'internationales.

1.2. SITUATION ECONOMIQUE

1.2.1. Quelques repères de la politique économique tchadienne

34. Au lendemain de l'indépendance, les efforts de développement du Tchad se sont traduits successivement dans le plan intérimaire 1964/1965, le plan quinquennal 1966/1970, le programme intérimaire 1982/1990, le plan d'orientation 1990/2000 et le programme d'action 2001-2010.
35. Le plan d'action 2001-2010 définit un certain nombre de défis pour promouvoir une société tchadienne démocratique *fondée sur une économie moderne, compétitive et ouverte sur l'extérieur*.
36. Au cours des dernières années, le gouvernement du Tchad a été soumis à des plans d'ajustement structurel sous plusieurs formes afin de créer les conditions propices à la croissance économique par l'assainissement des finances publiques.

⁴ Les principaux éléments constitutifs de cette partie ont été tirés du *Rapport national de l'Enquête Migrations-Urbanisation au Tchad (1998)*, janvier 2001.

1.2.2. Situation de l'économie du Tchad en 2000

37. Parmi les pays du Sahel, le Tchad est sans doute l'un de ceux qui possèdent les plus fortes potentialités de développement dans le domaine agropastoral. Les terres destinées à l'agriculture occupent 30% de la superficie du pays, les terres des domaines pastoraux sont estimées à 37% du territoire national, et les terres irrigables à plus de 5 millions d'hectares. La mise en valeur du potentiel agricole et de l'élevage très considérable mais insuffisamment exploité sera certainement un facteur de développement. Le coton constitue le principal produit d'exportation et les ressources animales sont également importantes.
38. Au cours des trente dernières années, des sécheresses fréquentes et autres calamités naturelles (attaques acridiennes, etc.) combinées aux périodes d'instabilité socio-politique ont fortement désorganisé les structures de production. Ainsi, le pays fait face régulièrement à des déficits alimentaires importants et doit recourir à l'aide internationale renforçant ainsi sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur sur le plan alimentaire. Cette situation chronique d'insécurité alimentaire doublée de performances médiocres de l'agriculture a entraîné une paupérisation importante dans le pays.
39. C'est ainsi que, dans le mémorandum de politique économique et financière pour la période 1999-2001, le gouvernement a retenu comme objectif prioritaire l'atténuation de la pauvreté.
40. La situation de l'économie tchadienne en 2000 est qualifiée de médiocre. Le Produit intérieur brut (PIB) est évalué à 1 017 milliards de francs CFA aux prix courants du marché et à 832 milliards aux prix constants de l'année 1995, toutes taxes comprises. Ainsi, la croissance du PIB réel est estimée à -0,3% soit une croissance de -2,8% du PIB réel par habitant.
41. Cette situation est principalement imputable à l'évolution défavorable du secteur primaire dont la production a chuté de -3%, du fléchissement du secteur secondaire (-4%) et de la faible performance du secteur tertiaire (+2%). Quant aux droits et taxes, ils ont connu une croissance modérée de +4%⁵.

⁵ Pour plus de détails, cf. Note de la DSEED sur l'évolution de la situation économique en 2000, janvier 2001, et tableaux des comptes économiques (DSEED, mai 2001).

2. CONTEXTE

2.1. HISTORIQUE DE L'ACTIVITE STATISTIQUE AU TCHAD

42. L'histoire de la statistique tchadienne débute en 1954. A cette date, il est créé un Bureau de la statistique rattaché à la Direction de l'économie et dépendant techniquement du Bureau central de la statistique de l'Afrique équatoriale française (AEF). Ce Bureau disparaît avec l'éclatement de la fédération française. Il faut attendre 1963, trois ans après l'accession du Tchad à l'indépendance, pour voir la création d'un Service de la statistique générale rattaché au Commissariat au plan. En 1968, ce service devient la Direction de la statistique et des études économiques qui regroupe les services chargés des statistiques générales, des comptes économiques, et des enquêtes et recensements.
43. En 1972, cette Direction est ramenée comme sous-direction au sein de la Direction du plan et du développement avant de redevenir Direction de la statistique, des études économiques et démographiques (DSEED) en 1978. En 1983, la fonction de "diffusion de l'information économique" est ajoutée aux attributions de la structure actuelle.
44. Depuis septembre 2000, il est créé un Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED) en remplacement de la DSEED. L'INSEED est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et morale, et jouissant d'une autonomie financière.

2.2. ORGANISATION ACTUELLE DE L'APPAREIL STATISTIQUE TCHADIEN⁶

2.2.1. Description de l'appareil statistique tchadien

45. Le système statistique tchadien est en pleine réorganisation. La loi n° 013 du 15 juin 1999, récemment promulguée, régit les activités statistiques au Tchad. Cette loi dispose en son article 2 que "*le système national de statistique comprend :*
 - *le Conseil Supérieur de la Statistique ;*
 - *le Comité de Programmes ;*
 - *l'organe central de statistique ;*
 - *les services statistiques ministériels ;*
 - *les services de la Banque Centrale qui élaborent des statistiques économiques, monétaires et financières, et les données relatives à la balance des paiements ;*
 - *divers organismes (Offices nationaux, « Fonds financiers », services spécialisés des collectivités territoriales, etc.) qui produisent des données relevant du programme national de statistique".*
46. Le Conseil supérieur de la statistique (CSS), le Comité de programmes statistiques (CPS) et l'organe central de la statistique (INSEED) ont été créés en septembre 2000. Par ailleurs, la plupart des départements ministériels et organismes publics disposent des unités chargées de la collecte des données statistiques, même si toutes ne sont pas opérationnelles.
47. Le CSS est l'organe de politique générale du système statistique qui il définit les orientations générales relatives à la production des statistiques officielles sur la base d'un programme statistique pluriannuel établi tous les quatre ou cinq ans. Le CSS est assisté par le CPS dont les activités consistent à suivre et à

⁶ Pour plus de détails cf. La situation du système statistique tchadien, rapport rédigé par AFRISTAT en introduction à ce programme.

coordonner la mise en œuvre des décisions et recommandations du CSS. La loi fait de l'INSEED le noyau central du système statistique chargé d'assurer effectivement la coordination technique des travaux entrepris par les différentes structures du système. L'INSEED est un établissement public, doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière et administré par un conseil d'administration. Il est dirigé par un Directeur Général qui coordonne les activités de l'établissement.

48. Cependant, les activités de toutes ces structures nouvelles n'ont pas vraiment démarré. Le CSS et le CPS ne se sont pas encore réunis. L'INSEED n'est pas mis en place (absence d'organigramme, de statut de personnel, de financement, de locaux, etc.).
49. L'infrastructure statistique tchadienne connaît un certain nombre de problèmes dont les plus importants sont les suivants :
- Au plan des ressources humaines
 - faibles effectifs de personnels en général ;
 - insuffisance de cadres de conception ;
 - absence de statut incitatif du personnel statisticien et démographe ;
 - rotation rapide du personnel cadre.
 - Au plan des ressources matérielles et financières
 - faible financement des activités statistiques par des ressources nationales ;
 - en conséquence, forte dépendance financière extérieure du système statistique tchadien ;
 - insuffisance des équipements (équipement informatique et connexe, matériel roulant, matériel de reprographie et d'impression, matériel de cartographie) ;
 - absence de connexion sur Internet de la plupart des services statistiques ;
 - locaux insuffisants et peu convenables.
 - Au plan de la production statistique
 - production insuffisante ;
 - inadéquation de la demande et de la production ;
 - absence de coordination statistique ;
 - faible diffusion de la production disponible.

2.2.2. Production statistique tchadienne

50. La production statistique actuelle est, d'une certaine manière, le reflet des difficultés que rencontre le système statistique tchadien. Comme on peut le constater, cette production est erratique et ne couvre pas l'ensemble des secteurs (cf. Annexe 2 de la Situation du système statistique tchadien : Principales publications statistiques périodiques éditées par les administrations tchadiennes).
51. L'irrégularité de la production et de la publication des données statistiques peut s'expliquer, comme cela a déjà été souligné, par l'absence même d'organisation de la fonction production. En effet, peu de services nationaux se sont assignés des objectifs dans ce sens. Des programmes de travail qui doivent fixer de tels

objectifs ne sont pas régulièrement élaborés ; lorsqu'ils le sont, leur exécution relève d'une vraie gageure à cause de l'insuffisance de ressources.

52. Malgré ces difficultés, la production statistique reste relativement abondante. Cependant, celle-ci n'est pas motivée par une demande statistique qui bénéficie pourtant d'un environnement favorable. En effet, la mise en œuvre d'une série de programmes de développement notamment la SNRP devrait constituer en plus de la loi statistique récemment promulguée un véritable levain pour organiser et doper la production statistique. D'autres programmes sont également en cours d'exécution : système d'informations scolaires, système d'informations sanitaires, système d'alerte en matière de sécurité alimentaire, statistiques douanières, état-civil, statistiques des transports, l'indice des prix à la consommation, élaboration du TOFE et des comptes nationaux, etc. Ces programmes méritent d'être menés à terme dans de bonnes conditions.
53. L'existence de ces projets ouvre de nouvelles perspectives à la statistique tchadienne pour mettre en place un système ordonné de l'information statistique.
54. D'une manière générale, les paragraphes 11 à 27 de La situation du système statistique tchadien donne plus de détails sur les contraintes et facteurs favorables du système statistique tchadien.
55. Le contexte actuel du Tchad est très favorable à un regain de dynamisme de l'appareil statistique tchadien :
 - vastes réformes économiques qui demandent de plus en plus la disponibilité d'une information statistique de qualité ;
 - modernisation en cours de l'administration publique ;
 - appui massif des bailleurs de fonds ;
 - réforme de la politique statistique avec la promulgation de la loi statistique et la création de l'INSEED, établissement public à caractère administratif doté d'une autonomie de gestion financière.
56. Somme toute, des facteurs favorables existent pour le développement de la production statistique du Tchad au cours des prochaines années.

3. PROGRAMME PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE DU TCHAD DES SIX PROCHAINES ANNEES

3.1. REMARQUES LIMINAIRES

3.1.1. Genèse du Programme pluriannuel d'activités statistiques du Tchad

57. L'élaboration du premier programme national pluriannuel d'activités statistiques est l'aboutissement d'un long processus de la réforme du système statistique du Tchad.
58. En effet, en 1992, une étude intitulée "*Evaluation de la base des données socio-économiques au Tchad, et propositions pour le renforcement des capacités institutionnelles, de suivi et d'analyse de la pauvreté*" avait été menée sur le système statistique national avec l'appui technique de la Banque mondiale. Le rapport de cette étude, publié en 1994, avait fait un certain nombre de constats et émis des recommandations en vue de l'amélioration du fonctionnement du système notamment la réorganisation de l'appareil statistique national et la mise à la disposition du système des ressources suffisantes.
59. En décembre 1993, le Tchad a démarré la refonte des comptes nationaux dans le cadre du projet "*Appui à la gestion du développement*" financé par le PNUD. L'élaboration des nouveaux comptes selon le SCN93 (base 1995) a donné encore l'occasion de se rendre compte des difficultés d'obtenir des données de qualité sur les activités économiques et sociales du Tchad. Plusieurs enquêtes parcellaires avaient été organisées pour pallier ce manque d'informations.
60. Au regard du dysfonctionnement du système statistique de plus en plus préoccupant, les bailleurs de fonds ont recommandé en 1997 l'élaboration d'une loi statistique pour réglementer l'activité statistique et encourager son développement. Le gouvernement tchadien avait alors introduit une demande d'assistance technique auprès du PNUD pour l'élaboration de cette loi qui a été promulguée en juin 1999.
61. Cette loi, qui fixe désormais un cadre juridique pour les activités statistiques, définit également les modalités de leur réalisation et de leur financement. En particulier, elle prescrit l'élaboration des programmes nationaux et sectoriels de statistique en ce qui concerne la production des statistiques officielles.
62. Depuis le 14 septembre 2000, les textes portant création de l'INSEED, du CSS et du CPS ont été publiés mais ces organes ne sont pas encore opérationnels. Cependant, les membres du conseil d'administration de l'INSEED ont été désignés par un décret pris en conseil des Ministres le 18 juillet 2001. De même, le processus d'élaboration des textes devant régir les agents de l'Institut a été engagé.
63. Sur le plan de la production, la DSEED a organisé, en octobre 1999, une journée "portes ouvertes" sur la situation de l'information statistique au Tchad. Au cours de cette journée, un comité restreint préfigurant le Comité des programmes statistiques prévu dans la loi statistique a été mis en place. Ce comité a lancé en décembre 1999, les travaux d'élaboration du programme pluriannuel d'activités statistiques et l'étude sur la périodicité des publications du système statistique.
64. Le rapport de l'étude sur la périodicité des publications du système statistique national du Tchad, qui a été publié en mars 2000, fait état de la production statistique tchadienne et relève l'insuffisance des ressources humaines du système statistique du Tchad qui ne comprend que 205 agents répartis dans 44 services, dont 42 statisticiens parmi lesquels 20 cadres supérieurs seulement.
65. Les réflexions pour l'élaboration du programme national pluriannuel d'activités statistiques n'ont effectivement démarré qu'en juin 2000 à la suite d'une mission statistique multisectorielle conduite par le FMI et la Banque mondiale à N'Djamena du 2 au 17 mai 2000. Cette mission avait insisté sur la nécessité

pour le système statistique national de disposer d'un programme statistique pluriannuel qui devrait être financé sur la redevance statistique prévue par la loi statistique.

66. Le programme devait porter sur six ans et la première année de mise en œuvre était 2001. Le gouvernement a ensuite introduit une demande d'assistance technique à la Banque mondiale pour conduire ce travail, confié à AFRISTAT en février 2001. Il avait été prévu que le programme sera élaboré avant la fin de l'année 2001 pour prise d'effet à partir de 2002.

3.1.2. Quelques indications sur la méthodologie suivie

67. Le programme pluriannuel de développement statistique du Tchad est le résultat de la mise ensemble des réflexions et propositions émises par les administrations nationales impliquées dans la production statistique. Le programme statistique, comme l'ont préconisé les autorités, doit être un produit tchadien pour que les services impliqués dans sa mise en œuvre puissent en assurer la pleine appropriation.
68. Au démarrage de l'élaboration du programme en juin 2000 et à la demande du Directeur de la statistique, des études économiques et démographiques, les services nationaux de statistique avaient produit des programmes sectoriels de statistique. Conformément aux termes du courrier adressé à ce sujet aux responsables de ces services, lesdits programmes devaient notamment comprendre les volets suivants : les activités courantes, les enquêtes et recensements statistiques et la construction ou l'aménagement des locaux abritant les services statistiques. Auparavant, le Directeur de la statistique, des études économiques et démographiques avait organisé une série de rencontres avec les responsables nationaux des services statistiques afin de préciser les contours et l'objectif visé par l'élaboration du programme.
69. L'examen des premiers programmes reçus a débouché sur une révision des suggestions méthodologiques formulées initialement afin de permettre une meilleure intégration des actions à retenir. Cette occasion a également été mise à profit pour élargir le champ des services à soumettre à cet exercice. Ainsi, des précisions supplémentaires ont été apportées sur la plupart des projets de programmes sectoriels ; ces précisions portaient sur les objectifs visés, les résultats attendus, la stratégie à mettre en œuvre, les coûts ainsi que sur d'autres informations utiles à l'élaboration de tels programmes. Malgré le canevas général proposé (cf. annexe 3), certaines orientations n'ont pas été prises en compte de telle manière que la plupart des projets n'ont pas fait ressortir clairement les activités à mener. A cela, il convient d'ajouter qu'une bonne partie des services statistiques ne fonctionnent pas vraiment et ont été confrontés à la difficulté de formuler des actions concrètes qui pourraient améliorer la production statistique de leurs secteurs respectifs.
70. Les projets de programmes sectoriels proposés par les administrations tchadiennes ont été soigneusement analysés permettant ainsi de donner au PPAST un contenu basé sur des actions pertinentes énoncées.
71. Ces propositions ont permis de fixer les objectifs du programme. Ceux-ci sont définis dans un ordre plus fonctionnel qu'institutionnel de manière à rendre l'organisation de la production statistique plus cohérente. Cette présentation répond également au souci d'une part de se rapprocher le plus possible du schéma de diffusion proposé par le SGDD, et d'autre part de mettre en exergue les objectifs visant le renforcement de l'infrastructure statistique proprement dite (organisation institutionnelle, équipement de traitement et de stockage des données, formation). La construction des locaux n'a pas été traitée comme un objectif du PPAST ; elle devrait faire l'objet d'un programme séparé compte tenu du caractère particulier de cette activité. Cependant, les coûts proposés par les services nationaux pour la construction ou les aménagements des locaux sont intégralement repris dans l'évaluation globale du programme.
72. Les résultats attendus et les stratégies à mettre en œuvre sont présentés dans l'ordre des objectifs spécifiques retenus. Les principaux acteurs sont souvent indiqués pour la mise en œuvre des actions identifiées. Quelquefois, des modifications ont été apportées aux propositions initiales reçues des services nationaux afin d'assurer une cohérence d'ensemble du PPAST. Parfois, en l'absence d'orientations précises dans les programmes sectoriels exploités, des suggestions de résultats ont été faites à partir de l'examen des objectifs proposés. Il n'a pas été souvent facile d'isoler les résultats attendus des actions à

mener de telle sorte que certains de ces résultats manqueraient de consistance. En ce qui concerne les stratégies à mettre en œuvre, la démarche suivie dans les propositions des services est loin d'être uniforme ; en l'absence d'une définition de stratégie, quelques actions spécifiques à mener ont été proposées. Mis à part le projet du prochain recensement général de la population, les projets d'enquêtes et recensements statistiques n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie. Toutes choses qui rendront encore plus difficile l'évaluation des coûts des actions retenues.

73. L'évaluation des coûts est fondée sur un certain nombre d'hypothèses. Ces hypothèses ne retiennent pas toutes les charges de fonctionnement courant. Elles se réfèrent essentiellement aux frais générés par la réalisation des actions proposées (cf. annexe 1). Il ne s'agit donc pas d'élaborer les budgets annuels des services statistiques, exercice qui pourrait être mené dans un autre cadre. Les coûts des enquêtes et recensements sont repris comme ils ont été donnés dans les programmes sectoriels (cf. tableau 4). Lorsqu'ils n'y figurent pas, une estimation est proposée.
74. Les conditions de mise en œuvre du programme ainsi que le mécanisme de suivi sont également exposés. Il s'agit essentiellement des propositions de modalités pratiques pour assurer la réussite du programme.
75. En guise d'introduction au PPAST, une vision de la statistique pour les prochaines années au Tchad est proposée. Il s'agit de la perception à long terme que les autorités nationales ont de l'avenir de l'appareil statistique tchadien.
76. Enfin, un tableau (annexe 1) présente plus en détails les activités du PPAST pour les deux prochaines années. Outre les activités proprement dites, les produits attendus, l'année de réalisation et le coût approximatif des activités ainsi que les principaux acteurs nationaux figurent dans ce tableau.

3.1.3. PPAST et autres initiatives de développement et programmes de développement statistique

77. Le PPAST n'est pas un instrument isolé de l'ensemble des actions récemment entreprises par les autorités tchadiennes pour moderniser l'administration. Les réformes engagées dans ce secteur concernent également le développement de la statistique dans le souci de disposer des données fiables et nécessaires à la prise des décisions équitables en faveur du bien-être des populations. Il s'inscrit également dans le cadre de la SNRP dont la mise en œuvre et le suivi reposent sur la disponibilité d'indicateurs crédibles et régulièrement mis à jour.
78. Sur ce dernier aspect, la mise en œuvre du PPAST devra permettre de mesurer d'une manière plus juste l'impact des programmes et projets de développement mis en œuvre pour la réduction de la pauvreté. Les programmes sectoriels proposés n'en ont pas tenu compte d'une manière explicite. Cependant, le plan des activités des deux premières années du PPAST fait référence à ces objectifs (cf. annexes 4 et 5). D'une manière générale, il était légitime qu'un accent soit porté sur la nécessaire synergie qui doit exister entre les deux programmes.
79. L'exécution du PPAST devra également faciliter l'adhésion du Tchad au SGDD. En effet, dans ce programme, il est constamment suggéré aux différents producteurs des données statistiques de décrire les informations permettant d'obtenir ces données, ceci contribuera à l'élaboration des métadonnées qui constituent une obligation pour les pays adhérant à ce système. De même, les fréquences de diffusion des données proposées restent implicitement celles contenues dans le SGDD.
80. En sa qualité d'Etat membre d'AFRISTAT, le Tchad, à travers la DSEED, a pris une part très active à l'élaboration du Programme statistique minimum commun (PROSMIC) des Etats membres d'AFRISTAT. Ce programme, cadre de référence commun pour le développement des systèmes statistiques nationaux, traduit la volonté des Etats membres d'AFRISTAT d'améliorer et d'harmoniser l'information statistique nécessaire à la prise de décision et au renforcement de l'intégration régionale. Le PPAST se réfère aux propositions développées dans le PROSMIC notamment en ce qui concerne les principaux domaines structurants du système statistique : coordination statistique, comptabilité nationale, conjoncture

économique et sociale, statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, statistiques agricoles et diffusion.

81. Le PPAST entre également en droite ligne des activités statistiques envisagées dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC). La réalisation des actions prévues au PPAST permettra au Tchad de se mettre à jour des principales recommandations du Secrétariat exécutif de la CEMAC en matière de traitement des données statistiques pour le renforcement des outils d'intégration sous-régionale.
82. Enfin, la mise en application des dispositions de la loi statistique, appelée dans le programme comme une condition sine qua non de la réussite des propositions, permettra de faire un réel progrès vers le respect des Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés en 1994 par la Commission de statistique des Nations unies, notamment le droit de collecter des données à travers plusieurs sources, le respect de la confidentialité des données individuelles et la nécessité d'assurer la coordination des systèmes statistiques nationaux.

3.2. VISION DU GOUVERNEMENT EN MATIERE STATISTIQUE

83. Les données statistiques sont aujourd'hui indispensables à la prise de décision dans la vie sociale et économique de la Nation. La connaissance du passé permet de mieux connaître le présent pour mieux gérer le futur. Dans cette démarche, l'enregistrement des faits quantitatifs, leur traitement et leur analyse éclairent la voie à suivre. Le gouvernement s'est doté des moyens de cette vision. La loi réglementant les activités statistiques a mis en place un cadre approprié dans ce sens. La création de l'INSEED et l'élaboration du PPAST s'inscrivent dans cette logique de faire de la statistique tchadienne un outil d'éclairage et de pilotage du développement.
84. L'ambition de l'INSEED est de devenir un institut phare dans la sous-région produisant, toutes proportions gardées, des données statistiques dans les normes comparables à celles des produits des instituts nationaux de statistique des pays développés.

3.3. OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PPAST

85. Améliorer l'ensemble de la production du système statistique tchadien constitue le principal but du PPAST. La réalisation d'un tel but permettra de contribuer à la maîtrise, par les différents acteurs, de la gestion de la vie sociale, économique et politique du Tchad.
86. Le contexte tel que développé dans l'étude sur la situation statistique au Tchad milite en faveur des actions concrètes pour l'organisation du système statistique national (SSN) actuel pour une production des données plus régulière. Au plan de l'organisation, il conviendra d'une part de promouvoir la culture de la programmation des activités au sein du système statistique national et en particulier de l'INSEED récemment créé en mettant en place des équipes de travail sur des produits bien définis, et d'autre part d'aider à la mise en place des unités de production sectorielles dotées des moyens correspondant aux attentes. Compte tenu de l'étréouissement actuelle des ressources humaines, il s'agira aussi de renforcer les unités actuelles dans un premier temps par des actions de formation. La création de nouvelles unités au sein du SSN ne pourra intervenir que progressivement au regard du programme de formation et de la gestion des ressources humaines actuellement disponibles. Dans ces conditions, l'INSEED devra prendre en charge la production des données statistiques relatives aux secteurs non couverts par une unité statistique non organisée.
87. Sur le plan de la production, l'accent devra être porté sur la collecte des statistiques courantes, peu budgétivores et permettant un suivi régulier du comportement des phénomènes. Etant donné l'important déficit en matière d'informations statistiques fiables, le PPAST vise à satisfaire les besoins en données permettant la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement notamment la SNRP. Il vise aussi à améliorer le traitement de l'ensemble des autres statistiques en particulier celles du secteur réel.

88. Les enquêtes et recensements statistiques font partie du PAST. Il s'agit surtout d'opérations prioritaires comme le deuxième recensement général de la population prévu en 2003 pour respecter l'intervalle censitaire décennal. Généralement sous-exploités, les recensements absorbent au moment de leur réalisation l'essentiel des ressources humaines, matérielles et financières mises à la disposition du SSN. Cependant, ces opérations restent encore irremplaçables et permettent un premier inventaire de base qui ne saurait être établi autrement.
89. Dans ce contexte, l'objectif global du PAST au cours des six prochaines années est de rendre capable le système statistique tchadien, notamment l'institut national de statistique nouvellement créé, à répondre régulièrement aux besoins des centres de décisions nationaux et extérieurs, et à ceux des partenaires au développement du Tchad en données statistiques fiables, à jour et crédibles.
90. La mise en œuvre du PAST doit permettre à terme de construire un système intégré et exhaustif de collecte et de traitement de l'information statistique. Ainsi, l'objectif global du programme peut se décliner en exigences essentielles suivantes :
- **construire une infrastructure statistique durable et soutenable sur la base des ressources nationales facilement mobilisables ;**
 - **collecter, traiter, analyser et mettre à la disposition des autorités publiques, de la société civile et des partenaires au développement des données statistiques fiables, à jour et compatibles avec les besoins exprimés.**
91. La viabilité du système statistique tchadien repose sur la capacité des pouvoirs publics à prendre en charge le fonctionnement d'un tel système, en particulier le financement de la production des statistiques dites "courantes". Par ailleurs, le système continuera à avoir besoin de l'appui de l'assistance extérieure nécessaire pour conduire des programmes et projets plus lourds ou pour renforcer le système en ressources humaines compétentes et en nombre suffisant.
92. Pour cohérente qu'elle puisse être, la construction d'une stratégie de développement de la statistique doit reposer sur un certain nombre de principes ou d'initiatives en cours dans ce domaine : les Principes fondamentaux de la statistique officielle, le SGDD, le PROSMIC, le PSB/CEMAC, le programme de surveillance multilatérale au sein de la CEMAC, Paris21, etc.
93. Par ailleurs, le Tchad est en train d'entrer dans une nouvelle ère économique marquée par la lutte pour la réduction de la pauvreté d'une part, et d'autre part par l'avènement du pétrole. Sur un autre plan, l'appartenance du Tchad à la CEMAC va générer de nouveaux besoins pour la surveillance multilatérale. Le besoin d'une information efficace et à jour se fera de plus en plus sentir pour une gestion saine de l'économie nationale dans le cadre de l'intégration sous-régionale. Au-delà des besoins statistiques d'ordre macro-économique en général, le système statistique national devra produire régulièrement des données pour suivre et mesurer l'impact des programmes de développement socio-économique mis en œuvre sur le bien-être des populations.

94. Cependant, le système statistique en lui tout seul ne peut réussir dans ses efforts que si l'ensemble des acteurs en particulier le gouvernement remplit ses engagements. C'est pourquoi la mise en œuvre des objectifs du PPAST est fortement liée à :
- la mise en application des textes devant accompagner la loi statistique, notamment la mise en place urgente de l'INSEED ;
 - l'affectation effective de la redevance statistique au fonctionnement du système statistique national.
95. Le PPAST se décline en huit domaines principaux :
- renforcement institutionnel et coordination statistique ;
 - synthèses statistiques ;
 - collecte et traitement des statistiques du secteur réel ;
 - statistiques des finances publiques et monétaires ;
 - données socio-démographiques et statistiques de suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté ;
 - stockage et diffusion des données ;
 - formation des personnels ;
 - équipements et locaux.
96. Pour chacun de ces domaines, les objectifs spécifiques à atteindre, les résultats attendus et les stratégies à mettre en œuvre sont proposés.
97. Ces stratégies dépendent profondément des ressources disponibles pour atteindre les objectifs visés. Le plan présenté en annexe 1 fait ressortir les principales activités proposées pour les deux premières années du programme. L'accent est principalement porté sur la mise en place des dispositifs de collecte des statistiques courantes et la formation.
98. Les résultats attendus et les stratégies de mise en œuvre sont donnés ci-après en fonction des principaux domaines retenus. Ils sont précédés par les objectifs spécifiques et les principales actions à mener dans chaque domaine

3.4. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET COORDINATION STATISTIQUE

3.4.1. Objectifs spécifiques et actions à mener

99. Une des contraintes qui entrave le développement de la statistique reste, malgré l'adoption récente d'une loi réglementant les activités statistiques au Tchad, l'insuffisance de coordination des activités statistiques au niveau national. L'objectif à atteindre dans ce domaine consiste à doter le Tchad d'un cadre de coordination fonctionnel et des capacités institutionnelles, au regard des textes existants, pour la conduite efficiente des activités statistiques au Tchad.
100. Le second objectif est d'assurer l'harmonisation des outils statistiques utilisés par l'ensemble des producteurs nationaux.

101. Au cours de la période 2002-2007, les actions prioritaires à réaliser seront les suivantes :

- Mise en place dans un bref délai des dispositions prévues dans la loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques au Tchad, notamment en ce qui concerne :
 - le fonctionnement du Conseil supérieur de la statistique et du Comité des programmes statistiques ;
 - l'organisation des services et l'élaboration du statut du personnel de l'INSEED, et la nomination des responsables de l'Institut ;
 - la mobilisation effective de la redevance statistique.
- Elaboration d'un statut du statisticien dans le sens de rendre les métiers de la statistique plus attractifs pour les jeunes Tchadiens et Tchadiennes.
- Mise en place d'une nouvelle organisation des services statistiques sectoriels en rapport avec les nouvelles missions du SSN définies par la loi. Cette nouvelle organisation devrait être progressive en fonction des ressources humaines disponibles. La création d'un service statistique doit correspondre à l'existence du personnel en mesure de le faire fonctionner normalement. Suivant le principe de subsidiarité, l'INSEED devra prendre en charge le fonctionnement des services défaillants.
- Organisation tous les ans d'une réunion au moins du Conseil supérieur de la statistique ayant l'adoption du programme annuel d'activités statistiques comme un des points de l'ordre du jour.
- Organisation tous les ans de deux réunions du Comité des programmes statistiques au moins dont une réunion consacrée au suivi de l'exécution du programme d'activités statistiques pour l'année en cours et une autre consacrée à l'élaboration du projet de ce programme pour l'année suivante.
- Création de sous-comités des programmes statistiques selon les filières statistiques et tenue régulière de leurs réunions au moins deux fois par an pour examiner l'état d'avancement des travaux et les avant-projets du programme annuel d'activités statistiques, et la mise en application des méthodologies et nomenclatures utilisées dans les filières concernées.
- Renforcement des capacités d'intervention de l'INSEED et de chacun des services sectoriels producteurs des données statistiques en vue de mener les activités de collecte, de traitement et d'analyse des informations conformément à leurs attributions respectives pour le renforcement ou la réhabilitation de la production des statistiques courantes dans tous les domaines (statistiques agricoles, de l'élevage, des transports, des entreprises, et des douanes, etc.). Il s'agira de procéder au recrutement et à l'affectation des personnels compétents, à la mise à disposition des ressources matérielles et financières appropriées, et à la mise à disposition des locaux convenables.
- Elaboration des métadonnées relatives aux productions du SSN en vue de l'adhésion du Tchad au SGDD du FMI.
- Collecte et centralisation des nomenclatures, concepts et définitions statistiques utilisés par les services de la statistique officielle et les diffuser.

3.4.2. Résultats attendus et stratégie de mise en œuvre

3.4.2.1. Résultats attendus

102. Les résultats attendus sont les suivants :

- les organes statutaires du système statistique national (CSS, CPS, sous-comités de programmes statistiques) tiennent régulièrement leurs réunions ;
- les sous-comités des programmes statistiques (cellules de coordination des statistiques sectorielles : comptabilité nationale, conjoncture économique et sociale, suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, statistiques agricoles, etc.) sont constitués et se réunissent régulièrement ;
- un plan national de développement statistique à moyen terme est adopté avant la fin de l'année 2001 ;
- le statut du personnel de l'INSEED est adopté avant la fin de l'année 2001 ;
- un organigramme fonctionnel de l'INSEED est adopté et les responsables de l'Institut sont nommés avant la fin de l'année 2001 ;
- la redevance statistique est mobilisée à partir de l'exercice budgétaire 2002 ;
- les nomenclatures, définitions et concepts utilisés dans le cadre des travaux statistiques au Tchad sont rassemblés dans un recueil et publiés.

3.4.2.2. Stratégie de mise en œuvre

103. L'INSEED est le principal acteur pour obtenir ces résultats. A l'état actuel de son fonctionnement, il aura besoin d'une assistance technique pour mettre en place une nouvelle infrastructure afin de relever tous ces défis. En plus de cette assistance, la direction de l'INSEED devra développer ses moyens d'organisation et de gestion. Elle développera aussi ses relations avec l'ensemble du système statistique national et avec des institutions internationales compétentes dans le domaine de la statistique.

104. L'INSEED veillera aussi au suivi des dossiers importants intéressant l'ensemble du système statistique national notamment la mobilisation de la redevance statistique et la promulgation d'un statut particulier des statisticiens. A cet effet, il participera à l'élaboration des textes de base concernant la statistique.

L'INSEED devra aussi prendre en charge toutes les démarches, notamment la coordination de l'élaboration des métadonnées relatives à la production statistique du Tchad en vue de l'adhésion de ce pays au SGDD. Il s'impliquera dans l'organisation des réunions des sous-comités des programmes statistiques qui se chargeront, chacun dans son secteur, de procéder à une première approbation de ces métadonnées. La validation aura lieu au cours d'un atelier national.

3.5. SYNTHESES STATISTIQUES

3.5.1. Objectifs spécifiques et actions à mener

105. Sous cette rubrique, sont repris les objectifs et actions à mener relatifs à l'élaboration des comptes nationaux, au suivi de la conjoncture économique et sociale et à la modélisation de la prévision économique. Les objectifs spécifiques sont les suivants :
- élaborer, publier et diffuser les comptes de la Nation sur la base du SCN93 et conformément au calendrier proposé par le SGDD ;
 - publier et diffuser régulièrement un bulletin et une note de conjoncture économique conformément au calendrier proposé par le SGDD ;
 - doter le Tchad d'un modèle efficace de prévision économique à court terme.
106. Les actions à mener comprennent des actions visant la maîtrise et la capitalisation des méthodes et outils de travail. Cependant, certains objectifs qui pourraient intégrer ce domaine sont également repris, pour plus de logique, dans le domaine "collecte et traitement des statistiques du secteur réel" (cf. 3.6 ci-dessous).
- Amélioration des bases d'estimation des productions en recourant aux enquêtes légères et aux études spécifiques des filières (cf. objectifs relatifs à la collecte et au traitement des statistiques du secteur réel).
 - Amélioration de la méthodologie actuelle d'élaboration de la conjoncture économique et sociale en l'élargissant aux questions de l'emploi. Définition de la nature et publication régulière et de manière durable des données statistiques conjoncturelles fiables et permettant l'information et la prise de décision des pouvoirs publics et d'autres acteurs économiques et sociaux.
 - Amélioration du système de collecte, notamment par l'élargissement du champ aux données sur l'emploi et mettre en place une base de données conjoncturelles.
 - Mise au point d'un modèle de prévision économique à court terme.
 - Formation d'une équipe stable de comptables nationaux d'au moins six personnes comprenant un ingénieur statisticien économiste, un ingénieur agro-économiste, deux ingénieurs des travaux statistiques, un économiste et des adjoints techniques de la statistique.
 - Renforcement de l'équipe de l'INSEED chargée des travaux de conjoncture économique et sociale ; elle devra comprendre un ingénieur statisticien économiste, un ingénieur des travaux statistiques, un économiste et des adjoints techniques.
 - Renforcement des capacités des équipes de la Direction des études et de la prévision (ministère des Finances) chargées de l'élaboration du TOFE et de la prévision économique à court terme. Chaque équipe devra comprendre au moins un statisticien économiste.

3.5.2. Résultats attendus et stratégie de mise en œuvre

107. L'INSEED sera le principal acteur en matière d'élaboration des synthèses statistiques. Il assurera la coordination des interventions des autres administrations. En matière de conjoncture économique et sociale, tout en jouant le rôle de leader, il s'appuiera fortement sur l'administration chargée de la prévision et sur la Direction nationale de la BEAC. Les administrations chargées de l'emploi et du travail interviendront aussi en apportant leurs contributions. En ce qui concerne la prévision économique, la Direction des études et de la prévision (ministère des Finances) devra continuer à prendre ce domaine en charge.

3.5.2.1. Résultats attendus

108. Ils sont les suivants :
- les comptes nationaux sont régulièrement publiés à partir de 2005 conformément au calendrier proposé par le SGDD ;
 - un bulletin trimestriel d'informations conjoncturelles est publié régulièrement dans un délai de six semaines après la fin du trimestre sous revue. Ce bulletin devra traiter sept principaux thèmes : environnement économique international, activité économique, prix, échanges extérieurs, finances publiques et monnaie et crédit, et emploi ;
 - une note semestrielle de conjoncture est publiée régulièrement, dans un délai de huit semaines après la fin du semestre sous revue ;
 - l'indice des prix à la consommation des ménages de N'Djamena est publié dans un bulletin mensuel, au plus tard trente jours après le mois sous revue ;
 - la collecte des prix à la consommation est étendue à quatre autres villes secondaires ;
 - une étude sur la formation des prix est réalisée ;
 - les statistiques mensuelles et les indices du commerce extérieur sont produits régulièrement et publiés dans un bulletin trimestriel conformément au calendrier proposé par le SGDD ;
 - une équipe de comptables nationaux, stable et compétente, est formée ;
 - une équipe compétente est formée pour mener régulièrement les travaux de conjoncture ;
 - des cadres sont formés en matière d'analyse des statistiques des prix et des statistiques du commerce extérieur.

3.5.2.2. Stratégie de mise en œuvre

109. La formation du personnel cadre chargé de l'élaboration des comptes nationaux et celui chargé des travaux de conjoncture constitue un des points essentiels pour atteindre les résultats attendus. Des séminaires de formation seront organisés ; à ces séminaires, on pourra associer des stages de formation voire des voyages d'études.
110. En ce qui concerne les comptes nationaux, en plus du renforcement de l'équipe et de la formation du personnel, il sera procédé à l'implantation du module informatique ERETES d'élaboration des comptes. Sur le plan méthodologique, les procédures d'élaboration des comptes et les nomenclatures seront consignées par écrit. Des enquêtes légères complémentaires seront menées pour améliorer les estimations de certaines données du secteur réel.
111. La rénovation des comptes économiques du Tchad devra aussi utiliser les résultats de la deuxième ECOSIT en cours de réalisation. Ces résultats (consommations, dépenses, secteur informel) permettront d'améliorer les estimations. Pour un suivi régulier des comptes et pour les travaux de conjoncture, une méthodologie des comptes simplifiés devra être élaborée. Ces comptes simplifiés devront s'appuyer sur les données suivantes : agriculture d'exportation (coton, etc.), l'élevage, mines (pétrole, etc.), production industrielle, BTP, transport, postes et télécommunications, comptabilités des banques, assurances ; commerce extérieur et TOFE.
112. Enfin, un des sous-comités des programmes statistiques, créé conformément aux dispositions de la loi portant sur les activités statistiques, devra prendre en charge la validation des comptes nationaux.

113. Pour les travaux de conjoncture économique et sociale, l'accent sera porté sur l'organisation d'un réseau de points focaux de collecte d'informations entrant dans la confection du Bulletin trimestriel de conjoncture.
114. En plus de l'organisation de ce réseau, il s'agira de vulgariser la méthodologie relative à la production du Bulletin trimestriel et d'élaborer celle relative à la Note semestrielle de conjoncture qui devra aussi intégrer les questions relatives à l'emploi et à d'autres secteurs sociaux. Une enquête légère auprès des entreprises et établissements du secteur moderne sera menée chaque trimestre sur la base d'un questionnaire comportant des questions aussi bien d'ordre quantitatif que qualitatif.
115. En plus des informations issues des enquêtes trimestrielles de conjoncture et d'autres sources (statistiques des prix, statistiques du commerce extérieur, etc.), l'INSEED devra s'abonner à quelques revues internationales spécialisées pour le suivi de la conjoncture internationale.
116. En ce qui concerne les prix, la méthodologie utilisée sera celle mise au point par AFRISTAT dans le cadre des travaux d'harmonisation des indices des prix des pays membres de la CEMAC. En plus, les pondérations de l'indice seront révisées sur la base des résultats de l'ECOSIT. Le personnel chargé des statistiques des prix participe déjà aux séminaires de formation organisés dans le cadre du projet « Prix CEMAC ».
117. Une étude sur la formation des prix des produits manufacturés et agricoles (produits agricoles, d'élevage et de pêche) devra aussi être menée pour aider à la prise de décisions concernant le pouvoir d'achat des ménages.
118. S'agissant des statistiques du commerce extérieur, l'INSEED devra établir une collaboration très étroite avec les services compétents de la Direction des douanes et des droits indirects où le logiciel SYDONIA est implanté. L'INSEED devra être destinataire des informations collectées mensuellement (éventuellement sous format ASCII). Ces informations seront traitées par le logiciel EUROTRACE dans le but d'obtenir les statistiques du commerce extérieur y compris les indices. Dans cette logique, l'INSEED devra acquérir ce logiciel et prévoir y former son personnel chargé des statistiques du commerce extérieur.
119. Enfin, en ce qui concerne le personnel, des séminaires et ateliers de formation seront organisés en vue de doter les cadres impliqués dans l'élaboration des comptes nationaux et les travaux de conjoncture et de prévision économique des connaissances nécessaires à la conduite de leurs activités respectives.

3.6. COLLECTE ET TRAITEMENT DES STATISTIQUES DU SECTEUR REEL

3.6.1. Objectifs spécifiques et actions à mener

120. Concernant la collecte et le traitement des statistiques du secteur réel, le principal objectif poursuivi consiste à :
 - améliorer la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données statistiques nécessaires à l'élaboration des comptes nationaux et au suivi de la conjoncture économique ainsi que pour satisfaire des besoins de l'ensemble de la communauté des utilisateurs.
121. En particulier, il s'agira d'organiser ou de réhabiliter la collecte et le traitement des statistiques courantes à partir de l'exploitation des fichiers administratifs. A cet effet, les services nationaux de statistique devront veiller à élaborer systématiquement les outils de collecte et de traitement en s'appuyant sur les méthodologies approuvées par les producteurs et les utilisateurs, et à mener régulièrement les opérations de collecte des données auprès des administrations, les établissements et entreprises avec une fréquence régulière.
122. Un des buts visés étant l'amélioration des comptes nationaux et le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, le SSN cherchera à maîtriser le "fonctionnement" et à évaluer les apports du

secteur informel dans la structure et la croissance de l'économie nationale ainsi que son impact sur la réduction de la pauvreté.

123. Les actions à réaliser sont les suivantes :

- Elaboration d'une méthodologie de collecte pour chaque statistique produite et publication d'un recueil des méthodologies statistiques utilisées au Tchad.
- Constitution des séries de données statistiques pour chaque filière sur la base des nomenclatures retenues.
- Actualisation des bases d'estimation des productions agricoles, d'élevage, de pêche, de forêt, industrielles, d'artisanat. Pour ce faire, des enquêtes et recensements statistiques de base devront être réalisés : recensement agricole, enquêtes agricoles (une par an), recensement du cheptel, enquête sur le cheptel (une tous les deux ans), recensement des entreprises industrielles et commerciales et de services, enquêtes légères sur les entreprises industrielles et commerciales et de services (tous les trimestres), étude sur la formation des prix des produits agricoles, d'élevage et de pêche.
- Inventaire des projets de développement mis en œuvre au Tchad et établissement de la liste des indicateurs nécessaires pour leur mise en œuvre et leur suivi.
- Elaboration et diffusion chaque année des bilans disponibilités /utilisations pour les principaux produits agricoles et d'élevage ainsi que les bilans alimentaires.
- Diffusion régulière des statistiques sur le tourisme.
- Renforcement du dispositif de collecte de statistiques sur l'ensemble du secteur de transports.
- Construction d'un socle des données statistiques pour l'élaboration de la stratégie des transports.

3.6.2. Résultats attendus et stratégie de mise en œuvre

124. Le SSN devra continuer à rechercher des appuis techniques internationaux pour la mise en place des outils ou des méthodologies de travail en matière de traitement des statistiques du secteur réel. En particulier, il s'agira de poursuivre la modernisation de l'élaboration des comptes nationaux avec l'installation du module informatique ERETES et d'appuyer les efforts des services nationaux pour la production d'un indice harmonisé (avec les autres Etats de la CEMAC) des prix à la consommation, de l'indice de la production industrielle, des indices du commerce extérieur, etc.

3.6.2.1. Statistiques d'entreprises

125. Les statistiques d'entreprises devront faire l'objet d'une attention particulière. Un recensement industriel et commercial devra être organisé afin de mettre en place une base de sondage pour les enquêtes trimestrielles de conjoncture. Ce recensement et ces enquêtes devront déboucher sur l'élaboration d'un indice de la production industrielle.

Résultats attendus

- un service chargé des statistiques d'entreprises est mis en place et organisé au sein de l'INSEED ;
- un fichier des entreprises et établissements industriels, commerciaux, d'artisanat et coopératifs est constitué⁷ ;
- un identifiant unique des entreprises est mis en place ;
- une base de données sur les entreprises est créée.

Stratégie de mise en œuvre

126. Le recensement des entreprises devra être organisé avec la participation des administrations concernées (INSEED, ministères chargés de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, direction chargée du travail et de l'emploi, CNPS, OBSEFE, etc.). Une enquête trimestrielle sera organisée régulièrement pour les besoins de la conjoncture économique et sociale (cf. 3.4.2). La préparation du recensement des entreprises devrait commencer en 2002. Réalisé en 2003, la finalisation des rapports des résultats pourrait intervenir en 2004.

3.6.2.2. Statistiques agricoles

Résultats attendus

- le renforcement des capacités d'intervention de la Division des statistiques agricoles par une meilleure coordination, une formation des cadres sur place et à l'extérieur du personnel impliqué dans les opérations de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des statistiques agricoles, est réalisé ;
- la consolidation du programme de collecte, de publication et de diffusion des données d'enquêtes annuelles de production et du SIM (Système d'Informations sur le Marché) est réalisée ;
- le développement et la gestion de la Centrale d'informations agricoles et la réhabilitation des statistiques courantes sont assurés.

Stratégie de mise en œuvre

127. La Centrale d'informations mise en place avec l'appui de DIAPER n'est renseignée qu'en partie. Les principales informations qui devaient l'enrichir provenaient des résultats des enquêtes menées dans le cadre de ce projet, arrivé à son terme. Il convient donc de poursuivre de façon permanente le cycle des enquêtes agricoles. Un recensement de l'agriculture devra être organisé afin d'actualiser les bases d'enquêtes et les estimations actuellement effectuées.
128. En ce qui concerne le SIM, la couverture du territoire national sera renforcée par une extension de l'échantillon des marchés à suivre. La méthodologie et les outils de collecte des informations seront révisés en collaboration avec les services concernés, notamment l'INSEED, pour tenir compte de la nécessité d'harmoniser les estimations effectuées dans ce domaine. L'accent sera particulièrement porté sur la formation des prix agricoles⁸ ainsi que sur les informations permettant d'assurer la transparence du marché des produits agricoles et du bétail nécessaire au suivi de la sécurité alimentaire, le commerce des produits agricoles et les politiques agricoles. Une enquête sera aussi menée sur la typologie des marchés et les circuits des produits agricoles ; cette opération pourrait être combinée avec l'étude sur la formation des prix.

⁷ Cette opération devra être menée par l'INSEED dans le cadre du recensement des entreprises industrielles et commerciales en étroite association de la DTESS, la CNPS, de l'ONAPE, du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, des chambres consulaires, etc.

⁸ Cette étude sera conduite en collaboration avec l'INSEED dans le cadre de l'enquête sur la formation des prix des produits manufacturés et agricoles (cf. 3.4.2).

129. L'obtention des résultats escomptés ne pourra être possible que si les contraintes qui pèsent actuellement sur la DSA sont levées. Ainsi, sur le plan de la coordination et de l'organisation des activités de statistiques agricoles, il importera de supprimer les doubles emplois et certains cloisonnements actuellement observés. Un inventaire des sources d'informations devra être fait. Dans le cadre de la mise en application de la loi statistique, le sous-comité chargé des statistiques agricoles devra se pencher sur les méthodologies d'estimation des productions agricoles ainsi que sur la répartition des activités entre les services.
130. Mais auparavant, à partir de l'inventaire des sources d'informations agricoles, un réseau de points focaux pourra être constitué pour collecter régulièrement les données issues des sources administratives.
131. La deuxième contrainte est relative à la disponibilité du personnel compétent. Un séminaire au moins pourra être organisé à l'occasion de la rédaction de nouvelles méthodologies et de l'adoption de nouveaux outils de travail. Par ailleurs, les agents enquêteurs, les contrôleurs et les superviseurs seront formés aux nouvelles méthodes adoptées ainsi que sur les outils de collecte correspondants.
132. La troisième contrainte, à savoir la rareté des ressources matérielles et financières, devra aussi être levée. La réhabilitation de la Centrale d'informations agricoles est subordonnée à ces conditions-là.

3.6.2.3. Statistiques d'élevage

Résultats attendus

- les données de base sur l'élevage sont disponibles avant 2006 ; il s'agit des effectifs des espèces élevées au Tchad et les paramètres zootechniques réalistes ainsi que l'effectif et les caractéristiques socio-démographiques des éleveurs transhumants ;
- une base de données est construite et régulièrement alimentée ;
- des agents sont formés sur la collecte et le traitement des données ;
- un bulletin mensuel d'information est publié six semaines après le trimestre sous revue ;
- un annuaire statistique est publié régulièrement au mois de mars de chaque année.

Stratégie de mise en œuvre

133. Les données de base seront collectées au moyen du recensement de l'élevage ayant pour principaux objectifs de :
- Renforcer le système d'information et de suivi de l'économie de l'élevage ;
 - déterminer les effectifs des espèces animales ;
 - définir les paramètres zootechniques, zoo-économiques et sociales des activités pastorales.
134. Le recensement de l'élevage sera suivi de la mise en place d'un dispositif permanent de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données sur l'élevage. Une méthodologie sera écrite et un comité de coordination des activités sera mis en place dans le cadre de l'application de la loi statistique. Cependant, cette opération devrait être combinée avec le recensement agricole.

135. Le dispositif permanent devra aboutir à la création d'une base de données sur l'élevage qui sera alimentée par les données collectées du recensement et par des enquêtes post-censitaires. Ces enquêtes reposeront sur les bases suivantes :
- conception d'une méthodologie de collecte ;
 - élaboration des outils de collecte des informations ;
 - formation du personnel de collecte.
136. La collecte des données sera organisée autour d'une équipe dans chacun des neuf "départements d'élevage". Chaque équipe recueillera les données auprès des responsables départementaux. Une antenne statistique devra être mise en place au niveau de chacun des 28 départements (unité administrative).
137. En attendant la mise en place de ces enquêtes, l'administration en charge des statistiques de l'élevage devra continuer à exploiter les rapports produits par les services préfectoraux de l'élevage. Elle devra veiller à demander l'incorporation dans ces rapports des données quantitatives sur l'estimation des productions animales. A cette fin, elle élaborera des outils plus améliorés de collecte des données.
138. Enfin, elle veillera à élaborer et à diffuser un bulletin mensuel d'information et un annuaire, et à mener des études spécifiques dans la mesure du possible.

3.6.2.4. Statistiques de l'environnement, de forêt, de pêche et de l'eau

Résultats attendus

- une base de données statistiques de forêt, de l'eau et de l'environnement est créée et régulièrement mise à jour ;
- des statistiques sur la pêche sont régulièrement collectées ;
- un bulletin semestriel d'informations statistiques est publié ;
- un annuaire des statistiques de l'environnement, de l'eau et de forêt est publié au mois de mars de chaque année.

Stratégie de mise en œuvre

139. Les activités à mener pour atteindre ces résultats consistent à collecter régulièrement des données auprès des services déconcentrés du département ministériel en charge de ces domaines. Un inventaire des informations à collecter en rapport avec les indicateurs retenus dans la SNRP sera effectué. Une méthodologie et les outils de collecte et de traitement des données seront élaborés.
140. Le renforcement de l'organisation des services chargés de ces statistiques sera nécessaire. Une équipe, composée dans un premier temps, au moins d'un adjoint technique de la statistique et de trois autres cadres devra être mise en place dans chacun de ces services. Le personnel des services départementaux devra être formé à la collecte régulière des données. Enfin, le personnel des services centraux devra être formé en matière de traitement et de diffusion des données, et de gestion de base de données.
141. Des dispositifs permanents devront être mis en place pour le suivi des indicateurs sur l'environnement.

3.6.2.5. Statistiques du tourisme

Résultats attendus

- le service chargé des statistiques est renforcé pour prendre en charge le traitement des données sur le tourisme ;
- une base de données sur le tourisme est créée ;
- une publication trimestrielle est éditée ;
- un annuaire des statistiques du tourisme est publié.

Stratégie de mise en œuvre

142. Le service statistique du département ministériel en charge du tourisme dispose des recommandations adoptées en 1993 par l'Organisation internationale du tourisme en matière de production statistique. Celles-ci doivent être mises en œuvre par une organisation systématique du travail qui consiste à :
- dresser un répertoire des établissements touristiques agréés ;
 - élaborer les indicateurs et à identifier les variables à observer (hébergement, paiements touristiques, statistiques courantes).
143. L'élaboration des statistiques courantes (arrivées des touristes nationaux et internationaux aux frontières et dans les hôtels, nuitées dans les hôtels ou autres établissements d'hébergement collectif, durée moyenne de séjour, mode de transport à l'arrivée, motif des visites, etc.) exige la collaboration de la police des frontières et des établissements d'accueil. Les documents de collecte des informations devraient être revus s'ils ne correspondent pas aux objectifs visés.
144. Des réunions de sensibilisation et de concertation devront être organisées avec la participation des administrations concernées pour mettre en œuvre le programme relatif aux statistiques du tourisme.

3.6.2.6. Statistiques des transports

Résultats attendus

- le renforcement de la collecte des données en vue de la publication de l'annuaire statistique ; tous les domaines des transports seront concernés :
 - transport routier (parc de transport public, entreprises de transport routier, flux de transport routier national et international, immatriculations de véhicules, accidents de circulation routière, permis de conduire, caractéristiques du réseau routier national, comptages routiers, etc.) ;
 - transport aérien (entreprises de transport aérien, mouvements d'avions et flux de transport aérien national et international, accidents dans les aéroports, etc.) ;
 - transport fluvial, lacustre et maritime.
- les indicateurs relatifs à l'économie des transports seront calculés régulièrement (indicateurs de performance de PST2, indicateurs macro-économiques et sociaux de base, prix de transport national et international, etc.) ;
- une base de données sur les transports est améliorée.

Stratégie de mise en œuvre

145. Des enquêtes légères seront régulièrement menées auprès des professionnels des transports (entreprises, syndicats) pour collecter les statistiques courantes. Des fiches appropriées de collecte seront élaborées et un répertoire des points focaux de collecte sera constitué et régulièrement mis à jour.
146. En plus de la collecte des statistiques courantes, des enquêtes spécifiques seront organisées sur les transports urbains, interurbains et ruraux pour améliorer les indicateurs de base et actualiser la banque des données.

3.7. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES ET MONÉTAIRES

3.7.1. Objectifs spécifiques et actions à mener

147. La Balance générale des comptes du trésor (BGCT), principale source des statistiques des finances publiques relève de la compétence de la Direction du trésor et de la comptabilité publique (DTCP). Cette balance est tenue en collaboration avec d'autres administrations et institutions, notamment la Banque des Etats de l'Afrique centrale. Celle-ci établit aussi les statistiques monétaires et élabore la balance des paiements. Ainsi, les objectifs spécifiques poursuivis consistent à :
 - élaborer et à publier mensuellement le TOFE ;
 - élaborer et à publier annuellement la balance des paiements ;
 - disposer et publier régulièrement les agrégats monétaires.
148. Les actions préconisées par la mission de statistiques multisectorielle, organisée en mai 2000 à N'Djamena par la Banque mondiale et le FMI et à laquelle avait pris part AFRISTAT, restent actuelles⁹.

3.7.2. Résultats attendus et stratégie de mise en œuvre

3.7.2.1. Statistiques douanières

Résultat attendu

- à partir de l'application SYDONIA, les données traitées par les modules statistiques standards (données douanières, financières, économiques et manque à gagner) sont disponibles et transmises, sur supports magnétiques, tous les mois à date fixe aux partenaires, notamment à l'INSEED.

Stratégie de mise en œuvre

149. Pour atteindre ce résultat, l'administration compétente devra procéder à l'installation du logiciel SYDONIA dans les principaux bureaux de douanes et à la formation du personnel sur ce logiciel. Afin d'éliminer des doubles emplois, l'INSEED et le service des statistiques de la Direction des douanes devront clairement définir leurs attributions respectives en matière de production des statistiques douanières. Il est souhaitable que l'INSEED reçoive les données sous format ASCII, charge à lui de les extraire suivant une nomenclature arrêtée de commun accord.

⁹ Le plan d'actions proposées est en annexe 5.

3.7.2.2. Statistiques sur la dette

Résultats attendus

- les données sont collectées auprès des administrations compétentes sur les remboursements et décaissements par rapport aux prévisions mensuelles et sur les projections d'emprunts, de remboursements ou de décaissements ;
- statistiques sur l'aide extérieure reçues et la dette publique établies et régulièrement publiées ;
- la base de données sur la dette est élaborée.

Stratégie de mise en œuvre

150. La Direction de la dette est une administration de création récente (1998). Son bon fonctionnement passe par la maîtrise par les cadres de cette direction des principaux concepts et méthodes de travail utilisés. Une formation voire des voyages d'études seront d'un apport utile pour doter le personnel des connaissances nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.
151. La méthodologie et la nomenclature se rapportant au domaine devront être rédigées en collaboration avec d'autres administrations concernées par les questions de la dette.

3.7.2.3. Prévision économique

Résultats attendus

- le Tableau des opérations financières de l'Etat est publié tous les mois ainsi que sa projection pour le trimestre suivant ;
- un cadrage macroéconomique est élaboré et régulièrement actualisé ;
- un modèle de prévision macroéconomique est élaboré.

Stratégie de mise en œuvre

152. Le Tableau des opérations financières de l'Etat est élaboré par la Direction des études et de la prévision. Il est validé par un comité qui se réunit deux fois par mois. Son élaboration intègre les données provenant de plusieurs sources dont la BGCT et la Position nette du gouvernement vis-à-vis du Système monétaire large (PNG) établie par la BEAC.
153. La Direction des études et de la prévision procédera au renforcement de ses compétences par la formation d'au moins deux cadres à l'élaboration du TOFE.
154. En ce qui concerne la prévision macroéconomique, les cadres devront suivre une formation. La Direction des études et de la prévision fera appel à un consultant international ou à une institution compétente, notamment AFRISTAT, pour la mise au point d'un modèle de prévision et la mise sur pied des éléments d'élaboration de cadrage macro-économique.

3.7.2.4. Dépenses de personnel

Résultats attendus

- les tableaux statistiques sur le budget du personnel (salaires, indemnités, frais de mission, transport, capital décès, service rendu, ordres des recettes, etc.) sont élaborés ;
- l'effectif par sexe, âge et catégorie des personnels en poste, recrutés, décédés, retraités, suspendus, en stage, etc. est disponible le 25 du mois après le mois sous revue ;
- une base des données sur les effectifs des agents de l'Etat est constituée et les données sont actualisées régulièrement ;
- un bulletin trimestriel des effectifs des agents de l'Etat est publié ;
- un annuaire des effectifs du personnel de l'Etat est publié.

Stratégie de mise en œuvre

155. Une étude sera menée pour maîtriser le circuit des informations à collecter. Les conclusions de cette étude permettront d'élaborer les fiches de collecte et la méthodologie de traitement des données. Plusieurs points focaux de collecte des données devront être identifiés au sein des administrations.

3.8. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET STATISTIQUES, SUIVI DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES ET DE LA PAUVRETE

3.8.1. Objectifs spécifiques et actions à mener

156. La conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques dans le domaine du suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté nécessitent pour le Tchad de définir des systèmes d'informations cohérents et adaptés à ses besoins. Des programmes de ce type ont été développés dans des pays en développement au cours des deux dernières décennies (système DSA, enquêtes 1-2-3 sur le secteur informel et le marché du travail, enquêtes démographiques et de santé, etc.). Il peut s'avérer utile de s'inspirer de ces cas et de capitaliser ces expériences en tirant les leçons qui s'imposent. La mise en place de tels systèmes demande une collaboration soutenue de l'ensemble du SSN et de l'appui de la communauté internationale.
157. Le Tchad dispose déjà d'un cadre de référence, la SNRP, qui devra guider les producteurs des données socio-démographiques nécessaires au suivi des actions en matière de lutte pour la réduction de la pauvreté.
158. La SNRP propose un certain nombre d'opérations de base qui devraient être réalisées pour fournir des données nécessaires à la conduite des analyses sur la pauvreté. Il s'agit en particulier du recensement général de la population et des enquêtes sur les conditions de vie des ménages, les dépenses et revenus, l'emploi, l'éducation, la santé, etc. et couvrant autant les variables quantitatives que qualitatives.
159. Ces enquêtes devront effectivement être réalisées, mais il importe de finaliser d'abord celles déjà entreprises notamment la deuxième enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT 2).
160. En préparation à ces opérations, un travail d'harmonisation des concepts clefs devrait être réalisé afin de rendre plus lisibles les travaux actuellement menés au Tchad sur la pauvreté. En effet, les concepts comme le seuil de la pauvreté relative et absolue, l'incidence de la pauvreté, l'ampleur de la pauvreté (l'écart par rapport au seuil), la sévérité de la pauvreté, et bien d'autres, devraient être définis.

161. Les principaux objectifs spécifiques à atteindre dans le domaine "données socio-démographiques" consistent en la collecte des données nécessaires au calcul des indicateurs retenus dans la SNRP et ceux contenus dans les engagements internationaux contractés par le Tchad, notamment les *Objectifs du Millénaire*.
162. Sur un autre plan, le PROSMIC (Programme statistique minimum commun), auquel le Tchad a adhéré, vise à renforcer les capacités de traitement, d'analyse et de publication dans le domaine des statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté. Le Tchad devra s'approprier les objectifs qui y sont définis ; ceux-ci peuvent se résumer ainsi :
- *créer (ou redynamiser) des cadres institutionnels permettant la coordination des activités et des partenariats techniques entre les structures spécialisées et les INS ;*
 - *renforcer, notamment par des actions de formation appropriées, les capacités techniques des INS et des structures nationales spécialisées dans le domaine de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion de l'information ;*
 - *élaborer et mettre en place un système d'information sur le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté qui prend en compte les besoins des utilisateurs, du suivi conjoncturel et de la comptabilité nationale ;*
163. *promouvoir le développement d'études sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté et la diffusion de l'information qui s'y rapporte.*
164. Le PROSMIC préconise les actions suivantes :
- Définition d'un socle minimum (en matière d'information) du contenu des enquêtes permettant l'analyse de la pauvreté.
 - Conception des méthodes de calcul des indicateurs de bien-être et de détermination de seuils de pauvreté et organiser des séminaires pour les adopter.
 - Conception des modules de formation et organisation des séminaires dans les domaines suivants : traitement informatique (plus particulièrement techniques d'apurement des fichiers) ; fondements théoriques et techniques empiriques de l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages.
 - Conception du contenu minimum d'un tableau de bord social et l'élaborer
 - Conception d'une base de données sociales.
165. En plus de ce qui précède, les actions suivantes devront être menées :
- Mise sous forme de recueil et publication des définitions et concepts utilisés dans les enquêtes et recensements auprès des ménages en matière de collecte et d'analyse des données.
 - Finalisation de l'exécution de la deuxième enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad.
 - Actualisation des données sur les effectifs, structure par âge et par sexe, les caractéristiques socio-économiques de la population, la dynamique de la population ainsi que sur les caractéristiques de l'habitat par l'organisation d'un recensement de la population en 2004 ;
 - Elaboration des projections démographiques à partir des données du recensement de population de 1993 et des enquêtes démographiques déjà réalisées.
 - Actualisation des informations sur les indicateurs démographiques, de santé de la reproduction, de santé infantile et de nutrition des enfants de moins de cinq ans.

- Construction d'une base de données cartographiques censitaires ainsi qu'une base de sondage (échantillon maître) pour les enquêtes statistiques auprès des ménages qui seront régulièrement actualisées.
 - Actualisation du fichier national de localités.
 - Amélioration des outils et procédures de collecte et de traitement des données issues des fichiers administratifs dans les domaines de l'éducation et de la santé et conception de ceux des domaines non encore couverts (emploi, travail, sécurité sociale, tourisme, justice, jeunesse et sports, culture, etc.). Collecte mensuelle ou trimestrielle (sauf pour les données sur l'éducation qui seront collectées trois mois après chaque rentrée scolaire), traitement, analyse, publication et diffusion des données chaque année sous forme d'annuaires statistiques ;
 - Construction d'une base de données socio-démographiques conforme aux travaux menés dans ce domaine dans le cadre du projet GEEP.
166. Par ailleurs, des systèmes d'informations géographiques devront aussi être mis en place.
167. Un Système d'information géographique (SIG) est un puissant outil de gestion du développement socio-économique. Il permet une analyse spatiale approfondie des situations et permet d'identifier les problèmes sur le terrain de manière plus éloquente et plus conviviale. Le SIG donne l'occasion à l'acteur et au décideur de "visualiser" les efforts déjà développés sur le terrain.
168. La "localisation" des données et surtout leur stockage dans des "silos électroniques" devraient être réalisés de manière à aider le décideur à y accéder facilement et à les comprendre pour mieux les utiliser. Compte tenu de leur complexité, la création et la gestion du SIG nécessiteront l'intervention et la collaboration de plusieurs groupes d'utilisateurs de diverses disciplines professionnelles.
169. Etant donné l'existence d'un fond cartographique et d'une expérience en gestion de la cartographie censitaire au sein de la DSEED et des compétences techniques déjà disponibles au Centre national d'appui à la recherche (CNAR), des synergies devront être développées entre les deux administrations pour bâtir des systèmes d'informations géographiques permettant de répondre aux besoins des utilisateurs.
170. Le principal objectif du SIG du Tchad consistera à encourager et à promouvoir l'utilisation des données géospatiales dans la prise de décisions dans la gestion des ressources naturelles (eau, forêts, etc.), de l'environnement, de l'éducation, de la santé, etc. en rapport avec les caractéristiques démographiques.
171. En ce qui concerne le SIG, les actions suivantes sont proposées :
- Mise en place d'un cadre d'informations géospatiales chargé de conseiller le gouvernement dans ses choix pour promouvoir l'utilisation d'un SIG.
 - Elaboration d'un protocole de données pouvant faire partie du SIG tout en précisant leurs sources, les méthodes de traitement et les produits attendus.
 - Formation des cadres et définition d'un programme de travail.

3.8.2. Résultats attendus et stratégie de mise en œuvre

3.8.2.1. Données démographiques de base

Résultats attendus

- les données démographiques (état et dynamique de la population, répartition spatiale, structure, caractéristiques individuelles de la population, etc.) et celles relatives aux conditions de vie des ménages sont disponibles et à jour ;
- un dispositif de collecte et de traitement des fiches d'état-civil est mis en place ; les fiches sont collectées et traitées régulièrement.

Stratégie de mise en œuvre

172. L'amélioration du traitement des statistiques socio-démographiques est conditionnée par la conduite des opérations prioritaires d'une part, et d'autre part par la maîtrise de l'exploitation des fichiers administratifs. Le PPAST se voudrait d'abord un moyen de rationalisation des circuits de collecte des données et la création des bases de données qui peuvent, à moindre coût, être régulièrement actualisées.
173. Parmi les opérations prioritaires, les prochains recensement général de la population et enquête démographique et de santé constituent certainement les fondements d'une révision complète du système de collecte des données démographiques, révision qui peut avoir des répercussions positives sur d'autres domaines statistiques notamment sur le plan des enquêtes statistiques en général. Le recensement général de la population était programmé pour 2003. Compte tenu du retard pris pour la mobilisation des financements de cette opération, celle-ci ne pourrait être menée qu'en 2004 si l'obstacle financier est levé. Cependant, sa préparation devrait d'ores et déjà démarrer en 2002. Par ailleurs, parce que son financement serait disponible, l'Enquête démographique et de santé du Tchad pourrait être réalisée en 2003.
174. Enfin, la mise en place et l'entretien des dispositifs permanents de collecte des données à partir des fichiers administratifs devra constituer à tous égards un des leviers de développement du système statistique national. Ainsi, le traitement des fiches d'état-civil (ainsi que des dossiers des établissements scolaires et sanitaires et ceux des entreprises) devra être une priorité pour l'amélioration des données démographiques.

3.8.2.2. Statistiques de l'éducation et de la formation

- les outils et procédures de collecte et de traitement sont actualisés ;
- la base des données sur l'éducation est réhabilitée et actualisée régulièrement ;
- un répertoire de l'offre de formation est élaboré ;
- l'annuaire des statistiques de l'éducation est publié régulièrement.

Stratégie de mise en œuvre

175. L'enquête annuelle auprès des formations scolaires rencontre beaucoup de difficultés. Une des premières dispositions à prendre sera de s'assurer que tous les établissements scolaires (primaire, secondaire général, secondaire technique et supérieur) répondent aux questionnaires. Le questionnaire soumis devra être revu de manière à comporter les variables retenues par la SNRP en matière de suivi de l'éducation.
176. L'amélioration du dispositif de collecte des informations statistiques doit faire l'objet d'un atelier regroupant les responsables départementaux de l'éducation et ceux des services centraux s'occupant de la collecte des données ainsi que les personnes concernées des établissements de l'enseignement supérieur.

177. Des ateliers de formation et au besoin des stages à l'extérieur seront organisés aux fins de renforcer les capacités des cadres de la Direction de l'analyse et de la prospective en matière d'analyse des données.
178. Les activités dans ce domaine devraient être menées, au niveau central, par une équipe conduite par un démographe ou un ingénieur des travaux statistiques et comprenant en outre de deux adjoints techniques de la statistique pour appuyer les activités de collecte des données, d'un informaticien analyste programmeur pour la gestion de la base de données, d'un planificateur et d'un économiste de l'éducation capables d'effectuer des analyses approfondies des données. Au niveau de chaque département, un adjoint technique de la statistique pourra assurer les tâches de collecte, de vérification et de contrôle de cohérence des questionnaires.
179. L'équipement informatique devra être renforcé ou réhabilité. De même, les services devraient avoir les moyens de déplacement pour l'acheminement et la collecte des questionnaires sur tout le territoire ; toutefois, les moyens de transport en commun pourront aussi être utilisés en attendant que les services soient dotés de véhicules.

3.8.2.3. Statistiques de santé

Résultats attendus

- la réalisation des prestations courantes est renforcée :
 - l'annuaire statistique tome A au niveau de la DSIS et les annuaires tome B au niveau des délégations sont produits ;
 - l'inventaire des ressources est réalisé périodiquement ;
 - la surveillance épidémiologique des maladies est effectuée ;
 - les travaux cartographiques pour les districts sanitaires sont réalisés ;
 - la production des outils de collecte des données est réalisée ;
 - la formation et le recyclage du personnel au SIS sont effectués ;
 - le suivi de la saisie informatique des données au niveau des préfectures est réalisé ;
- la DSIS, les districts et préfectures sanitaires sont dotés d'outils informatiques et reliés en réseau ;
- une équipe de maintenance des équipements est formée au sein de la DSIS ;
- les compétences du personnel cadre de la DSIS sont renforcées en analyse des données ;
- un dispositif est mis en place pour renforcer la surveillance épidémiologique ;
- les tableaux de bord dans les formations sanitaires sont progressivement mis en place ;
- un bulletin trimestriel d'information sanitaire est publié.

Stratégie de mise en œuvre

180. Le travail fait actuellement est appréciable. Une évaluation du programme actuel en matière de statistiques sanitaires devra être menée afin de redéfinir les indicateurs prioritaires et de réviser le programme SIS et HOP/Tchad. Les nouveaux indicateurs devront être conformes avec ceux retenus dans la SNRP. Enfin, on devrait envisager d'étendre la couverture de la collecte des données aux établissements sanitaires qui ne sont pas actuellement atteints.

3.8.2.4. Statistiques du travail

Résultats attendus

- les effectifs des travailleurs par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle dans le secteur moderne sont disponibles ;
- les effectifs des agents de la Fonction publique sont disponibles par âge, sexe, catégorie et par corps (cf. 3.4.4.4) ;
- une base de données permettant une gestion optimale des personnels de la Fonction publique est créée (cf. 3.4.4.4) ;
- les effectifs des travailleurs immatriculés (à la CNPS) sont disponibles par sexe, âge, employeur, région et secteur d'activité ;
- les données sur les accidents de travail et les maladies professionnelles sont disponibles ;
- le fichier des travailleurs licenciés et ceux en chômage est établi ;
- une base de données contenant des informations sur les prestataires, le nombre d'allocataires et d'enfants à charge par prestataire, les victimes d'accidents de travail, les consultations et soins administrés aux malades dans les centres médico-sociaux, les recettes, dépenses et réserves de la CNPS, est constituée.
- une banque de données statistiques sur le marché du travail est mise en place ;
- les besoins en main-d'œuvre qualifiée des entreprises sont inventoriés ;
- un inventaire des besoins de formation est réalisé ;
- un répertoire national des établissements de formation est établi ;
- un répertoire tchadien des emplois est établi ;
- le répertoire national de l'offre de formation est disponible mensuellement ;
- la situation des primo – demandeurs d'emploi est connue chaque mois ;
- le suivi des sortants du dispositif de formation professionnelle et de l'enseignement supérieur est assuré régulièrement ;
- un répertoire des métiers est établi ;
- les indicateurs relatifs à ce domaine dans la SNRP sont régulièrement calculés (conflits de travail, évolution des salaires, le travail des enfants et des femmes, durée de travail, etc.) ;
- un bulletin trimestriel sur la situation de l'emploi au Tchad est publié régulièrement six semaines après la période sous revue ;
- un bulletin trimestriel des statistiques traitées par la CNPS est publié ;
- un annuaire sur les statistiques du travail est publié régulièrement.

Stratégie de mise en œuvre

181. Les administrations chargées de l'élaboration des statistiques de ce domaine devront déployer un effort particulier pour harmoniser leurs méthodes de travail. Plusieurs administrations interviennent en effet dans la collecte des statistiques du travail, chacune développant ses propres méthodes. La direction de l'INSEED devrait apporter sa contribution dans l'harmonisation des définitions et concepts et dans la construction des outils de collecte.
182. La distinction devra être faite entre les données de structure et les données conjoncturelles. Les premières seront obtenues par un recensement auprès des entreprises et établissements du secteur moderne. Ce recensement sera mené par l'INSEED avec l'appui des ministères chargés du commerce, de l'industrie, de l'artisanat, du travail, des chambres consulaires et du secteur privé (organisations patronales et syndicales).
183. En ce qui concerne les données conjoncturelles, la Direction du travail, de l'emploi et de la sécurité devra s'appuyer et s'associer à l'INSEED dans la conduite des enquêtes trimestrielles de conjoncture. Cependant, les informations qui ne seront pas recueillies lors de ces enquêtes devront être collectées par la DTESS elle-même (conflits de travail, etc.). A cet effet, un questionnaire devra être élaboré et les points focaux de collecte identifiés.
184. S'agissant de la Fonction publique, les données du recensement des employés de l'Etat devront être évaluées et mises à jour. Cette opération devra se faire avec la collaboration de la Direction de l'informatique et de la solde et de l'INSEED, comme appui technique.
185. Compte tenu des enjeux et de l'ampleur de l'opération (sur toute l'étendue du territoire et à l'extérieur), une méthodologie précise devra permettre de décrire toutes les séquences des activités à réaliser.
186. Les résultats du recensement permettront de disposer d'une base pour l'actualisation des informations pour lesquelles une procédure de mise en œuvre devra aussi être décrite avec la collaboration de la Direction de l'informatique et de la solde.
187. Dans tous les cas, les méthodologies de collecte et de traitement des statistiques sur le travail devront être rédigées. L'enquête trimestrielle de conjoncture auprès des entreprises et la bonne tenue des fichiers des personnels salariés de l'Etat devront contribuer à mieux suivre les statistiques de travail du secteur organisé.
188. La promotion de l'emploi repose sur la connaissance du marché qui requiert à son tour une série d'opérations d'inventaire allant du recensement des établissements et entreprises du secteur moderne à la réalisation d'enquêtes spécifiques. Un des résultats des opérations est la mise en place et la révision régulière d'un fichier des établissements et des entreprises. Ces opérations permettent d'évaluer les besoins en main d'œuvre qualifiée dans le secteur moderne. L'INSEED, la DTESS, l'ONAPE et d'autres administrations seront appelés à coordonner leurs activités pour la conduite de telles enquêtes.
189. La banque de données sera alimentée par les informations collectées des autres administrations (DTESS, CNPS, INSEED, etc.).
190. Enfin, une enquête spécifique permettra d'établir un répertoire tchadien des emplois.
191. Au ministère chargé du Travail, une équipe, comprenant au moins un démographe ou un ingénieur des travaux statistiques, deux adjoints techniques de la statistique, un inspecteur de travail, devra aussi être mise en place pour prendre en charge l'élaboration des statistiques du travail.
192. L'OBSEFE devra continuer à mettre à la disposition des décideurs publics et privés, des informations pertinentes pouvant faciliter la définition des stratégies en matière de promotion de l'emploi. Il devrait, à cet effet, centraliser et analyser les données statistiques et qualitatives sur l'éducation, la formation et

l'emploi, données recueillies auprès des services producteurs. Les performances de cette administration dépendent en grande partie de la qualité des résultats d'autres services.

193. Au préalable, l'OBSEFE devrait s'atteler à définir les analyses à mener et à identifier les indicateurs et variables correspondantes dont il aura besoin en rapport avec les objectifs de la SNRP. Cette tâche devrait être suivie par l'établissement d'un bilan des données disponibles en identifiant également leurs sources. Une méthodologie sera ensuite élaborée et des études pourront être menées.
194. Compte tenu de ses missions, l'OBSEFE ne devrait pas conduire des enquêtes de terrain mais plutôt en être intimement associé au moment de leur conception et de l'analyse de leurs résultats.
195. L'établissement d'un répertoire des métiers est une activité envisagée par l'ONAPE. Cette opération nécessitera l'implication d'autres administrations (INSEED, DTESS, etc.) et un travail intensif de rassemblement de la documentation et sources d'informations.
196. Le suivi des sortants des établissements de formation professionnelle et de l'enseignement supérieur requiert aussi l'élaboration d'une méthodologie mettant ensemble les réflexions de plusieurs partenaires (responsables des établissements, DTESS, INSEED, CNPS, syndicats, patronat, chambres consulaires, etc.).

L'OBSEFE aura besoin du personnel compétent parmi lesquels un ingénieur des travaux statistiques formé en exploitation des enquêtes et en gestion des bases de données ainsi que d'autres compétences pouvant entreprendre l'analyse des données sur l'emploi et la formation.

3.8.2.5. Statistiques sur l'action sociale, la jeunesse, les personnes âgées et la famille

Résultats attendus

- les outils et procédures de collecte et de traitement des données sur la petite enfance, les handicapés, les personnes vulnérables, le développement communautaire, la promotion de la femme et des jeunes, et les données relatives aux personnes âgées sont élaborés ;
- les données sur l'encadrement de la petite enfance, les handicapés, les personnes vulnérables, le développement communautaire, la promotion de la femme et des jeunes, et les données relatives aux personnes âgées sont collectées et analysées ;
- le personnel chargé de l'analyse des données est formé ;
- une base de données sur la jeunesse, les personnes âgées et la famille est élaborée et régulièrement actualisée ;
- un annuaire des statistiques relatives à l'action sociale et à la famille est régulièrement publié.

Stratégie de mise en œuvre

197. Il est prévu que le département ministériel chargé des questions d'action sociale publie un annuaire sur les données de son domaine pouvant être rassemblées. Des études spécifiques pourraient être aussi conduites.
198. Une des premières actions sera de doter le Bureau d'études et des statistiques (Ministère de l'action sociale et de la famille) du personnel compétent en matière statistique ou en science sociale (avec des connaissances en statistique ou en démographie), en mesure de conduire la collecte des données statistiques à partir des sources administratives ou de l'exploitation des enquêtes réalisées par d'autres institutions. En effet, il ne sera pas question, dans un premier temps, de conduire des enquêtes, mais de faire un inventaire des données disponibles et d'en constituer une base.

199. Dans un deuxième temps, le Bureau devra établir la liste des indicateurs à suivre ainsi que les sources correspondantes des données utiles à leur calcul.
200. Enfin, au fur et à mesure, des améliorations pourront être apportées et des enquêtes légères pourraient être menées pour compléter les données existantes.

3.8.2.6. Statistiques sur la culture et les sports

Résultats attendus

- une base de données sur les activités culturelles et sportives est créée ;
- un bulletin trimestriel sur la culture et les sports est publié régulièrement ;
- un annuaire des statistiques relatives aux activités culturelles et sportives est publié régulièrement.

Stratégie de mise en œuvre

201. La stratégie de mise en œuvre comporte les actions suivantes :
- identification des indicateurs et des variables correspondantes et de leurs sources de données ;
 - rédaction des méthodologies de collecte et de traitement des données ;
 - constitution d'un réseau de points focaux pour la collecte ;
 - collecte des données mensuelles ou trimestrielles selon les cas ;
 - élaboration d'un bulletin trimestriel d'information ;
 - élaboration de l'annuaire à publier au plus tard fin mars de chaque année ;
 - étude sur la création d'une base de données.

3.8.2.7. Statistiques sur la justice, la bonne gouvernance et les droits de l'homme

Résultats attendus

- les données sur la justice, la bonne gouvernance et les droits de l'homme sont collectées et diffusées ;
- un annuaire des statistiques de la justice, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme est publié régulièrement ;
- un répertoire des textes législatifs et réglementaires publiés au Journal officiel, et des textes conventionnels auxquels le Tchad a adhéré, est élaboré.

Stratégie de mise en œuvre

202. La stratégie de mise en œuvre comporte les actions suivantes :
- identification des indicateurs et des variables correspondantes et de leurs sources de données ;
 - rédaction des méthodologies de collecte et de traitement des données ;
 - constitution d'un réseau de points focaux pour la collecte ;
 - collecte des données mensuelles ou trimestrielles selon les cas ;

- élaboration d'un bulletin trimestriel d'information ;
- élaboration de l'annuaire à publier au plus tard fin mars de chaque année ;
- étude sur la création d'une base de données ;
- collecte des textes législatifs et réglementaires auprès du Service d'enregistrement ou des cabinets ministériels et constitution d'un recueil.

3.8.2.8. Suivi des ONG et autres associations

Résultats attendus

- un répertoire national des ONG (organisations non gouvernementales) et des ADH (associations de droits de l'homme) opérant au Tchad est créé et annuellement actualisé.

Stratégie de mise en œuvre

203. Les actions à mener seront les suivantes :

- dresser la liste des ONG opérant au Tchad ;
- collecter et exploiter les statuts des ONG selon des variables à fixer ;
- collecter et exploiter les rapports annuels des ONG ;
- publier régulièrement un rapport annuel sur les activités des ONG au Tchad.

3.8.2.9. Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté

204. La mise en œuvre et le suivi de la SNRP nécessitent la disponibilité d'une masse importante d'informations dont la plupart sont générées par les travaux internes aux administrations. Une collaboration soutenue sera donc nécessaire entre le service chargé de ces questions et l'ensemble du SSN. Les résultats attendus et les activités à réaliser restent conformes à ceux qui sont proposés dans le PROSMIC (cf. annexe 7).

3.8.2.10. Système d'information géographique

205. Le but visé par la mise en place du SIG consiste à spatialiser l'ensemble des données essentielles de la vie économique et sociale du Tchad de manière à faciliter la "visualisation" des progrès accomplis dans la prise en charge des problèmes de développement. Pendant les deux premières années du PPAST, les efforts seront consacrés à :

- la constitution d'une équipe de travail ;
- la mobilisation des moyens nécessaires ;
- l'identification des données, de leurs sources et de leurs méthodes de collecte.

206. Le démarrage de la construction du SIG devrait intervenir vers la fin de la deuxième année du programme.

3.8.3. Enquêtes et recensements statistiques

207. Si le développement de la statistique au Tchad repose d'abord sur la mise en place des dispositifs permanents et solides de collecte des données auprès des administrations et sur la conduite des enquêtes légères complémentaires, la réalisation d'opérations d'inventaire de large envergure reste encore nécessaire.
208. Quelques enquêtes et recensements ont été identifiés par les administrations tchadiennes. Cependant, ces opérations, à l'exception de quelques-unes notamment le recensement général de la population méritent encore d'être examinées plus en détail afin d'en déterminer les conditions méthodologiques et financières de leur exécution.
209. Dans la plupart des cas, l'absence des données de base dans certains domaines et/ou la vétusté de celles qui existent actuellement justifient la conduite ou le renouvellement de ces opérations de collecte. Cependant, compte tenu de l'importance, en termes de ressources matérielles, financières et humaines, le choix des opérations à réaliser devrait répondre à des priorités indiscutables. Le Comité des programmes statistiques aura donc la grande charge de mettre en lumière les besoins réels et urgents des utilisateurs et de dresser par conséquent la liste des enquêtes et recensements prioritaires.
210. La liste présentée ci-après ne constitue pas un choix, mais une expression de l'état des besoins ; les enquêtes et recensements proposés pour être réalisés dans les six prochaines années sont les suivants :
- Enquête sur la consommation et le secteur informel (2^e édition) en 2002 ;
 - Enquête démographique et de santé en 2003 ;
 - Recensement général de la population et de l'habitat en 2004 ;
 - Recensement industriel et commercial en 2005 ;
 - Recensement de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement en 2005 ;
 - Enquête sur les transports en 2006 ;
 - Enquête sur la consommation et le secteur informel (3^e édition) en 2007.

3.9. STOCKAGE DES DONNEES ET DIFFUSION DE L'INFORMATION STATISTIQUE

3.9.1. Objectifs spécifiques et actions à mener

211. Les services du SSN devraient œuvrer pour assurer une conservation et un stockage efficaces des données statistiques. Cette préoccupation rejoint celle déjà exprimée qui consiste à développer des bases des données et à mettre régulièrement à la disposition des utilisateurs une information de qualité dans de courts délais.
212. D'une manière générale, il s'agit de mettre en place une politique de diffusion ouverte sur les besoins des utilisateurs et répondant aux recommandations du SGDD. Le système statistique tchadien devra aussi s'accrocher aux exigences des temps modernes par l'utilisation de nouvelles technologies de l'information.
213. Le PROSMIC définit les objectifs de la diffusion de l'information statistique à trois niveaux :
214. *Du point de vue le plus général, il s'agit d'abord de répondre aux besoins des utilisateurs ou, plus précisément, « de mettre en place une politique de diffusion des données statistiques tenant compte des impératifs imposés par les nouvelles exigences des utilisateurs face à des possibilités technologiques qui légitiment ces exigences ». Cette orientation, radicalement nouvelle par rapport à la situation actuelle, ne*

doit pas être comprise comme un alignement pur et simple des statisticiens sur ces besoins. La demande sociale, tout incontournable qu'elle soit, est souvent aussi à courte vue et le statisticien voit toujours plus loin qu'elle. L'enjeu est donc de trouver le bon niveau d'accommodation entre la myopie de la demande et le risque de presbytie des statisticiens ;

215. *A un second niveau, un peu plus opérationnel, on se référera au Système général de diffusion des données (SGDD), proposé par le Fonds monétaire international. Ce système va bien au-delà des ambitions du PROSMIC, puisqu'il recouvre quatre secteurs : réel (comptes nationaux, indices de production et des prix, indicateurs du marché du travail), fiscal (revenus, dépenses, dettes intérieure et extérieure du Gouvernement central), financier (position extérieure nette, taux d'intérêt), extérieur (balance commerciale, balance des paiements, réserves monétaires, taux de change), ainsi que certains indicateurs socio-démographiques en matière de population, d'éducation, de santé et de pauvreté. Il est souhaitable qu'à l'horizon 2005 tous les Etats membres d'AFRISTAT puissent produire et diffuser de manière régulière un tel ensemble d'informations, le Système général pouvant être utilisé comme un cadre pour améliorer les statistiques ;*
216. *Un troisième objectif, le plus opérationnel, est de viser à l'horizon 2005 l'édification de bases de données centralisées accessibles au public (il n'est pas impossible que, pour cet horizon, on doive se limiter au cadre organisationnel et aux spécificités techniques de ces bases). Il faudra mettre à profit toutes les ressources offertes par les nouvelles technologies et notamment par Internet à cet effet. Les INS devront se doter de sites Internet pour la diffusion des données statistiques.*
217. Les actions à mener sont les suivantes :
- Construction des bases de données dans les principaux domaines de l'activité socio-économique (données agricoles et d'élevage, conjoncturelles, socio-démographiques, transports, douanes, finances publiques, statistiques monétaires, etc.).
 - Elaboration et publication des recueils méthodologiques de chaque filière ainsi que les métadonnées.
 - Publication d'un recueil des définitions et concepts utilisés dans la réalisation des enquêtes auprès des ménages.
 - Diffusion auprès des services compétents des nomenclatures et classifications utilisées dans chaque filière et éventuellement les adapter au contexte tchadien.
 - Publication conformément au SGDD des productions suivantes : Comptes économiques du Tchad, Bulletin trimestriel de conjoncture, Note semestrielle de conjoncture, Annuaire national de statistiques, Annuaire des statistiques agricoles, Annuaire des statistiques de l'éducation, Annuaire des statistiques sanitaires, Bulletin mensuel des statistiques des prix, Bulletin trimestriel des statistiques du commerce extérieur, Bulletin trimestriel des statistiques des finances publiques, Bulletin mensuel des statistiques monétaires, Tableau des opérations financières de l'Etat, Balance des paiements, Rapport annuel des principales synthèses économiques et sociales.
 - Mise en place de nouvelles publications périodiques dans le but d'informer plus régulièrement les décideurs et les partenaires au développement.
 - Archivage des résultats d'enquêtes et recensements sur CD-Rom.
 - Construction d'un site Internet pour l'ensemble du SSN alimenté par la production statistique de l'ensemble des services nationaux.

3.9.2. Résultats attendus et stratégie de mise en oeuvre

218. La conservation des données et leur accès devraient constituer une des préoccupations majeures du PPAST. En plus des bases de données et la publication d'un certain nombre de recueil de données statistiques proposées dans les programmes sectoriels, les services du système statistique national devront tout mettre en oeuvre pour assurer la conservation des données sur des supports durables et inaltérables de l'information. Les supports informatiques tels que les CD-Rom devront être encouragés tout en veillant à disposer de plusieurs fichiers de sauvegarde.
219. Les données à stocker concerneront aussi bien les fichiers d'informations brutes et traitées que les méthodologies, les nomenclatures concepts et définitions, les bases de sondage et cartographiques que toutes les procédures administratives et relatives à la collecte et au traitement des données, en somme toute information susceptible de faciliter la compréhension des données actuelles ou d'aider à élaborer des données futures.
220. En ce qui concerne la diffusion des données, celle-ci devrait couvrir les besoins des utilisateurs. Des publications allant des bulletins mensuels aux annuaires statistiques sont proposées. Des études spécifiques seront aussi encouragées. D'une manière générale, les délais de diffusion sont ceux proposés par le SGDD auquel le Tchad devrait adhérer.
221. Enfin, le SSN tchadien devra disposer d'un site Internet administré par l'INSEED avec la collaboration des autres services statistiques qui mettront en place un groupe de gestion du site dont les activités consisteront à valider les données à y publier.

3.10. FORMATION DES PERSONNELS

3.10.1. Objectifs spécifiques et actions à mener

222. Le fonctionnement efficace du SSN, en plus des ressources financières et matérielles importantes, demande la disponibilité des ressources humaines capables de définir des stratégies et de les mettre en oeuvre en matière de production et d'utilisation des données statistiques. Dans le rapport sur la situation du système statistique tchadien, la précarité en matière de personnel statisticien a été relevée. Il est souligné dans ce rapport que le système statistique tchadien est, dans son ensemble, confronté à un manque cruel de ressources humaines. A cette étroitesse des effectifs, il s'ajoute l'insuffisance de formation de certains agents, peu préparés à assurer la collecte, le traitement et l'analyse des données statistiques. L'objectif, à l'horizon 2007, est de :
- doter le SSN de ressources humaines de qualité et en nombre suffisant (cf. tableau 1 ci-après) par la formation aux métiers de statisticiens dans les écoles spécialisées, l'organisation des séminaires et des stages de formation sur des questions spécifiques et l'organisation des voyages d'étude ;
223. Afin de combler le déficit actuel en ressources humaines, les actions à réaliser dans ce domaine peuvent se résumer ainsi :
- Renforcement des capacités de gestion de la direction de l'INSEED par l'organisation d'un voyage d'études dans un pays de dimension comparable mais disposant d'un système statistique performant ainsi que par l'organisation des stages de formation en management.
 - Mise en place d'une unité, au sein de l'Université de N'Djamena, chargée de préparer les jeunes Tchadiens et Tchadiennes aux concours d'entrée dans les écoles de formation statistique.
 - Mise en place d'une formation des adjoints techniques de la statistique au sein de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature.
 - Organisation des séminaires de formation sur chacun des domaines des statistiques sectorielles.

- Renforcement des capacités en analyse des données de l'ensemble des personnels cadres du SSN par l'organisation des séminaires et stages appropriés, et des voyages d'études.

3.10.2. Résultats attendus et stratégie de mise en oeuvre

224. La réussite du PPAST est fortement liée à l'effectif et à la qualité des ressources humaines chargées de le mettre en oeuvre.
225. Actuellement, on relève un déficit important en matière de ressources humaines dans les services statistiques nationaux. Il convient donc non seulement d'y apporter des solutions palliatives mais également de trouver une issue durable tant il est vrai que d'une part, la formation du personnel est une activité qui s'inscrit dans la durée, et d'autre part la rétention des cadres formés requiert la mise en place des dispositions plus attractives que celles qui existent maintenant.
226. Parmi les solutions palliatives, le recours à l'assistance technique extérieure ou de longue durée (deux à quatre ans) ou de courte durée, par l'intermédiaire des consultants sur des questions ponctuelles, est inévitable. Cependant, ce type d'assistance ne pourra être bénéfique au pays que si des mesures énergiques sont prises pour l'accompagner d'une politique de formation adaptée aux besoins actuels et futurs.
227. Trois solutions durables possibles constituent la base des actions à mener pour le renforcement des effectifs du SSN. Il s'agit de :
- la formation initiale dans les écoles de formation statistique hors du Tchad ;
 - la formation initiale des cadres moyens sur place ;
 - le perfectionnement ou la formation en cours d'emploi à travers des séminaires et ateliers organisés sur place ou à l'extérieur, et les voyages d'études.
228. Les objectifs proposés s'inscrivent dans ces orientations de manière à ce que les équipes chargées des travaux courants de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données statistiques puissent prendre leurs activités entièrement en charge sur le plan technique.

Tableau 1 : Effectif minimum des agents d'encadrement par domaine statistique à l'horizon 2007

Principaux domaines statistiques	Catégories de personnel							
	ISE	Démographe	ITS	Analyste programmeur	*Autres cadres	Programmeur	Adjoint technique	Total
INSEED								
Management	1	1	2					4
Comptes nationaux	2	-	3	-	2	-	6	13
Conjoncture	1	-	1	-	1	-	4	7
Statistiques des prix	-	-	1	-	-	-	4	5
Statistiques du commerce	-	-	1	-	-	-	4	5
Statistiques d'entreprises	1	-	2	-	1	-	4	8
Données socio-démographiques	-	2	1	1	-	2	6	12
Cartographie censitaire et SIG	-	1	2	-	-	1	2	6
Diffusion et stockage	-	-	1	-	-	1	2	4
Sous-total 1	5	4	14	1	4	4	32	64
SERVICES SECTORIELS								
Agriculture	1	-	2	-	2	1	4	10
Elevage	1	-	1	-	2	1	4	9
Transport	1	-	2	1	2	1	4	11
Travail	-	1	2	-	2	1	2	8
Balance des paiements	1	-	1	-	2	-	2	6
Finances publiques	1	-	4	-	6	-	8	19
Monnaie et crédit	1	-	1	-	2	-	4	8
Education	-	1	2	-	2	1	4	10
Santé	-	1	2	-	2	1	4	10
Autres services (10)	-	3	10	-	5	2	10	30
Sous-total 2	6	6	27	1	27	8	46	121
TOTAL	11	10	41	2	31	12	78	185

Autres cadres : agronomes, vétérinaires, planificateurs en éducation, santé, transport, inspecteurs de travail, économistes, etc. (en fonction des filières)

229. Ainsi, à l'horizon 2007, le plan de formation mis en œuvre, le redéploiement des cadres nationaux déjà disponibles sur le marché du travail et l'amélioration des conditions de travail du personnel devraient permettre de former des équipes de travail composées comme proposé dans le tableau 1 ci-dessus. Cette proposition devrait constituer un objectif minimum à atteindre pour les six prochaines années. La tendance devrait être également orientée vers la constitution des équipes pluridisciplinaires. A titre d'exemple, l'élaboration des comptes nationaux ne devrait pas être l'activité des seuls statisticiens ; on devrait associer un ingénieur agro-économiste et un macro-économiste qui pourraient apporter des contributions constructives en matière d'estimation des données agricoles ainsi que sur le plan de l'analyse des données.
230. Le PPAST prévoit l'organisation systématique de séminaires de formation sur la plupart des statistiques de base. Il prévoit aussi quelques voyages d'études pour permettre à quelques responsables de se frotter à l'expérience internationale en matière d'organisation ou dans certaines disciplines statistiques.
231. La formation initiale permettra de doter le SSN en ressources substantielles nécessaires à l'exécution des activités du programme. Le suivi de cette formation devra être placé sous la responsabilité de l'INSEED, qui en collaboration avec les administrations compétentes, devra organiser la préparation des candidats

tchadiens aux concours d'entrée dans les écoles de formation. En ce qui concerne les cadres supérieurs, le Tchad devra former chaque année au moins 3 ISE, 2 démographes, 8 ITS et 2 analystes-programmeurs.

232. Il est également proposé qu'un cycle de formation de cadres moyens soit éventuellement mis en place auprès d'une école nationale dès la deuxième année du PPAST pour répondre aux besoins qui seront de plus en plus croissants en personnels de cette catégorie. Mais, en attendant l'aboutissement de cette démarche, cette formation devra se poursuivre ailleurs. La première année, le Tchad devra former au moins 6 adjoints ou agents techniques de la statistique et 12 la deuxième. Cet effectif pourra être augmenté avec la création du cycle national de formation.

3.11. EQUIPEMENTS ET LOCAUX

3.11.1. Equipements

233. Afin de bien assurer la réalisation du PPAST, les services du SSN devront être dotés d'un minimum d'équipements :
- informatiques et connexes pour le traitement et le stockage des données ;
 - de reprographie pour la diffusion des résultats de collecte ou d'études, d'enquêtes, etc. ;
 - de cartographie pour les besoins d'enquêtes et la mise en place des systèmes d'information géographique.
 - de communication (téléphone, télécopie, Internet, etc.).
234. Le mobilier de bureau et le matériel roulant appropriés et en nombre suffisant compléteront les conditions nécessaires à la bonne conduite des activités statistiques. Cependant, au regard de leur coût et en dehors des cas exceptionnels, l'acquisition du matériel roulant devrait être examinée dans le cadre de l'exécution des projets d'enquêtes et de recensements. En effet, les charges récurrentes de tels équipements sont généralement très lourdes même pour des services nantis et bien organisés. Le statut du personnel et le budget de fonctionnement devraient comporter des éléments permettant les déplacements des agents dans un court rayon pour les besoins de service.
235. S'agissant des équipements informatiques, certaines administrations devront être dotées à moyen terme de réseaux. Il s'agit en particulier de l'INSEED, et des administrations chargées des statistiques d'éducation, de santé et des transports. Mais leur installation est subordonnée à la disponibilité des locaux convenables afin d'assurer un rendement optimal de tels investissements. A titre indicatif, quelques spécifications d'équipements informatiques sont données ci-après (certaines caractéristiques sont optionnelles) :

Ordinateur individuel

Micro-ordinateur Pentium III 866 Mhz ; mémoire 128 Mo ; disque dur 20 Go ; lecteur DVD ; graveur CD-RW ; clavier et souris ; carte réseau ; Windows Millennium.

Serveur Windows NT (INSEED)

Intel Pentium III à 800 Mhz min ; cache 256 Ko ; Bi-processeur (évolutif) ; 128 Mo SDRAM 133 Mhz extensible à 2 Go ; bus d'extension architecture PCI ; contrôleur réseau ; contrôleur disques ; 4 disques durs hot plug 9,1 Go ; lecteur CD-ROM ; lecteur disquette 3,5" ; unité de sauvegarde ; clavier et souris ; câblage informatique ; câblage électrique ; hubs et switches 3x24 ; Proxy Server ; modem ; Windows NT 50 utilisateurs ; logiciel de sauvegarde.

Imprimantes

Imprimante type HP2100 réseau (INSEED) ; Imprimante type HP1100 ; Imprimante type HP2100 ; Imprimante couleur jet d'encre.

Onduleurs

Onduleur pour le serveur 2,5 Kva ; onduleur 1,4 Kva pour 2 ordinateurs ; onduleur 1000 va pour 1 ordinateur.

Graveurs de CD-Rom

Graveur de Cd-Rom externe.

Scanner USB avec chargeur

Logiciels

Microsoft Office 2000 ; antivirus ; logiciels statistiques ; logiciels de cartographie ; autres logiciels utiles.

236. Les autres équipements peuvent être :

- un vidéo projecteur (INSEED) ;
- pour la reprographie : un photocopieur (grande série), un photocopieur (petite série), une relieuse, un massicot, une agrafeuse électrique ;
- pour la communication : des lignes téléphoniques, un télécopieur, un standard téléphonique 40 postes, une ligne de téléphone pour le courrier électronique.

237. Le mobilier et le petit équipement de bureau complètent l'équipement du SSN.

3.11.2. Locaux

238. Les questions relatives à la rénovation ou à la construction des locaux ont aussi été retenues dans les programmes sectoriels. La réalisation de nouvelles infrastructures de ce type reste une des conditions du développement statistique au Tchad. Le système statistique national, notamment l'INSEED, manque cruellement de locaux. Mais compte tenu du caractère particulier et de l'importance de cette catégorie d'investissement, la construction des bâtiments pour abriter les services statistiques devrait faire l'objet d'un programme distinct du PPAST.

239. Cependant, dans l'évaluation du PPAST, les coûts de construction communiqués par les services nationaux ont été repris tel qu'ils ont été proposés.

3.12. PLAN D'ACTIVITES DES DEUX PREMIERES ANNEES DU PAST

240. Le programme proposé comporte un certain nombre d'actions dont la réalisation pourra aller au-delà de six ans. Pour son démarrage, il est présenté en annexe 1 un plan d'activités réalisables au cours des deux premières années de mise en œuvre du PAST. Ce plan précise les principaux résultats attendus, les activités à exécuter, des indicateurs de suivi et une évaluation du coût pour chacune des deux années.

3.13. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PAST

241. La stratégie globale du PAST repose sur le renforcement et la réhabilitation de la collecte des statistiques courantes, en particulier celles que l'on peut obtenir à partir de l'exploitation des dossiers administratifs. Des efforts devront donc être déployés pour mettre en place des conditions optimales pour l'exploitation systématique des informations généralement disponibles dans ces dossiers.
242. Les enquêtes et recensements constituent également un pilier du PAST. Cependant, les conditions de réalisation de ces opérations devraient permettre de pérenniser les acquis et de capitaliser les investissements mis en œuvre. Leur conduite demandera donc une programmation rigoureuse de manière à éviter des tensions de toutes sortes qui poussent souvent à la mise en place des équipes ad hoc de travail, parfois sans rapport réel avec les cadres institutionnels existants.
243. La réussite du PAST dépendra donc de l'attention que les autorités porteront sur ces questions dont les solutions passent par le renforcement des capacités institutionnelles.

3.13.1. Mise en œuvre

244. Le PAST a été élaboré grâce à la participation des services nationaux de statistique. Les actions y contenues sont réalisables à condition de réunir un certain nombre de conditions. Malgré l'enthousiasme manifesté par les cadres tchadiens pour rassembler les éléments de programme, la mise en œuvre du PAST dépend d'abord de l'engagement du gouvernement et des principaux acteurs (partenaires et société civile) à poursuivre les efforts déjà engagés dans le domaine de la statistique.
245. En effet, la promulgation de la loi statistique et les appuis apportés dans ce domaine témoignent d'une part de l'effort du gouvernement pour le renforcement des capacités du système statistique tchadien à fournir des données de qualité, et d'autre part de la volonté des partenaires à accompagner le gouvernement dans ces activités.
246. L'engagement du gouvernement devrait se poursuivre par la mise en application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la statistique. Ces dispositions touchent aussi bien les réformes institutionnelles pour un appareil statistique rénové et apte à répondre à une demande de plus en plus élastique en données statistiques plus ciblées sur des objectifs explicites que des ressources nouvelles tant humaines que matérielles et financières.
247. Enfin, les activités statistiques ne peuvent être menées que si les services concernés disposent de locaux convenables qui favorisent un travail d'équipe et donnent aux personnels un environnement plus propice à la réflexion afin qu'ils jouent pleinement leurs rôles.

3.13.2. Indicateurs de suivi

248. La réussite de la mise en œuvre se fera ressentir par l'extension de la couverture thématique et géographique des travaux statistiques et de l'amélioration de la qualité des données qui en découlent. L'amélioration de la qualité sera appréhendée par :
- la réalisation des travaux statistiques avec des méthodologies appropriées et suffisamment documentées ;
 - la régularité de la diffusion des données conformément aux directives du SGDD ;

- le degré de coordination des travaux statistiques ;
- la satisfaction des besoins des utilisateurs ;
- l'utilisation des données statistiques pour la prise de décisions à tous les niveaux.

3.14. EVALUATION DU COUT ET FINANCEMENT DES DEUX PREMIERES ANNEES DU PPAST

3.14.1. Coût du PPAST

249. L'évaluation des activités du PPAST porte sur les deux premières années ; au-delà de cette période, les éléments de coût sont susceptibles de très grandes variations de nature à rendre cette évaluation peu réaliste et peu crédible. Ces éléments devront donc être actualisés régulièrement à chaque revue annuelle du plan.
250. Sur un autre plan, l'évaluation des coûts du PPAST ne tient pas compte de l'ensemble des besoins des administrations pour la période sous revue. L'exercice entrepris ne se substitue pas à l'élaboration des budgets annuels de fonctionnement et d'investissement, élaboration à laquelle chaque administration est soumise chaque année. Les coûts portent uniquement sur les charges nouvelles qu'entraînerait l'exécution des activités proposées.
251. Les principales hypothèses posées pour les estimations des coûts sont présentées à l'annexe 2. Certaines d'entre elles ont été suggérées dans les programmes sectoriels élaborés par les administrations tchadiennes. Les coûts des enquêtes et recensements, lorsqu'ils sont proposés, ont été pris tel quel.
252. Sur la base de ces hypothèses, le coût total du programme pluriannuel d'activités statistiques du Tchad pour les deux premières années s'élève à 6 077 315 200 francs CFA. Le tableau 2 ci-dessous donne la répartition de ce coût suivant les domaines retenus. Il ressort de ce tableau que la formation du personnel, en particulier la formation statistique initiale, et l'équipement des services représentent respectivement 11,3 et 13,9% du coût total.

Tableau 2 : Coûts estimés des activités du PPAST au cours des deux premières années (en milliers de FCFA)

Principaux domaines	Année1	Année 2	Total	
			Milliers de FCFA	%
Renforcement institutionnel	64 641,0	41 519,0	106 160,0	1,7%
Synthèses statistiques	132 736,8	152 458,4	285 195,2	4,7%
Statistiques du secteur réel	636 326,0	878 108,0	1 514 434,0	24,9%
Statistiques des finances publiques et monétaires	78 708,0	38 480,0	117 188,0	1,9%
Données socio-démographiques	1 079 212,0	1 439 426,0	2 518 638,0	41,4%
Formation	291 730,0	397 470,0	689 200,0	11,3%
Equipement	564 333,3	282 166,7	846 500,0	13,9%
Total	2 847 687,1	3 229 628,1	6 077 315,2	100,0%
%	46,9%	53,1%	100,0%	

253. Au cours des deux premières années de mise en œuvre du PPAST, le coût d'élaboration des statistiques courantes s'élève à 1 224 219 200 Francs CFA et celui des enquêtes et recensements à 3 233 148 000 francs CFA, soit 20,1 et 53% respectivement (cf. tableau 3 ci-après).

254. Le coût des principales enquêtes et recensements, au cours des deux premières années, se répartit comme l'indique le tableau 4 ci-après¹⁰.

Tableau 3 : Répartition des coûts du PPAST par type d'opérations (en milliers de FCFA)

Types d'opérations	Année 1	Année 2	Total	
			Milliers de FCFA	%
Renforcement institutionnel	64 641,0	41 519,0	106 160,0	1,7%
Statistiques courantes	685 676,8	538 542,4	1 224 219,2	20,1%
Enquêtes et recensements	1 255 498,0	1 977 650,0	3 233 148,0	53,0%
Formation	291 730,0	397 470,0	689 200,0	11,3%
Equipement	564 333,3	282 166,7	846 500,0	13,9%
Total activités statistiques	2 861 879,1	3 237 348,1	6 099 227,2	100,0%

Tableau 4 : Coûts des enquêtes et recensements au cours des deux premières années du PPAST (en FCFA)

Principaux enquêtes et recensements	Année 1	Année 2	Total	
			Milliers de FCFA	%
Recensement industriel et commercial	50 000,0	200 000,0	250 000,0	7,7%
Enquête mensuelle SIM	66 000,0	66 000,0	132 000,0	4,1%
Enquête agricole annuelle	300 000,0	300 000,0	600 000,0	18,6%
Enquête typologie des marchés et circuits commerciaux	-	150 000,0	150 000,0	4,6%
Enquête annuelle sur les forêts	35 000,0	35 000,0	70 000,0	2,2%
Enquête trimestrielle sur l'eau	36 000,0	36 000,0	72 000,0	2,2%
Enquête démographique et de santé	500 000,0	200 000,0	700 000,0	21,7%
Recensement de la population	-	820 792,0	820 792,0	25,4%
Enquête annuelle auprès des établissements scolaires	107 486,0	107 486,0	214 972,0	6,6%
Enquête mensuelle auprès des établissements sanitaires	122 066,0	62 372,0	184 438,0	5,7%
Répertoire des emplois	38 946,0	-	38 946,0	1,2%
TOTAL	1 255 498,0	1 977 650,0	3 233 148,0	100,0%

255. Les dépenses prévisionnelles ci-dessus ne tiennent pas compte du coût de construction et de réhabilitation des locaux. Celui est repris dans le tableau 5 ci-dessous conformément aux propositions partielles fournies par quelques services nationaux de statistique.

¹⁰ Les dépenses relatives aux recensements comprennent les équipements, la formation et parfois les constructions ou aménagements de locaux. Le budget total du recensement général de la population est évalué à 5 506 659 dollars américains soit plus de 3,8 milliards de FCFA. ; celui du recensement industriel et commercial est évalué à 300 millions de francs CFA.

Tableau 5 : Coûts estimés des constructions (en milliers de FCFA)

Administration	Coût
INSEED	1 500 000,0
BES (Action sociale)	24 000,0
DSA (Agriculture)	1 040 000,0
Division Statistiques (Eau)	235 000,0
Direction de la dette (Finances)	12 850,0
Direction du travail	71 859,0
CNPS	12 031,0
Ministère de l'industrie	30 000,0
DSIS	5 000,0
TOTAL	2 930 740,0

256. En tenant compte de ces propositions et en supposant que ces constructions seront réalisées au cours des premières années de mise en œuvre du PPAST, le coût total du plan d'activités (les deux premières années) est évalué à 9 008 055 200 francs CFA.

3.14.2. Financement

257. Comme cela a été indiqué plus haut, la réussite du PPAST est fonction de l'engagement des autorités nationales et de l'appui des partenaires au développement. La redevance statistique inscrite dans la loi statistique constitue déjà un signe fort de cet engagement. La mise en œuvre de cette disposition permettra de dégager les moyens nécessaires pour la réalisation des actions prévues.
258. Les autorités nationales seront aussi amenées à faire appel aux bailleurs de fonds.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN D'ACTIVITES STATISTIQUES DES DEUX PREMIERES ANNEES DU PPAST

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS DE SUIVI	COUT			ACTEURS
			Année 1	Année 2	TOTAL	
A. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET COORDINATION STATISTIQUE						
Réunions du CSS tenues	Organisation des réunions	Rapports et documents de réunion	761,0	761,0	1 522,0	INSEED et administrations compétentes
Réunions du CPS tenues	Organisation des réunions	Rapports et documents de réunion	5 032,0	5 032,0	10 064,0	
Réunions des sous-comités tenues	Organisation des réunions	Rapports et documents de réunion	8 172,0	8 172,0	16 344,0	
	Sous-total A1		13 965,0	13 965,0	27 930,0	
INSEED doté de textes	Elaboration des textes	Organigramme, statut du personnel, statut financier, règlement intérieur, texte réglementaire arrêtant la mobilisation de la redevance statistique	1 500,0	-	1 500,0	
	Sous-total A2		1 500,0	-	1 500,0	
	Elaboration du programme	Programme disponible	-	1 994,0	1 994,0	
	Sous-total A3		-	1 994,0	1 994,0	
	Elaboration des nomenclatures, des concepts et définitions	Recueil de nomenclatures élaboré	5 316,0	-	5 316,0	
	Elaboration des métadonnées	Le Tchad a adhéré au SGDD	5 520,0	-	5 520,0	
Coordination technique des travaux assurée	Sous-total A4		10 836,0	-	10 836,0	
	Missions d'étude en management					
	Missions d'étude	Rapports de mission	38 340,0	25 560,0	63 900,0	
L'INSEED est bien géré	Sous-total A5		38 340,0	25 560,0	63 900,0	
	Total A		64 641,0	41 519,0	106 160,0	

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS DE SUIVI	COUT			ACTEURS	
			Année 1	Année 2	TOTAL		
B. ELABORATION DES SYNTHESES STATISTIQUES							
Comptes nationaux publiés	Séminaire de formation SCN93	Rapport du séminaire	9 038,4	5 138,4	14 176,8	INSEED et administrations compétentes	
	Implantation du module ERETES	Module implanté	29 720,0	14 480,0	44 200,0		
	Enquêtes complémentaires (comptabilité nationale)	Résultats des enquêtes	6 000,0	6 000,0	12 000,0		
	Publication "Comptes économiques du Tchad"	Publication	5 000,0	5 000,0	10 000,0		
	Sous-total B1		44 758,4	25 618,4	70 376,8		
	Séminaire sur la prévision économique	Rapport du séminaire	5 138,4		5 138,4		
	Enquêtes trimestrielles de conjoncture	Bulletin et Note de conjoncture	24 000,0	24 000,0	48 000,0		
	Base de données conjoncturelles	Données disponibles	-	4 000,0	4 000,0		
	Bulletin trimestriel de conjoncture	Publication disponible	8 000,0	8 000,0	16 000,0		
	Note semestrielle de conjoncture	Publication disponible	5 000,0	5 000,0	10 000,0		
	Sous-total B2		42 138,4	41 000,0	83 138,4		
	Statistiques des prix publiées	Indice des prix N'Djamena et niveaux des prix des centres secondaires	Bulletin mensuel des statistiques des prix	13 200,0	13 200,0		26 400,0
		Etude sur la formation des prix	Rapport de l'étude	-	40 000,0		40 000,0
		Bulletin mensuel des statistiques des prix	Publication disponible	3 600,0	3 600,0		7 200,0
Sous-total B3			16 800,0	56 800,0	73 600,0		

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS DE SUIVI	COUT			ACTEURS	
			Année 1	Année 2	TOTAL		
Statistiques du commerce extérieur publiées	Consultant (mise en place de l'indice du commerce extérieur)	Méthodologie de l'indice	3 620,0	-	3 620,0	INSEED, administrations compétentes	
	Formation analyse / EUROTRACE	2 cadres formés et en poste	6 040,0		6 040,0		
	Bulletin trimestriel des statistiques du commerce extérieur	Bulletin disponible	1 600,0	1 600,0	3 200,0		
	Sous-total B4		11 260,0	1 600,0	12 860,0		
Indice de la production industrielle publié	Indice de la production industrielle	Bulletin de conjoncture	20 440,0	20 440,0	40 880,0		
	Sous-total B5		20 440,0	20 440,0	40 880,0		
Annuaire statistique du Tchad			7 000,0	7 000,0	14 000,0		
Total B			132 736,8	152 458,4	285 195,2		
C. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES DU SECTEUR REEL							
Statistiques d'entreprises et de l'artisanat publiées	Recensement industriel et commercial	Rapports des résultats	50 000,0	200 000,0	250 000,0		INSEED
	Elaboration du fichier des entreprises	Fichier disponible	6 000,0		6 000,0		
	Elaboration et mise en place d'un identifiant unique	Identifiant disponible et utilisé par les administrations concernées	-	13 340,0	13 340,0		
	Sous-total C1		56 000,0	213 340,0	269 340,0		
Statistiques agricoles publiées	Collecte des données auprès des sociétés d'encadrement agricole	Tableaux de données disponibles	2 000,0	2 000,0	4 000,0	DSA	
	Enquête mensuelle SIM	Bulletin trimestriel d'information	66 000,0	66 000,0	132 000,0		
	Enquête agricole annuelle	Rapports des résultats	300 000,0	300 000,0	600 000,0		
	Enquête typologie des marchés et circuits commerciaux	Rapport de l'enquête	-	150 000,0	150 000,0		
	Atelier producteurs / utilisateurs	Rapport et documents de l'atelier	2 316,0	-	2 316,0		
	Formation analyse	Cadres formés en poste	6 040,0	-	6 040,0		

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS DE SUIVI	COUT			ACTEURS
			Année 1	Année 2	TOTAL	
Statistiques agricoles publiées	Construction et gestion de la base de données agricoles	Base de données disponible	-	9 740,0	9 740,0	DSA
	Activités de sensibilisation	Emission à la radio/télévision et encarts dans les journaux	3 600,0	3 600,0	7 200,0	
	Bulletin trimestriel d'information	Bulletin disponible	1 600,0	1 600,0	3 200,0	
	Annuaire des statistiques agricoles	Annuaire disponible	2 500,0	2 500,0	5 000,0	
	Sous-total C2		379 956,0	531 340,0	911 296,0	
Statistiques d'élevage publiées	Séminaire de formation du personnel de collecte	Rapport du séminaire	6 336,0	-	6 336,0	Division des statistiques du Ministère de l'élevage
	Formation des cadres	Cadres formés en poste	6 040,0	-	6 040,0	
	Sensibilisation et mise en place du réseau de collecte	Professionnels de l'élevage sensibilisés	7 500,0	5 000,0	12 500,0	
	Construction et gestion de la base de données de l'élevage	Base de données disponible	-	9 740,0	9 740,0	
	Bulletin mensuel d'information	Bulletin disponible	2 400,0	2 400,0	4 800,0	
	Annuaire des statistiques d'élevage	Annuaire disponible	2 500,0	2 500,0	5 000,0	
	Sous-total C3		24 776,0	19 640,0	44 416,0	
Statistiques de pêche publiées	Mise en place d'un dispositif de collecte de données sur la pêche	Collecte effectuée régulièrement	5 500,0	-	5 500,0	Ministère chargé des pêches
	Collecte des données	Données disponibles	4 020,0	4 020,0	8 040,0	
	Sous-total C4		9 520,0	4 020,0	13 540,0	
Statistiques de forêt et de l'eau publiées	Mise en place d'un dispositif de collecte des statistiques sur la forêt et l'environnement	Données publiées dans le bulletin trimestriel d'information	19 480,0	-	19 480,0	Division des statistiques du Ministère de l'environnement, des forêts et de l'eau

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS DE SUIVI	COUT			ACTEURS	
			Année 1	Année 2	TOTAL		
Statistiques de forêt et de l'eau publiées	Formation du personnel de collecte forêt	Personnel formé en poste	10 336,0	-	10 336,0	Division des statistiques du Ministère de l'environnement, des forêts et de l'eau	
	Enquête annuelle	Rapport des résultats	35 000,0	35 000,0	70 000,0		
	Construction d'une base des données forêts	Base de données disponible	9 740,0	-	9 740,0		
	Mise en place d'un dispositif de collecte de données sur l'eau	Outils de collecte élaborés et équipe de collecte mise en place	13 936,0	-	13 936,0		
	Enquête trimestrielle sur l'eau	Bulletin trimestriel d'information	36 000,0	36 000,0	72 000,0		
	Construction d'une base de l'eau	Base de données disponible	-	9 740,0	9 740,0		
	Bulletin trimestriel d'information	Bulletin disponible	1 600,0	1 600,0	3 200,0		
	Annuaire des statistiques de l'environnement, des eaux et forêts	Annuaire disponible	2 500,0	2 500,0	5 000,0		
	Sous-total C5			128 592,0	84 840,0		213 432,0
	Statistiques sur le tourisme publiées	Etude méthodologique	Méthodologie disponible	9 740,0	-		9 740,0
Séminaire de formation		Rapport du séminaire	2 814,0	-	2 814,0		
Collecte des données		Base de données et annuaire	22 320,0	22 320,0	44 640,0		
Base de données		Base de données disponible			-		
Annuaire statistique		Annuaire disponible	2 500,0	2 500,0	5 000,0		
Sous-total C6			37 374,0	24 820,0	62 194,0		
Statistiques des transports publiées	Etudes méthodologiques	Méthodologies disponibles	29 220,0	-	29 220,0	DEP (Transports)	
	Séminaire de formation	Rapport du séminaire	20 176,0		20 176,0		
	Collecte des données	Base de données disponible	35 220,0	35 220,0	70 440,0		

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS DE SUIVI	COUT			ACTEURS
			Année 1	Année 2	TOTAL	
Statistiques des transports publiées	Base de données	Base de données disponible	-	19 480,0	19 480,0	DEP (Transports)
	Annuaire statistique	Annuaire disponible	2 000,0	2 000,0	4 000,0	
	Sous-total C7		86 616,0	56 700,0	143 316,0	
	Total C		636 326,0	878 108,0	1 514 434,0	
D. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES ET MONETAIRES						
Statistiques douanières publiées	Séminaire de formation sur SYDONIA	Rapport de l'atelier de formation	8 954,0	-	8 954,0	DDDI, INSEED
	Formation à l'extérieur	Rapport de mission	9 880,0	-	9 880,0	
	Construction de la base de données douanières	Base de données disponible	-	9 740,0	9 740,0	
	Sous-total D1		18 834,0	9 740,0	28 574,0	
Statistiques de la dette publiées	Formation à l'extérieur	Rapport de mission	23 800,0	-	23 800,0	DDDI
	Voyage d'étude	Rapport de mission	5 800,0	-	5 800,0	
	Construction d'une base de données sur la dette, l'aide internationale et l'investissement	Base de données disponible	-	9 740,0	9 740,0	
	Sous-total D2		29 600,0	9 740,0	39 340,0	
Statistiques de finances publiques publiées et prévision économique	Rationalisation de la collecte des statistiques de finances publiques	Méthodologie et données collectées	10 000,0	10 000,0	20 000,0	Direction des études et de la prévision (Ministère des finances)
	Tableau de bord (publication)	Publication disponible	3 000,0	3 000,0	6 000,0	
	Elaboration du TOFE	TOFE régulièrement publié	9 740,0	3 600,0	13 340,0	
	Elaboration d'un modèle de prévision économique	Modèle disponible	7 534,0	2 400,0	9 934,0	
	Sous-total D3		30 274,0	19 000,0	49 274,0	

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS DE SUIVI	COUT			ACTEURS
			Année 1	Année 2	TOTAL	
Statistiques monétaires publiées	Production des statistiques monétaires	Bulletin mensuel	PM	PM	PM	BEAC
	Elaboration de la balance des paiements	Balance disponible	PM	PM	PM	
	Sous-total D4		PM	PM	PM	
	Total D		78 708,0	38 480,0	117 188,0	
E. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES						
Données démographiques de base publiées	Enquête démographique et de santé	Rapports de résultats	500 000,0	200 000,0	700 000,0	INSEED
	Recensement général de la population	Rapports de résultats	-	820 792,0	820 792,0	
	Exploitation des fichiers de l'état-civil	Tableaux de données	49 144,0	49 144,0	98 288,0	INSEED, Direction des affaires politiques et de l'état-civil
	Sous-total E1		549 144,0	1 069 936,0	1 619 080,0	
Statistiques d'éducation publiées	Enquête annuelle auprès des établissements scolaires	Annuaire statistique	107 486,0	107 486,0	214 972,0	Division chargée des statistiques de l'éducation
	Actualisation de la base de données	Base de données disponible		9 740,0	9 740,0	
	Annuaire statistique	Annuaire statistique disponible	6 000,0	6 000,0	12 000,0	
	Sous-total E2		113 486,0	123 226,0	236 712,0	
Statistiques de santé publiées	Inventaire des ressources	Rapport de l'inventaire		10 000,0	10 000,0	Division du système de l'information sanitaire
	Enquête mensuelle	Tableaux de données	122 066,0	62 372,0	184 438,0	
	Actualisation du logiciel de traitement des données	Données régulièrement traitées	25 000,0	-	25 000,0	
	Actualisation de la base de données	Base de données disponible	9 740,0	-	9 740,0	
	Etude sur la fonctionnalité des districts de santé	rapport de l'étude	-	20 000,0	20 000,0	
	Annuaire statistique	Annuaire statistique disponible	7 000,0	7 000,0	14 000,0	
	Sous-total E3		163 806,0	99 372,0	263 178,0	

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS DE SUIVI	COUT			ACTEURS
			Année 1	Année 2	TOTAL	
Statistiques du travail publiées	Base de données du personnel salarié de l'Etat	Base de données disponible	9 740,0	-	9 740,0	Direction de l'informatique et de la solde, Direction du contrôle des effectifs
	Collecte des données sur les prestations sociales	Bulletin trimestriel	9 740,0	-	9 740,0	CNPS
	Base des données du personnel salarié des secteurs privé et parapublic	Base de données disponible	9 740,0	-	9 740,0	DTESS
	Banque de données sur le marché du travail	Banque de données disponible	9 740,0	-	9 740,0	OBSEFE, ONAPE, DTESS
	Répertoire des emplois	Répertoire disponible	38 946,0	-	38 946,0	ONAPE, OBSEFE
	Bulletin trimestriel des statistiques du travail	Bulletin trimestriel disponible	8 000,0	8 000,0	16 000,0	DTESS, INSEED
	Annuaire statistique	Annuaire statistique disponible	5 000,0	5 000,0	10 000,0	DTESS
	Sous-total E4		90 906,0	13 000,0	103 906,0	
Statistiques sur la culture et les sports publiées	Etude méthodologique	Méthodologie disponible	6 140,0		6 140,0	Ministère chargé de la culture et des sports
	Séminaire de formation	Rapport du séminaire	3 014,0		3 014,0	
	Collecte des données sur la culture et les sports	Bulletin trimestriel	26 480,0	26 480,0	52 960,0	
	Base de données sur la culture et les sports	Base de données disponible		9 740,0	9 740,0	
	Bulletin trimestriel des statistiques de la culture et les sports	Bulletin trimestriel disponible	4 000,0	4 000,0	8 000,0	
	Annuaire statistique	Annuaire statistique disponible	1 500,0	1 500,0	3 000,0	
	Sous-total E5		41 134,0	41 720,0	82 854,0	

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS DE SUIVI	COUT			ACTEURS
			Année 1	Année 2	TOTAL	
Statistiques sur l'action sociale, la jeunesse, les personnes âgées et la famille publiées	Etude méthodologique	Méthodologie disponible	9 740,0		9 740,0	BES (Ministère chargé de l'action sociale)
	Exploitation des fichiers existants	Base de données	10 500,0	5 000,0	15 500,0	
	Base des données	Base de données disponible	9 740,0	2 000,0	11 740,0	
	Sous-total E6		29 980,0	7 000,0	36 980,0	
Statistiques sur la justice, la bonne gouvernance et les droits de l'homme publiées	Etude méthodologique	Méthodologie disponible	9 740,0		9 740,0	Ministère de la justice
	Séminaire de formation	Rapport du séminaire	4 196,0		4 196,0	
	Collecte des données sur la justice, la bonne gouvernance et les droits de l'homme	Base de données et annuaire	45 120,0	45 120,0	90 240,0	
	Répertoire des textes législatifs et réglementaires	Répertoire disponible	3 000,0	3 000,0	6 000,0	
	Base de données sur la justice, la bonne gouvernance et les droits de l'homme	Base de données disponible		9 740,0	9 740,0	
	Annuaire statistique	Annuaire disponible	1 500,0	1 500,0	3 000,0	
	Sous-total E7		63 556,0	59 360,0	122 916,0	
Statistiques sur les ONG et autres associations de la société civile publiées	Répertoire des ONG et des ADH		9 740,0		9 740,0	Secrétariat permanent des ONG, Direction des affaires politiques et de l'état-civil
	Sous-total E8		9 740,0		9 740,0	

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS DE SUIVI	COUT			ACTEURS
			Année 1	Année 2	TOTAL	
Système d'information géographique	Etude méthodologique	Méthodologie disponible	9 740,0			INSEED, CNAR
	Voyage d'études	Rapport de mission	7 720,0			
	Séminaire de formation	Rapport du séminaire		8 572,0	8 572,0	
	Collecte des données	Base de données		7 500,0	7 500,0	
	Base de données cartographiques	Base de données disponible		9 740,0	9 740,0	
	Sous-total E9			17 460,0	25 812,0	
	Total E		1 079 212,0	1 439 426,0	2 518 638,0	
F. STOCKAGE ET DIFFUSION						
Formation	Séminaire sur le stockage des données sur CD-Rom	Rapport du séminaire	8 052,0	-	8 052,0	INSEED
	Construction d'un site Internet	Site Internet fonctionnel	6 140,0	-	6 140,0	
	Stage de formation sur la gestion des sites Internet	Rapport de stage	-	7 720,0	7 720,0	
	Total F		14 192,0	7 720,0	21 912,0	
G. FORMATION						
Formation initiale	3 ISE formés chaque année	ISE formés chaque année et recrutés	34 290,0	34 290,0	68 580,0	INSEED
	2 Démographes formés chaque année	2 Démographes formés chaque année et recrutés	14 640,0	14 640,0	29 280,0	
	8 ITS formés chaque année	8 ITS formés chaque année et recrutés	117 120,0	117 120,0	234 240,0	
	2 analystes-programmeurs formés chaque année	2 analystes-programmeurs formés chaque année et recrutés	21 960,0	21 960,0	43 920,0	
	6 adjoints formés la première année et 12 la deuxième	6 adjoints techniques formés la première année et 12 la deuxième année	42 720,0	42 720,0	85 440,0	
	2 programmeurs formés chaque année	2 programmeurs formés	14 240,0	14 240,0	28 480,0	
	Dispositif de préparation aux concours ISE et ITS	Formation des candidats assurés	7 000,0	5 000,0	12 000,0	
	Sous-total G1			251 970,0	249 970,0	

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS DE SUIVI	COUT			ACTEURS
			Année 1	Année 2	TOTAL	
Mise en place d'une école de formation d'adjoints techniques de la statistique		Cycle de formation mis en place. Un assistant technique est recruté pour la mise en place de la formation.				
	Mission d'étude		4 760,0		4 760,0	
	Enseignants			112 500,0	112 500,0	
	Outils pédagogiques			10 000,0	10 000,0	
	Sous-total G2		4 760,0	122 500,0	127 260,0	
Stages de formation	Provision pour stages de formation	Budget de l'INSEED				INSEED
	Sous-total G3		35 000,0	25 000,0	60 000,0	
	Total G		291 730,0	397 470,0	689 200,0	
	TOTAL		2 297 545,8	2 955 181,4	5 252 727,2	

ANNEXE 2 : QUELQUES HYPOTHESES DE COUTS

Il convient de rappeler que l'objectif visé par cet exercice (évaluation des coûts) ne consiste pas à élaborer les budgets de fonctionnements ou d'investissement qui obéissent à une autre logique. Il s'agit de faire une évaluation des dépenses générées par la réalisation des opérations et activités proposées.

Il est tout à fait vrai que l'exécution du plan est intimement liée à la mobilisation du budget régulier de fonctionnement qui inclut les frais de personnel, les charges récurrentes de fonctionnement et éventuellement d'autres dépenses. En ce qui concerne par exemple l'INSEED, la définition de son budget est une prérogative de son conseil d'administration. Il reviendra donc à cette instance d'en adopter un tout en veillant à y intégrer les éléments du plan qu'elle jugera prioritaires. Pour les autres administrations, l'élaboration des budgets des départements ministériels sera l'occasion de fixer les dépenses relatives à l'exécution des programmes sectoriels conformément aux textes et procédures en vigueur.

Le principe de base retenu est que le budget de fonctionnement doit prendre en charge l'exécution de la collecte, du traitement et de l'analyse des statistiques courantes.

Dans les coûts des activités des deux premières années du programme ne comprennent pas (sauf pour les enquêtes et recensements qui peuvent comporter les éléments ci-après) :

- les salaires des personnels ;
- les frais récurrents de fonctionnement (électricité, eau, téléphone, carburant, entretien des équipements, etc.).

Les postes de dépenses suivants reviennent à plusieurs reprises : les missions de consultation, et l'organisation des séminaires, missions à l'étranger et voyages d'étude. Ces postes sont évalués ainsi :

Consultant international

- Honoraires : 280 000 FCFA/jour
- Per diem : 120 000 FCFA
- Transport : 1 100 000

Consultant national

Honoraires : 75 000 FCFA/jour

Formation en cours d'emploi / missions à l'extérieur

- Per diem : 120 000 FCFA
- Transport : 1 100 000 FCFA

Mission à l'intérieur

- Per diem De 10 000 à 15 000 FCFA
- Transport : frais variables en fonction des zones

Organisation d'un séminaire

- Salle : 50 000 FCFA/jour lorsque le nombre de participants dépasse 15 et gratuite s'il est inférieur à 15
- Frais de transport : 20 000 FCFA par participant et par jour
- Pause-café : 1 500 FCFA par participant et par pause café
- Fournitures : 3 200 FCFA par personne
- Dépenses diverses (photocopies, etc.) : entre 100 000 et 400 000 FCFA (en fonction du nombre des participants).

Le nombre de participants par séminaire varie de 10 à 30, et la durée de 5 à 10 jours.

En ce qui concerne les enquêtes légères proposées, des indemnités n'ont pas été prévues, sauf pour certains cas spécifiques. Cette question est liée au statut du personnel.

Formation initiale

La formation statistique et dans les domaines connexes est principalement dispensée pour :

- les ISE à l'Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan (ENSEA) ; durée de la scolarité : 3 ans ;
- les ITS à l'ENSEA (2 ans), l'Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée (ISSEA) de Yaoundé (3 ans), l'Ecole nationale d'économie appliquée (ENEA) de Dakar (4 ans) et l'Institut national de la statistique et d'économie appliquée (INSEA) de Rabat (3 ans) ;
- les démographes à l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) de Yaoundé (2 ans) et l'Université de Louvain (3ans) ;
- les informaticiens à l'IIA de Libreville (3 ans et 2 ans).

Hypothèses de coûts de formation en milliers de FCFA					
Niveau	Bourse	Scolarité	Transport	Divers	Total annuel
ISE	2 160,0	850,0	500,0	300,0	3 810,0
Démographe	2 160,0	1 000,0	200,0	300,0	3 660,0
ITS	2 160,0	1 000,0	350,0	300,0	3 810,0
Analyste-programmeur	2 160,0	1 000,0	200,0	300,0	3 660,0
Adjoint technique	2 160,0	1 000,0	200,0		3 560,0
Programmeur	2 160,0	1 000,0	200,0	200,0	3 560,0

Il est supposé que les frais de formation de la première vague des candidats sont disponibles la première année et la deuxième vague, la deuxième année.

ANNEXE 3 : CANEVAS GENERAL D'ELABORATION DES PROGRAMMES STATISTIQUES SECTORIELS

Introduction

Un programme statistique sectoriel est un ensemble de projets et/ou d'activités qui décrivent le processus de développement de la statistique dans un secteur donné. Le programme devrait donc comporter la définition des objectifs, les résultats auxquels on s'attend à l'issue de la réalisation des objectifs du programme, la stratégie de sa mise en œuvre y compris les hypothèses de travail et les risques encourus, et les moyens de suivi et d'évaluation pour s'assurer de la bonne exécution du programme. Auparavant, on présente le contexte dans lequel la production statistique est réalisée. Contexte et justification du programme

Le contexte fait généralement l'état des lieux du cadre (direction, service, bureau, etc.) dans lequel le programme sera exécuté au moment où le programme se conçoit. On s'attache généralement à y décrire l'existant et à **faire ressortir les difficultés et les contraintes tant institutionnelles que matérielles, financières ou de ressources humaines**. Cette description doit comprendre :

- **Le cadre institutionnel**

Les éléments suivants doivent se trouver dans cette partie :

- l'ancrage institutionnel (tutelle, hiérarchie) ;
- les missions et attributions contenues dans les textes organiques (lois, décrets, etc.) ;
- les relations du service producteur avec l'ensemble du système statistique national, en particulier avec la Direction de la statistique, des études économiques et démographiques d'une part, et d'autre part avec les utilisateurs (citer les principaux utilisateurs des données produites par le service).

- **Les ressources**

Elles comprennent :

- les ressources humaines (effectif total classé par catégorie ; faire ressortir le nombre de cadres supérieurs selon leur spécialité ou leur degré de formation) ;
- les ressources matérielles (description des principaux mobiliers et équipements de travail ; un accent particulier sera porté sur les équipements informatiques en indiquant leurs capacités et leur âge ainsi que sur la disponibilité de logiciels de traitement des données) ;
- les ressources financières ; il s'agit de présenter l'évolution du budget de l'Etat affecté à la production statistique au cours des trois dernières années en faisant la distinction entre le budget courant et le budget d'investissement affecté généralement aux projets ; l'appui extérieur est aussi souligné (cet appui peut être sous forme de fourniture d'équipements, de la prise en charge de la formation d'un agent pendant un stage ou un séminaire, etc.) ;
- l'assistance technique.

- **Les locaux**

Il s'agit d'indiquer le nombre des salles, le nombre moyen de personnes par salle, leur fonctionnalité, l'alimentation en électricité et en eau, l'existence des toilettes, l'existence du téléphone (nombre de lignes, nombre de postes, accès à l'extérieur) et de l'Internet.

- **La production statistique**

Cette partie doit décrire l'organisation de la production statistique. Il s'agit de décrire les méthodes de collecte, de traitement, d'analyse et de publication des données de manière d'une part à savoir si le service producteur remplit correctement ses missions et attributions, et d'autre part à avoir une vue sur la qualité des données produites. Cette partie doit faire état des éléments suivants :

- cadres méthodologiques de référence utilisés, y compris les normes et nomenclatures internationales ;

- existence des méthodologies, normes et nomenclatures nationales ou des manuels écrits (date de rédaction ou de la dernière révision) ;
- existence d'un processus de validation des données ;
- nature des données publiées, supports et fréquence de publication, date de la dernière publication, diffusion (destinataires) ;
- appréciations éventuelles des utilisateurs
- En conclusion, la description du contexte devrait déboucher sur la nécessité d'engager des réformes et des activités permettant d'améliorer la situation actuelle en matière de production des données statistiques indispensables à la mise en œuvre des programmes de développement social et économique et de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Objectifs

La définition des objectifs doit faire l'objet d'une grande attention. Ils conditionnent la réalisation du programme. Un objectif doit correspondre à un besoin à satisfaire et déboucher sur des résultats concrets.

On définira d'abord les objectifs généraux (ou l'objectif général). Ceux-ci doivent s'inscrire dans le cadre de la satisfaction générale des utilisateurs des données du secteur considéré pour soutenir la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté et la croissance économique.

Les objectifs spécifiques sont des actions que l'on doit entreprendre pour obtenir les résultats attendus. Par exemple, ils peuvent s'énoncer ainsi : *"améliorer la coordination de la production d'une statistique donnée"*, *"renforcer les capacités d'analyse du personnel d'encadrement de la Division des statistiques scolaires"*, *"promouvoir des études sur les conditions de vie des ménages ruraux et suburbains"*, *"mesurer l'impact du Programme élargi de vaccination sur la santé des enfants âgés de 0 à 5 ans"*, *"mettre en place un système d'alerte sur les prix agricoles"*, etc.

Résultats attendus

Les résultats attendus sont des conclusions ou des produits auxquels on souhaite aboutir à l'issue de la mise en œuvre du programme. Il s'agit des résultats obtenus après l'exécution du programme traduit en plan opérationnel d'activités. Ces résultats sont établis en termes de production de statistiques dont les utilisateurs ont besoin (et non selon l'imagination du producteur). Par exemples, ils peuvent être : *"un comité de validation d'une statistique donnée est mis en place"*, *"deux ingénieurs des travaux statistiques et un administrateur scolaire sont formés en analyse des statistiques scolaires"*, *"une étude est menée sur les conditions d'alimentation en eau potable dans les quartiers périphériques de N'Djamena"*, *"la couverture vaccinale et la mortalité infantile et infanto-juvénile sont connues dans les zones à risques"*, *"les prix agricoles sont connus tous les mois et analysés"*, etc.

Stratégie de mise en œuvre

- **Plan d'actions général**

La stratégie de mise en œuvre ou le plan d'actions est la combinaison de l'ensemble des modalités et des moyens que l'on compte utiliser pour réaliser les objectifs de manière à disposer un système d'informations sectorielles cohérent.

Les activités retenues dans le plan d'actions doivent être de nature à répondre aux problèmes soulevés dans le contexte et correspondre aux résultats attendus. En d'autres termes, à chaque résultat attendu, il doit correspondre une ou plusieurs activités. Des projets ad hoc (recensements, enquêtes, études spécifiques, etc.) doivent être élaborés suivant la même logique développée dans le présent canevas général et faire l'objet de documents à part.

Dans la mesure du possible et en tenant compte des capacités optimales actuelles du service producteur ou mobilisables au cours de la période du programme, on définira les modalités d'exécution des activités (assistance technique extérieure, appui technique national, bureau d'études, etc.). On émettra les hypothèses et les risques encourus pour la réussite du programme. De même, on indiquera les éléments permettant de vérifier que les résultats attendus ont été effectivement obtenus.

La stratégie de mise en œuvre doit porter sur les domaines suivants :

- cadre institutionnel (amélioration de l'organisation des services et des conditions de travail, etc.) ;

- coordination statistique et cadres méthodologiques (programmation statistique, élaboration des méthodologies, adoption des instruments statistiques tels que concepts, codes, nomenclatures, normes, etc.) ;
- production statistique (collecte, traitement et analyse des données) ;
- stockage et diffusion (base des données, archivage, publication, diffusion).

Pour chaque activité ou groupe d'activités, on précisera selon les cas : le champ géographique, la périodicité, le calendrier, les ressources nécessaires (humaines, matérielles et financières), les acteurs nationaux impliqués, etc.

- **Formation**

Les activités relatives à la formation doivent aussi être abordées dans le plan d'actions. Elles toucheront aussi bien la formation professionnelle initiale que le perfectionnement. L'organisation des ateliers de formation nationaux ou la formation en cours d'emploi au sein des services, et la participation aux stages à l'extérieur seront évoqués. Le nombre de personnes à former et le nombre des participants aux ateliers nationaux ainsi que les thèmes centraux de formation doivent être précisés.

- **Plan de diffusion**

Les produits élaborés doivent faire l'objet d'un plan de diffusion. Ce plan doit préciser la nature des produits, les fréquences et les dates de publication et les supports de diffusion (bulletins ou rapports, presse écrite, audiovisuelle, Internet).

Evaluation financière

Un des points importants de la stratégie à développer est le financement des activités ainsi que les modalités de sa mobilisation. Afin d'éviter que le plan d'actions ne soit une sorte de catalogue de vœux pieux, les propositions d'objectifs et de résultats attendus doivent être réalistes et cadrés le plus près possible avec les capacités de mobilisation réelles des financements.

Le coût de chaque activité ou groupe d'activités doit être évalué avec le maximum de précision. On indiquera pour chaque année, le nombre d'unités à financer, les coûts unitaires TTC et le coût total. La description des équipements est nécessaire. Les hypothèses d'évaluation doivent être données. Dans la mesure du possible, on joindra la documentation utilisée pour effectuer cette évaluation.

Les sources de financement doivent être mentionnées : budget de l'Etat (budget de fonctionnement courant, autres sources nationales (sociétés d'Etat, ONG, autres utilisateurs), bailleurs de fonds (bilatéraux, multilatéraux, ONG). Dans la programmation des financements, il convient que les contributions nationales soient progressives dans le temps et les contributions extérieures dégressives pour marquer l'engagement du gouvernement à soutenir le développement de la statistique de manière durable. Par ailleurs, on évitera autant que possible à faire supporter les charges récurrentes (salaires du personnel national, frais d'électricité, d'eau, de téléphone, entretien courant des équipements, etc.), la réfection et la construction de locaux par l'assistance extérieure.

Moyens de suivi et d'évaluation

Cette partie consiste à proposer des éléments permettant de s'assurer à tout moment de l'avancement de l'exécution du programme. Ces éléments doivent être fondés sur le niveau de réalisation des objectifs spécifiques ainsi que sur les résultats attendus conformément au calendrier d'exécution qui leur étaient initialement assignés.

ANNEXE 4 : OBJECTIFS SPECIFIQUES ET AXES STRATEGIQUES DES ACTIONS PRIORITAIRES DE LA SNRP

Objectifs spécifiques et axes stratégiques	Responsable	Période
Objectif spécifique 1 : Assurer une croissance économique durable		
Axe 1 : Promouvoir les secteurs de croissance		
Axe 2 : Faire émerger les filières agricoles compétitives		
Axe 3 : Améliorer les conditions de la libre entreprise		
Axe 4 : Développer l'emploi		
Axe 5 : Assurer une redistribution équitable des revenus		
Objectif spécifique 2 : Assurer la sécurité alimentaire des populations		
Axe 1 : Accroître la production agricole		
Axe 2 : Rendre disponible et accessible les produits agricoles		
Axe 3 : Promouvoir le monde rural		
Objectif spécifique 3 : Améliorer la santé des populations		
Axe 1 : Mettre en place des services de santé de haute qualité		
Axe 2 : Accroître les ressources disponibles dans le secteur de la santé		
Axe 3 : Améliorer la gestion du système de santé		
Axe 4 : Accroître les efforts pour éradiquer les maladies épidémiques et endémiques		
Axe 5 : Accroître la participation de la collectivité		
Objectif spécifique 4 : Améliorer le niveau des connaissances		
Axe 1 : Améliorer l'efficacité et l'efficacité des dépenses de l'éducation		
Axe 2 : Améliorer les conditions d'enseignement et de l'apprentissage		
Axe 3 : Améliorer l'efficacité de la gestion du système éducatif		
Axe 4 : Relever le taux de scolarisation et d'alphabétisation		
Axe 5 : Accroître la participation de la collectivité		
Objectif spécifique 5 : Améliorer la mobilité et les conditions de vie des ménages		
Axe 1 : Améliorer le transport et les échanges		
Axe 2 : Fournir le logement pour les pauvres		
Axe 3 : Appuyer les groupes vulnérables		
Objectif spécifique 6 : Assurer une bonne gouvernance		
Axe 1 : Renforcer la démocratie		
Axe 2 : Promouvoir et protéger les libertés fondamentales et droits de l'homme		
Axe 3 : Assurer la stabilité politique et institutionnelle		
Axe 4 : Restaurer l'autorité de l'Etat		
Axe 5 : Assurer une gestion saine, efficace et transparente des ressources publiques		
Axe 6 : Améliorer les conditions de la libre entreprise et éliminer les obstacles à la croissance économique		
Axe 7 : Promouvoir le partenariat responsable pour le développement		
Objectif spécifique 7 : Restaurer et sauvegarder les équilibres écologiques et l'écosystème		
Axe 1 : Gérer et valoriser les ressources naturelles		
Axe 2 : Renforcer le cadre réglementaire et les capacités de gestion de l'environnement		
Axe 3 : Lutter contre la désertification et la déforestation		
Objectif spécifique 8 : Disposer des statistiques fiables sur la pauvreté		
Axe 1 : Renforcer le système national de collectes statistiques		

ANNEXE 5 : INDICATEURS DE SUIVI DE LA SNRP

Source : Document de stratégie de réduction de la pauvreté du Tchad

	OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES	HYPOTHESES
1	Objectif global : Réduire la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence de pauvreté extrême • Sévérité de la pauvreté • Inégalité : quintile des plus pauvres à propos de la consommation nationale 	ECOSIT (Enquête sur la Consommation du Secteur Informel)	<ul style="list-style-type: none"> • paix et sécurité • Stabilité des termes de l'échange • Aucun changement climatique • Pas de choc pétrolier • VIH maîtrisé
2	Assurer une croissance économique durable	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de croissance du PIB • Consommation moyenne • Taux d'emploi 	INSEED (Institut National des Statistiques des Etudes Economiques et Démographiques)	
3	Assurer la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de ménages équipées de chaînes de culture attelée • Productions vivrières/an • Superficie irriguée/an • PTMR (Programme des Transports en Milieu Rural) en rapport avec la SNRP (Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté) 		
4	Améliorer la santé des ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité infantile • Taux de mortalité maternelle • Taux de malnutrition : retard de poids % à l'âge au-dessous de 5 ans • Prévalence du VIH/chez les femme enceintes de 15 à 24 ans • Espérance de vie à la naissance • Superficie d'habitat aménagé/an • Longueurs de pistes aménagées/an 	Division des Statistiques et de l'Information Sanitaire (Ministère de la santé)	
5	Améliorer les niveaux des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'accomplissement de la dernière année de l'éducation primaire • Taux d'alphabétisme des adultes • Taux de scolarisation brut/ net dans l'éducation primaire • Rapport entre filles garçons dans l'éducation et secondaire primaire • Rapport entre alphabètes hommes et femmes • Proportion des lauréats des écoles professionnelles par rapport à l'ensemble par an 	Direction de la Planification (Ministère de l'éducation)	
6	Assurer une bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures électorales transparentes et respectées • Respect des droits de l'Homme • Niveau de satisfaction des administrés par les gouvernants • Justice indépendante • Presse libre • Nombre de verdicts contestés 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission des Droits de l'Homme (CNDH) • Association des Droits de l'Homme (ADH) • Enquêtes légères par le Secrétariat Permanent (à financer) • Haut Conseil de 	

	OBJECTIFS	INDICATEURS	SOURCES	HYPOTHESES
			la Communication (HCC) <ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes légères par le SP à financer 	
7	Améliorer la mobilité et le cadre de vie des ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur des pistes et routes aménagées par an • Nombre de logements construits par an • Proportion ménages vivants en zone viabilisée • Proportion des villages reliés par route à un centre disposant de services sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Services statistiques du Ministère Des travaux Publics de l'Urbanisme et de l'Habitat • Service de suivi du Programme des Transports en Milieu Rural (PTMR) 	
8	Restaurer et sauvegarder les équilibres écologiques et l'écosystème	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de développement durable mise en rapport avec la SNRP • Superficie érodée : an • Superficie déboisée/an • Nombre d'espèces intégralement protégées 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Procès Verbaux de la structure de suivi de la SNRP 	
9	Assurer un meilleur suivi de l'évolution de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Services statistiques réorientés pour une saisie de données sur la pauvreté • Régularité des enquêtes quantitatives et qualitatives • Réunions régulières du SP/ C de Pilotage avec des services statistiques sur l'énumération et la différenciation des données sur la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> • INSEED (Institut National des Statistiques des Etudes Economiques et Démographiques) • Secrétariat Permanent 	

ANNEXE 6 : EXTRAIT DU PLAN D' ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES (PP. 28-34 DU RAPPORT DE LA MISSION DE STATISTIQUES MULTISECTORIELLES 2-17 MAI 2000, FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL, DEPARTEMENT DES STATISTIQUES, 31 AOUT 2000)

TCHAD : PLAN D' ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES			
Statistiques de finances publiques			
Action	Calendrier	Service responsable	Commentaires
Procédures et sources			
Formaliser et consigner la méthode de l'établissement du TOFE	Aussitôt que possible	La Cellule Économique, DT, DB, DD, BEAC	
Couverture			
Comptabiliser les données de l'investissement sur ressources extérieures	Octobre 2000	DT, SDBI, Ministère du Plan	
Collecter les données annuelles des opérations de la CNPS et la CNRT sur une base régulière	Fin 2000	DT	
Collecter les données annuelles des fonds extrabudgétaires principaux (CAER, ANAT, BNF, Fonds Élevage) sur une base régulière	Début 2001	DT	
Classification			
Introduire la nouvelle nomenclature budgétaire proposée par l'expert du FMI, Conseiller auprès du Ministère des finances	Budget 2001	Direction du Budget (DB) L'expert du Département des finances publiques du FMI - M. Catalan	Une proposition a été présentée au Ministère des Finances La mission propose l'assistance technique supplémentaire du FMI Cette nouvelle nomenclature doit être conforme à la méthodologie des Statistiques de finances publiques du FMI

TCHAD : PLAN D' ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES			
Statistiques de finances publiques			
Action	Calendrier	Service responsable	Commentaires
Harmoniser la nomenclature comptable avec la nomenclature budgétaire Activer la classe 6 et 7 de la BGCT	Juin 2001	Direction du Trésor (DT) ; l'expert du FMI – M. Catalan	La mission propose l'assistance technique supplémentaire du FMI
Établissement des données			
Prévoir une mission supplémentaire de statistiques de finances publiques afin d'établir des données sur les opérations du gouvernement conforme à la méthodologie des statistiques de finances publiques	Aussitôt que possible selon les ressources disponibles	DT DB et Département des statistiques du FMI	Cette mission de suivi sera préparée en liaison avec l'expert du Département des finances publiques du FMI - M. Catalan
Communication des données			
Transmettre des données mensuelles ou trimestrielles des statistiques de finances publiques au Département des statistiques du FMI, aux fins de publication dans <i>SFI</i>	Octobre 2000	DT	Actuellement, seules des données annuelles sont transmises par la BEAC
Reprendre la transmission des données détaillées annuelles de finances publiques au Département des statistiques du FMI, aux fins de publication dans <i>GFSY</i>	Fin 2000	DT	Limiter en premier lieu aux chiffres du secteur budgétaire, puis étendre progressivement les données aux fonds de sécurité sociale et aux fonds extrabudgétaires. (Voir recommandations faites plus haut sous la rubrique « Couverture »)
Formation technique			
Étudier des mesures et des actions pour améliorer les services informatiques et la circulation de l'information au sein du Ministère des Finances	Fin 2000	DT DB	Assistance technique et aide financière pour installer un réseau local doivent être cherchées chez des bailleurs de fonds (PNUD, Coopération française, etc.)

TCHAD : PLAN D' ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES			
Statistiques monétaires et bancaires			
Action	Calendrier	Service responsable	Commentaires
Publier le rapport annuel du Conseil national du crédit dans un délai de 6 mois après la fin de l'exercice sous revue ; réunir un groupe de travail à cet effet dès le mois de février.	Mai-juin 2000, puis chaque année	Ministère des finances et BEAC-agence nationale	Constituer un groupe de travail dès le mois de février avec tous les services contributeurs
Compléter la formation des agents chargés d'élaborer les statistiques monétaires tant en méthodologie qu'en pratiques statistiques.	Mai-décembre 2000	BEAC-agence nationale	
Mettre à jour la nomenclature des institutions financières du Tchad publiée dans le Bulletin « Études et statistiques » de la BEAC	Juin 2000	BEAC-agence nationale et BEAC-siège	
Évaluer l'opportunité de calculer une situation monétaire (étroite/large) pour l'ensemble de l'UMAC	Mai-décembre 2000	BEAC-siège, Département Afrique et Département des statistiques du FMI.	
Évaluer l'opportunité de programmer une mission dans l'UMAC, notamment auprès de la BEAC-siège, consacrée à la collecte périodique d'informations fiables sur les billets exportés (flux des tris, stocks à trier)	Mai-décembre 2000	Département Afrique et Département des statistiques du FMI et BEAC-siège	
Examiner la création de titres de paiement prépayés de gros montants au sein de l'UMAC	Juillet-décembre 2000	BEAC-siège et BEAC-agences nationales en liaison avec les banques commerciales	
Réduire les délais de communication aux agences nationale de leur situation comptables mensuelle définitive	Juillet-décembre 2000	BEAC-siège	
Créer dans chaque agence nationale, une base de données de séries chronologiques mensuelles pour l'ensemble des données entrantes et résultantes liées aux statistiques monétaires	Juillet-décembre 2000	BEAC-agences nationales avec si nécessaire l'appui de la BEAC-siège	
Associer plus étroitement la BEAC (agences nationales et siège) à la mise en place du nouveau plan comptable bancaire et du système Cerber ; organiser le séminaire prévu au bénéfice des agents de la BEAC	Immédiat	COBAC	La BEAC doit insister sur ce point auprès de la COBAC

TCHAD : PLAN D' ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES			
Statistiques monétaires et bancaires			
Action	Calendrier	Service responsable	Commentaires
Évaluer et se préparer à traiter les ruptures des séries statistiques qui résulteront de l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable bancaire	Mai-septembre 2000	BEAC-siège	Utiliser notamment les documents qui seraient remis par les banques pour la même échéance selon les deux plans comptables
Informier régulièrement chaque agence nationale de la BEAC de l'avancement des tests du Système Cerber pour les banques de la place	Immédiat	COBAC	
Utiliser l'opportunité offerte par le système Cerber pour réduire le délai de mise à disposition des statistiques monétaires	Mai-septembre 2000	BEAC-siège	
Collecter chaque mois le montant de l'encaisse et des dépôts bancaires du CCP	Mai-septembre 2000	BEAC-agence nationale	
Reclasser la BDT dans la situation monétaire avec les banques créatrices de monnaie ; rétropoler les séries statistiques depuis fin décembre 1998	Mai-septembre 2000	BEAC-agence nationale	
Suivre le développement des activités des coopératives de dépôts et de crédit ; collecter des informations périodiques	Mai-septembre 2000	BEAC-agence nationale en liaison avec le projet d'appui au Programme national de promotion des coopératives à vocation économique	Les informations devront être au moins semestrielles, si possible trimestrielles ; elles seront communiquées au Département Afrique et au Département des statistiques du FMI
Collecter les situations sur les sociétés d'assurances et se familiariser avec leur structure et leur contenu en vue d'élaborer une future situation financière	Janvier-décembre 2001	BEAC-agence nationale en liaison avec le ministère de tutelle des sociétés d'assurances.	
Adresser au Département des statistiques du FMI les taux d'intérêt de l'UMAC dans un délai de 20 jours au maximum	Immédiat	BEAC-siège	
Rattraper le retard dans la diffusion du Bulletin « Études et statistiques » de la BEAC	Mai-juillet 2000	BEAC-siège	Diffuser un deuxième numéro semestriel pour la période juillet-décembre 1999, puis deux numéros trimestriels pour couvrir le premier semestre 2000

ANNEXE 7 : PROSMIC : PRINCIPALES ACTIVITES D'ELABORATION DES STATISTIQUES POUR LE SUIVI DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES ET DE LA PAUVRETE

Groupes d'activités	Activités détaillées
Concevoir ou améliorer un système d'information sur le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté adapté aux besoins de chaque pays	- Concevoir au niveau régional un cadre de référence pour le suivi des conditions de vie des ménages
Définir un socle minimum commun (en matière d'information) du contenu des enquêtes permettant l'analyse de la pauvreté	- Concevoir un manuel définissant ce socle minimum - Organiser un séminaire de validation - Finaliser le manuel - Imprimer et diffuser le manuel
Concevoir des méthodes harmonisées de calcul des indicateurs de bien-être et de détermination de seuils de pauvreté et organiser des séminaires pour les adopter	- Réaliser une étude qui récapitule les différentes méthodes de calcul d'un indicateur de bien-être et les différentes méthodes de détermination de seuils de pauvreté et faire des propositions en vue d'une harmonisation - Organiser un séminaire de validation - Finaliser le document - Imprimer et diffuser le manuel
Concevoir des modules de formation et organiser des séminaires dans les domaines suivants : traitement informatique (plus particulièrement techniques d'apurement des fichiers); fondements théoriques et techniques empiriques de l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages	- Concevoir un module de formation sur les techniques d'apurement des fichiers - Concevoir un module de formation sur les fondements théoriques et techniques empiriques de l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages (avec quelques rappels sur les principes de base de réalisation des enquêtes) - Organiser un séminaire atelier sur les techniques d'apurement des fichiers des données d'enquête - Organiser un séminaire de formation sur l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie des ménages
Concevoir le contenu minimum d'un tableau de bord social et le proposer aux Etats membres	- Concevoir le contenu minimum d'un tableau de bord social et le proposer aux Etats membres (en faisant la différence entre un TBS, un annuaire des statistiques sociales et une analyse de la situation sociale)
Concevoir une base de données sociales et l'implanter dans les Etats membres	- Concevoir la base de données à partir de l'expérience dans un pays test - Adapter la base de données dans chacun des autres pays - Assurer des missions de suivi
Organiser des séminaires pour l'archivage des données des enquêtes et recensements sur CD-ROM	- Organiser pour chacune des deux sous-régions, un séminaire d'archivage des données d'enquête sur CD-ROM
Réaliser à partir des données d'enquêtes existantes, des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt au vu de la politique économique et sociale	- Appuyer la réalisation de quatre analyses approfondies sur des thèmes relatifs à la pauvreté à partir des données existantes
Élaborer des modules de formation à la statistique et à l'informatique, destinés aux cadres des structures nationales et régionales de l'éducation et de la santé, et assurer la formation de ces cadres	- Elaborer des modules de formation - Organiser pour chacun des deux sous-domaines (éducation et santé) deux ateliers de formation pour les cadres au niveau central (un atelier par sous-région) - Aider les cadres formés au niveau central à assurer la formation des cadres au niveau régional

ANNEXE 8 : EQUIPEMENT MINIMUM DES SERVICES STATISTIQUES NATIONAUX

SERVICES STATISTIQUES	EQUIPEMENT											
	Serveur	Ordinateur	Imprimantes	Onduleurs	Graveur de CD	Scanner	Photocopieur	Relieuse	Massicot	GPS	Véhicule	
INSEED	1	25	25	25	2	2	3	2	1	20	5	
SGG		1	1	1		1	1					
BES		1	1	1			1					
DSA	1	6	6	6	1	1	2	1	1	10	3	
SIM		2	2	2			1				2	
DAP (Education)	1	5	5	5	1	1	2				2	
DS (Elevage)		4	4	4	1	1	1			5	3	
DFSAS (Eau)		3	3	3	1	1	1				1	
DFR (Forêts)		3	3	3			1				1	
DDDI (Finances)	1	10	10	10	1		1					
DEI (Finances)		2	2	2			1					
DEP (Finances)		5	3	5			1					
DIS (Finances)		4	2	4			1					
DCEFA (Fonct. publique)		2	1	1			1					
DTESS (Travail)		2	2	2	1	1	1					
CNPS		4	2	2			1					
ONAPE		2	2	2			1					
Culture		2	2	2			1	1				
Justice		1	1	1			1					
OBSEFE		2	2	2			1					
SP ONG		1	1	1			1					
Tourisme		2	2	2			1		1			
DSIS (Santé)	1	10	10	10	1	1	2	1	1		2	
MTPTHU	1	6	6	6	1	1	2	1	1	2	2	
TOTAL	6	105	98	102	10	10	30	6	5	37	21	
Prix unitaire (1000 FCFA)	4 000,0	2 000,0	1 000,0	500,0	2 500,0	2 000,0	3 000,0	1 000,0	400,0	500,0	12 000,0	
COÛT	24 000,0	210 000,0	98 000,0	51 000,0	25 000,0	20 000,0	90 000,0	6 000,0	2 000,0	18 500,0	252 000,0	796 500,0
Provision pour logiciels												50 000,0
COÛT TOTAL												846 500,0

ANNEXE 9 : SITUATION DU SYSTEME STATISTIQUE TCHADIEN A LA FIN DE L'ANNEE 2001

République du Tchad
Unité – Travail – Progrès

Ministère de la Promotion Economique et du Développement

Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques

SITUATION DU SYSTEME STATISTIQUE TCHADIEN

A LA FIN DE L'ANNEE 2001

Septembre 2001

Rapport rédigé par AFRISTAT

Table des matières

Avant-propos	2
Liste des abréviations	3
Introduction	4
1. Contraintes et facteurs favorables du système statistique tchadien	5
1.1. Contraintes	6
1.2. Facteurs favorables	6
2. Cadre institutionnel du système statistique tchadien	8
2.1. Texte de base : la loi n° 13 du 15 juin 1999 et le décret n° 417/PR/MPED/2000 du 14 septembre 2000	8
2.2. Composition et fonctionnement du système statistique du Tchad	9
3. Appuis extérieurs au système statistique national	12
3.1. Banque mondiale	12
3.2. Système des Nations unies	12
3.3. Union européenne	13
3.4. Coopération française	13
3.5. Autres bailleurs	13
4. Production statistique	14
4.1. Programmation statistique et cadres méthodologiques	14
4.2. Statistiques du secteur réel	14
4.3. Statistiques financières et monétaires	19
4.4. Statistiques socio-démographiques	20
4.5. Principaux problèmes du système statistique national	22
5. Demande statistique	25
5.1. Utilisations actuelles des données statistiques	25
5.2. Besoins actuels et futurs	25
6. Propositions pour le développement de la statistique au cours de la période 2002-2007	26
<u>Annexe 1</u> : Description du système statistique national tchadien	27
<u>Annexe 2</u> : Principales publications statistiques périodiques éditées par les administrations tchadiennes	28
Bibliographie sommaire	29

Avant-propos

La Banque mondiale a accordé au gouvernement tchadien un don destiné à financer les activités de renforcement des capacités institutionnelles en matière statistique au Tchad. Ce don, qui vient compléter les efforts nationaux, s'inscrit dans le cadre des activités du Consortium PARIS21 dont le but est de contribuer à la réhabilitation et au renforcement des appareils statistiques nationaux des pays en développement.

La mise de ce don à la disposition du gouvernement tchadien est intervenue près de six mois après l'élaboration du Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) en mi-juillet 2000 et à la veille de l'adoption de la version définitive de ce document. Ce document relève notamment que le *"développement d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté requiert des données détaillées concernant les conditions de vie des ménages ainsi que des indicateurs sur l'état du développement"*¹¹. Cette observation, formulée pratiquement à la fin du document, montre non seulement que la description chiffrée de la situation socio-économique tchadienne est une condition nécessaire pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie mais également que l'appareil statistique tchadien actuel ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes d'informations.

Par ailleurs, il est incontestablement reconnu aujourd'hui que le renforcement des capacités de gestion est un puissant gage de réussite des programmes de développement. Les données statistiques fiables sont des éléments de décision qui doivent être bien tenus à jour.

Le système statistique national, en particulier la Direction de la statistique, des études économiques et démographiques, est interpellé pour fournir aux divers intervenants les données nécessaires pour permettre une meilleure gestion des programmes nationaux et sectoriels de développement économique et social.

Il est donc important de faire le point de l'appareil qui est appelé et qui sera, plus que par le passé, au centre du dispositif national de prise de décisions pour bâtir des stratégies efficaces et porteuses de développement durable.

L'assistance dont bénéficie le gouvernement tchadien vise à mettre en place un programme de développement statistique à long terme incluant notamment l'ensemble des composantes de l'infrastructure statistique du Tchad.

Le présent document décrit la situation du système statistique du Tchad en cette fin d'année 2001. Il ne prétend pas aborder tous les maillons de ce système dont une abondante documentation existe déjà sur ce thème. Il résume et actualise, au regard des derniers développements survenus dans ce domaine, les principales contraintes et difficultés que rencontre le système statistique tchadien afin de mieux présenter les principales orientations du Programme statistique pluriannuel du Tchad pour la période 2002-2007.

¹¹ Cf. § 143 du Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2000-2001 rédigé par les autorités tchadiennes - 16 juillet 2000.

Liste de quelques abréviations

ACBF	<i>African Capability Building Fundation</i> (Fondation africaine pour le renforcement des capacités)
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
BCR	Bureau central du recensement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique centrale
BGCT	Balance générale des comptes du trésor
BNF	Bureau national de fret
CAF	Coût, assurance, fret
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CNPS	caisse nationale de prévoyance sociale
CNUCED	Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
CPS	Comité des programmes statistiques
CSS	Conseil supérieur de la statistique
DAF	Direction des affaires administratives et financières
DDDI	Direction des douanes et des droits indirects
DEP	Division des études et de la planification
DSA	Division des statistiques agricoles
DSEED	Direction de la statistique, des études économiques et démographiques
DSIS	Division du système de l'information sanitaire
DTCP	Direction du trésor et de la comptabilité publique
ECOSIT	Enquête sur la consommation et le secteur informel
ENAM	Ecole nationale d'administration et de magistrature
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne
FAO	Organisations des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FOB	<i>Free on board</i> (franco à bord)
GEEP	Gestion de l'économie à l'ère pétrolière
INSEED	Institut de la statistique, des études économiques et démographiques
ISO	<i>International Organization for Standardisation</i> (Organisation internationale de normalisation)
MICS	<i>Multisectorial Indicators Cluster Survey</i> (Enquête à objectifs multiples)
OBSEFE	Observatoire de l'éducation, de la formation et de l'emploi
PAAA	Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PROSMIC	Programme statistique minimum commun
SAAD	Système analytique d'aide à la décision des transports
SCN93	Système de comptabilité nationale, version de 1993
SENAREC	Secrétariat national du renforcement des capacités
SNRP	Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
SYDONIA	Système douanier automatisé
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
UNICEF	Fonds des Nations pour l'enfance
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> (Agence des Etats-Unis pour le développement international)

Introduction

Les activités financées par le don de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques seront exécutées en deux phases. La première phase consiste à élaborer un Programme pluriannuel de renforcement des capacités statistiques institutionnelles sur six ans et le second à mettre en œuvre les activités prévues dans ce programme. La première phase a été confiée à l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT). La Direction de la statistique, des études économiques et démographiques (DSEED) du Tchad est chargée de la réalisation du programme.

Le but de la première phase est d'assister la DSEED dans l'élaboration d'un programme cohérent et aussi complet que possible sur la production et l'utilisation des statistiques. Les objectifs de ce programme doivent répondre aux objectifs de développement notamment à ceux de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP). Ce programme doit reposer sur un appareil statistique solide doté d'outils de production et de coordination performants.

Pour l'élaboration de ce programme, il a été demandé de mener une série d'études d'opportunité et de faisabilité de manière à s'assurer que le programme de développement de la statistique tient compte de manière appropriée des données nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté. En particulier, il a été demandé de *"mettre à jour la description du système statistique tchadien et d'identifier le rôle des principaux partenaires nationaux à partir des rapports ou des études existants"*.

En effet, au cours des dernières années de la décennie 2000, le système statistique tchadien a fait l'objet de plusieurs revues. En mars 1993, la Banque mondiale a réalisé une évaluation de la base de données socioéconomiques au Tchad et formulé des propositions pour le renforcement des capacités institutionnelles pour le suivi et l'analyse de pauvreté. En 1996, AFRISTAT a fait un état des lieux des systèmes statistiques nationaux de l'ensemble de ses Etats membres, y compris le Tchad. Cette étude, qui entrait dans le cadre des activités de démarrage d'AFRISTAT, a été publiée en juillet 1998 sous le titre *"Etat du système statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT"*. En avril 1997, une autre mission de la Banque mondiale a séjourné à N'Djamena pour étudier le système statistique tchadien. La mission d'évaluation de la base de données a été suivie d'une troisième mission de la Banque mondiale en février 1999 dans le but de mettre à jour le programme de travail de la composante appui aux statistiques du projet Renforcement des capacités de gestion et financières mis en place par la Banque. Cette mission avait élaboré un programme de travail conformément aux termes de référence du projet. En mars 2000, la DSEED a réalisé elle-même une étude sur la périodicité des publications du système national de la statistique du Tchad. Cette étude faisait partie des activités qui devaient être menées dans le cadre du Programme d'ajustement structurel 2000-2002 dont bénéficie actuellement le Tchad. En mai 2000, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont conduit une mission auprès des administrations nationales et institutions productrices des statistiques économiques et socio-démographiques au Tchad. Cette mission avait conclu que *"les autorités [n'avaient] pas de vision globale quant à l'organisation d'un système de production des statistiques économiques et socio-démographiques conforme aux normes internationales ; par conséquent elles [n'étaient] pas en mesure de formuler une stratégie dans ce domaine"*. Enfin, dans le cadre de la surveillance multilatérale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), une mission, composée du Secrétariat exécutif de la CEMAC, de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), de l'Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT) et d'AFRISTAT, a séjourné en février 2001 à N'Djamena dans le but d'évaluer le dispositif statistique du Tchad en matière de surveillance multilatérale dans le cadre des activités de la CEMAC.

Toutes ces missions ont à chaque fois établi un bilan-diagnostic du système statistique national, fait des recommandations et proposé des améliorations au regard des insuffisances relevées. En particulier, le rapport de la Banque mondiale de mars 1993, la mission multisectorielle FMI/Banque mondiale et celle organisée par le Secrétariat exécutif de la CEMAC ont profondément ausculté le système statistique tchadien et mis en lumière les principales difficultés et contraintes rencontrées par ce système.

L'analyse du système statistique tchadien faite dans ce rapport est basée sur l'exploitation des documents issus des missions citées ci-dessus. Les informations tirées de ces documents ont été complétées par celles collectées lors des missions effectuées par les experts d'AFRISTAT auprès des administrations tchadiennes concernées.

Cette analyse comporte six parties :

- les difficultés et contraintes, et les facteurs favorables du système statistique tchadien ; il s'agit d'un résumé du cadre contextuel dans lequel évolue ce système ;
- le cadre institutionnel du système statistique tchadien ; cette partie fait une brève analyse des récents textes réglementant et organisant les activités statistiques au Tchad ;
- les appuis extérieurs ; il s'agit d'un aperçu, par principal bailleur de fonds, des projets financés au Tchad au cours des dernières années dans le domaine de la statistique ;
- la production statistique ; dans cette partie du rapport, la production statistique est passée en revue (statistiques du secteur réel, statistiques financières et monétaires, et statistiques socio-démographiques) ;
- la demande statistique au Tchad, c'est-à-dire les principaux besoins des utilisateurs ;
- les propositions d'orientation ; il s'agit des propositions qui devraient sous-tendre le programme statistique pluriannuel 2002-2007.

Conformément aux termes de référence relatifs à l'élaboration du programme statistique pluriannuel du Tchad, ce rapport comportera aussi quelques réflexions et commentaires sur :

- la loi statistique actuelle et quelques propositions pour sa mise en œuvre ;
- le fonctionnement du Conseil national de la statistique tel que prévu dans la loi statistique ;
- les opportunités et les implications de la transformation de la DSEED en un institut statistique indépendant ;
- la mise en place des mécanismes de coordination à travers lesquels les producteurs et les utilisateurs des données statistiques pourront entretenir un dialogue durable sur les besoins en données statistiques et les contraintes de production ;
- les capacités et les ressources de la DSEED et des services statistiques sectoriels, à établir les bilans des besoins sectoriels et à formuler les futurs programmes sectoriels.

Ces commentaires seront présentés au fur et à mesure de la description du système statistique tchadien et quelques propositions pourront éventuellement être formulées sur ces questions.

Le présent rapport a pour objectif d'une part de servir d'introduction au Programme statistique pluriannuel du Tchad pour la période 2002-2007. D'autre part, il résume le fonctionnement de l'ensemble du système statistique tchadien et donne ainsi des éléments de travail aux différents intervenants dans ce système. Il faut toutefois signaler que certaines statistiques sectorielles ne seront sans doute pas abordées avec l'attention souhaitée, faute de temps et parfois de documentation ou d'interlocuteur.

1. Contraintes et facteurs favorables du Système statistique tchadien

1.1. Contraintes

Les contre-performances du système statistique tchadien sont essentiellement les conséquences d'un environnement qui a été très longtemps peu propice au développement. Un environnement marqué par des périodes successives d'instabilité politique et sociale qui ont désorganisé pendant longtemps les services publics et mis l'économie tchadienne dans une situation désastreuse. En effet, le ralentissement de l'activité publique explique en grande partie la faiblesse de la production statistique.

Actuellement, la plupart des services statistiques opérationnels ne fonctionnent que grâce à d'importants appuis et subventions de la communauté internationale. Cette assistance extérieure est consacrée essentiellement au financement des projets ad hoc qui s'arrêtent aussitôt que l'aide s'estompe. Il n'existe pas de réel financement national des activités courantes statistiques.

Hormis la faiblesse des financements, le système statistique tchadien dans son ensemble est confronté à un manque cruel de ressources humaines. Les effectifs de personnel sont largement insuffisants (seulement deux ingénieurs des travaux statistiques en poste à la DSEED comme personnel permanent actuellement !). A cette étroitesse des effectifs, il convient d'ajouter l'insuffisance de formation de certains agents mal préparés à la collecte, au traitement et à l'analyse des données. Conséquence de ce qui précède, la DSEED, noyau central du système, ne joue pas pleinement son rôle d'organe de coordination des activités statistiques au niveau national. Cette absence de coordination justifie aussi l'absence de la programmation statistique.

Comme autre conséquence, il n'existe pas de véritables stratégies ou de politiques en matière de collecte et de traitement des données statistiques. La grande partie de l'activité repose sur des "projets". Ces projets sont des opérations ad hoc, généralement des enquêtes et recensements, qui perturbent parfois le fonctionnement de l'ensemble du système à cause de leur plus grande capacité d'absorption des ressources. Il ne s'agit pas de remettre en cause fondamentalement ces opérations mais d'attirer l'attention sur la manière dont elles sont programmées. Elles devraient contribuer au renforcement des capacités du système statistique et non de l'affaiblir.

En effet, la plupart des projets n'ont pas vu leurs expériences capitalisées, parce que le gouvernement n'a pas pris des dispositions idoines, à la clôture des financements extérieurs, pour pérenniser les acquis, notamment en prenant en charge les frais récurrents. Ainsi, la collecte et le traitement des statistiques courantes sont réalisés sous le couvert des projets et non comme des activités courantes financées par le budget de fonctionnement de l'Etat.

Il convient aussi de relever que la non-coordination des appuis des bailleurs de fonds dans ce domaine ne facilite pas le dialogue entre les services nationaux chargés de la production statistique. Cette contrainte peut aussi se refléter au niveau de l'assistance technique dont bénéficie le système.

Par ailleurs, les travaux effectués ne s'appuient pas généralement sur des méthodologies consignées sur des supports vérifiables. Ce manque de transparence méthodologique contribue parfois à la remise en cause de la qualité des données publiées.

Une autre contrainte relevée réside en la faible diffusion des données disponibles. Malgré les difficultés soulevées, le système statistique national réalise des travaux dont les résultats ne sont pas suffisamment diffusés. D'une manière générale, la diffusion est tellement défailante que les principaux utilisateurs ignorent parfois l'existence de certaines données.

Enfin, l'environnement spatial dans lequel sont installés les services statistiques ne favorise pas une production de qualité : Lorsqu'ils existent, les locaux ne sont ni fonctionnels ni équipés suffisamment de mobilier et de matériel adéquats.

1.2. Facteurs favorables

Malgré les contraintes énumérées ci-dessus, le contexte actuel du Tchad est porteur de beaucoup d'espoir pour le développement de la statistique.

La situation politique se stabilise en s'améliorant et le pays s'est engagé dans de vastes réformes économiques qui demandent de plus en plus la disponibilité d'une information statistique de qualité.

La découverte et l'exploitation future du pétrole créent de nouveaux espoirs pour redonner au pays les moyens de ses ambitions. Ce qui crée un nouveau contexte économique favorable. Estimées à environ 2,5 milliards de dollars en prix courants sur la période 2000-2005, ce qui augmenterait d'un tiers les recettes de l'Etat, la gestion des ressources pétrolières est encadrée par la loi n° 001/PR/1999 portant gestion des revenus pétroliers. Un des principes de base de cette gestion est *d'établir un lien explicite entre les recettes pétrolières et les objectifs de développement économique et social conformément à l'objectif central de la SNRP. Ce principe exige aussi l'amélioration de la gouvernance et de la capacité du gouvernement de bien gérer les affaires publiques avec la mise en place des capacités d'analyse et de prévision économiques et sociales*¹².

¹² Cf. section 4.6 La gestion des ressources pétrolières (Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté, *SPRP : 10 juin 2001*).

La communauté internationale a engagé récemment des actions concrètes de grande envergure pour accompagner le Tchad dans ses efforts de développement : signature du Programme d'ajustement structurel 2000-2005, mise en place d'un instrument de Gestion de l'économie à l'ère pétrolière (GEEP), remise ou re-échelonnement de plus de 10 milliards de dollars de dette extérieure, etc.

Le Tchad fait partie et prend activement part aux activités des initiatives sous-régionales portant sur le renforcement des capacités statistiques. Il s'agit en particulier de son appartenance à AFRISTAT et à la CEMAC.

Un autre facteur favorable est la promulgation en juin 1999 d'une loi réglementant les activités statistiques au Tchad. Cette loi a conduit à la création d'un Conseil supérieur de la statistique (CSS), d'un Comité de programmes statistiques (CPS) et à la transformation de la DSEED en Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED), établissement public à caractère administratif doté d'une relative autonomie. Ces différentes actions constituent un véritable engagement du gouvernement tchadien à s'impliquer plus que par le passé dans le renforcement des capacités statistiques. Enfin, malgré les faibles effectifs et l'insuffisance de sa formation, le personnel placé dans les services de production statistique est habité d'une ferme volonté de prendre en charge par lui-même la mise en œuvre des activités de leurs services respectifs.

2. Cadre institutionnel du système statistique tchadien

2.1. Textes de base : la loi n°013 du 15 juin 1999 et le décret n° 417/PR/MPED/2000 du 14 septembre 2000

Le système statistique tchadien est régi par des textes récents dont la mise en place n'est pas totalement réalisée. Il s'agit de la loi n° 013 du 15 juin 1999 réglementant les activités statistiques au Tchad, du décret n° 417/PR/MPED/2000 du 14 septembre 2000 créant et fixant les modalités de fonctionnement du CSS et du CPS prévus par la loi citée ci-dessus, et du décret n° 416/PR/MPED du 14 septembre 2000 créant l'INSEED.

Le chapitre 2 de la loi sus-citée définit la composition et le fonctionnement du système statistique national du Tchad. Ce système comprend : le Conseil supérieur de la statistique, le Comité des programmes statistiques, l'organe central de la statistique, les services statistiques ministériels, les services de la Direction nationale de la BEAC qui élaborent les statistiques économiques, monétaires et financières, et les données relatives à la balance des paiements. Dans ses chapitres 3 et 4, la loi précise les règles relatives à l'obligation de réponse aux enquêtes statistiques et au respect de la confidentialité et au secret statistique.

D'une manière générale, cette loi répond aux besoins d'encadrement des activités statistiques au Tchad.

La mission multiseCTORielle FMI/Banque mondiale de mai 2000 auprès du gouvernement tchadien avait formulé des recommandations en vue de renforcer certaines dispositions de cette loi. Elle avait suggéré, entre autres, que le Directeur Général de l'INSEED soit nommé pour un mandat déterminé sans possibilité de révocation, sauf en cas de faute grave, afin de renforcer l'indépendance professionnelle de l'INSEED.

S'agissant du CSS, celui-ci définit les orientations générales relatives à la production des statistiques officielles sur la base d'un programme statistique pluriannuel établi tous les quatre ou cinq ans. Il fixe annuellement les principaux objectifs à atteindre pour les deux années suivantes.

Le CPS assiste le CSS dans ses activités. Il adopte les normes, définitions, concepts et nomenclatures statistiques utilisés dans les travaux statistiques des administrations publiques.

Quant à l'INSEED, il hérite des attributions de la Direction de la statistique, des études économiques et démographiques. Parmi ses missions, il a la charge d'assurer la coordination du système statistique national par son implication dans les travaux du CSS et du CPS.

Le décret n° 417/PR/MPED/2000 du 14 septembre 2000 fixe les attributions, la composition et le fonctionnement du CSS et du CPS. La création du CSS et du CPS répond à la nécessité impérieuse d'assurer une coordination réelle des activités statistiques afin de disposer d'une information statistique fiable avec des ressources limitées.

Cependant, quelques remarques méritent d'être formulées sur les dispositions prévues sur le fonctionnement du CSS. Réunir le CSS pourrait constituer une difficulté majeure pour assurer un fonctionnement adéquat de cet organe. En effet, il a été observé dans d'autres pays qu'un tel organe, présidé par un ministre et comprenant tous les membres du gouvernement, ne se réunit pas souvent. Une solution consisterait à faire présider cet organe par un ministre (ou à défaut par une haute personnalité indépendante)¹³ et à désigner comme membres les représentants des ministres de niveau hiérarchique suffisamment élevé.

Autres observations : (i) le président du CPS n'est pas désigné (cf. art. 7) ; (ii) les fréquences de réunions des deux organes ne sont pas précisées dans le décret. Sur cette dernière observation, il est proposé, en dehors des sessions extraordinaires que ces organes seraient amenés à organiser, que le CSS se réunisse une fois par an en session budgétaire (avant l'adoption du budget national) et que le CPS tienne deux sessions par an : une session budgétaire pour préparer la réunion du CSS et une session d'évaluation à mi-parcours annuel.

L'INSEED est un établissement public, doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Placé sous la tutelle du ministère chargé de la Promotion économique et du Développement, il est administré par un conseil d'administration et dirigé par un Directeur Général qui coordonne les activités de l'établissement.

Le décret n° 416/PR/MPED/2000 du 14 septembre 2000, qui crée et organise l'INSEED, fixe aussi ses missions et définit les modalités de financement de ses activités.

Il importe d'accélérer la mise en place du conseil d'administration prévu par le texte, de désigner un Directeur Général de l'INSEED, et de doter l'institut d'un organigramme fonctionnel et d'un programme de travail et des ressources nécessaires pour mener ses missions à bien.

Les activités de l'INSEED sont financées par une quote-part de la redevance statistique prévue chaque année dans la loi des finances. Les financements extérieurs et les dotations budgétaires des ministères sollicitant des services de l'INSEED complètent ses ressources financières.

La redevance statistique a été instituée en 1965 au Tchad. Elle est assise sur les droits à l'importation (CAF) et les droits à l'exportation (FOB). Cette redevance, qui n'est pas réellement opérationnelle, a connu quelques ajustements depuis sa création : en 1965, le taux de perception était de 1 p. 1000 sur les droits à l'importation et sur les droits à l'exportation, avec

¹³ Le rapport de la Banque mondiale sur « l'Evaluation de la base de données socioéconomiques au Tchad et les propositions pour le renforcement des capacités institutionnelles de suivi et d'analyse de la pauvreté » suggérait qu'un organe soit présidé par un haut fonctionnaire du ministère du Plan.

une valeur minimale de perception de 100 francs CFA dans les deux cas ; en 1994, le taux est porté à 1 %, avec une valeur minimale de 500 francs CFA ; en 1996, le taux est passé à 2 % ; l'estimation actuelle de cette redevance, à partir du TOFE, est comprise entre 3,2 et 3,6 milliards de francs CFA. Avec la prise en compte des exportations du pétrole, elle est appelée à être plus importante.

Cette redevance n'est pas versée aux différentes composantes du système statistique national. Avec le démarrage prochain des activités de l'INSEED, elle devient un atout majeur pour la réalisation des programmes statistiques. Le gouvernement devrait donc déjà mettre en place les dispositions réglementaires définissant les conditions de sa mobilisation ainsi que les modalités de sa répartition entre les différentes structures chargées de la production des statistiques officielles.

2.2. Composition et fonctionnement du système statistique national du Tchad

2.2.1. Structure du système statistique

L'appareil de production des statistiques officielles du Tchad est décentralisé. Il est composé d'un organe central, la DSEED¹⁴, et de plus d'une vingtaine de services statistiques placés dans les divers départements ministériels. La Direction nationale de la BEAC dispose aussi des services statistiques ainsi que certains organismes nationaux publics ou parapublics (voir annexe 1).

Certains services statistiques ne disposent pas de ressources nécessaires pour remplir leurs missions. Parfois les ressources humaines se limitent à un seul agent sans formation adéquate. Les programmes de travail sont quasi inexistant. Les services bénéficiant des moyens relativement conformes à leurs missions sont ceux placés dans les établissements publics (BEAC, CNPS, BNF, etc.) ou des administrations publiques disposant des financements à travers des projets d'appui dans le domaine de la statistique (DSEED, Division de la statistique agricole, etc.). Cependant, même pour ces dernières administrations, les conditions de travail restent précaires. En effet, la clôture d'un projet signifie généralement la mise en sommeil d'un certain nombre d'activités dont le financement des charges récurrentes n'est pas pris en compte dans le budget régulier de l'administration concernée.

Comme structure chargée de la coordination de l'activité statistique, la DSEED devrait jouer un rôle capital dans le développement de la statistique au Tchad. A la veille de sa transformation en établissement public à caractère administratif, quelles sont ses capacités à jouer ce rôle ?

2.2.2. L'organisation de la DSEED à la veille de sa transformation en établissement public à caractère administratif

L'arrêté n° 45/MPAT/DG/DSEED/99 du 21 septembre 1999 organise et définit les modalités de fonctionnement de la DSEED. La principale mission de cette administration centrale du Ministère de la promotion économique et du développement consiste à recueillir, analyser et diffuser l'information statistique, de promouvoir la recherche, le développement des études à caractère statistique, économique et démographique.

Pour remplir cette mission, la DSEED s'appuie sur une organisation reposant sur sept divisions, elles-mêmes réparties en plusieurs services. Il s'agit des divisions suivantes :

- Division de la coordination statistique ;
- Division de la diffusion et des relations avec le public ;
- Division de la comptabilité nationale ;
- Division des recensements et enquêtes ;
- Division des études économiques ;
- Division des études démographiques ;
- Division des études sociales et environnementales

Comme on peut le constater, la mise en place d'un tel organigramme demande des ressources importantes, notamment des ressources humaines qualifiées. Au mois de juin 2001, le personnel permanent de la DSEED se composait de 58 personnes réparties suivant les catégories ci-après.

Le personnel contractuel est celui récemment recruté (pour deux ans renouvelables) dans le cadre du projet Enquête sur la consommation et le secteur informel (ECOSIT) pour une durée de cinq ans. L'effectif présenté au tableau ci-dessus est éloquemment insuffisant pour répondre à l'organisation du travail décrite ci-dessus.

Cette insuffisance de ressources humaines de la DSEED ne justifie pas à elle seule le faible rendement de la production statistique. La gestion de ces ressources et l'organisation du travail en sont aussi la cause. A l'occasion des recensements et enquêtes, il est souvent créé des structures temporaires pour conduire ces opérations. La création de ces structures ad hoc complique d'avantage la bonne organisation du travail à l'intérieur de la DSEED.

Par exemple, le décret n° 408/PR/MPED/2000 du 11 septembre 2000 "instituant le Deuxième Recensement Statistique Général de la Population et de l'Habitat du Tchad" et l'arrêté n° 0001/MPED/DG/DSEED/2001 du 15 janvier 2001 "portant

¹⁴ Dans la suite, l'organe central sera appelé DSEED au lieu de INSEED qui n'est pas encore mis en place.

institution d'une Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad créent respectivement des postes de Directeur technique du Bureau central du recensement (BCR) et de Coordonnateur de l'ECOSIT au sein de la DSEED. Ces textes disposent que le responsable de ces projets est bien le Directeur de la statistique, et des études économiques et démographiques ; cependant, dans la réalité des faits, le Directeur technique du BCR et le Coordonnateur de l'ECOSIT, cadres de la DSEED, jouissent d'une grande indépendance vis-à-vis de leur chef hiérarchique. En effet, au regard des faibles moyens mis à la disposition de la DSEED pour la collecte et le traitement des statistiques courantes, les activités bénéficiant des financements, c'est le cas des opérations ad hoc, attirent plus de personnel. Le reste des activités de la DSEED se trouve tout simplement abandonné ou greffé à ces opérations comme de simples parasites sans qu'on leur accorde la priorité qu'elles méritent.

Tableau 1 : Répartition du personnel de la DSEED par catégorie

Catégorie de personnel	Fonctionnaires	Contractuels	Décisionnaires	Total
Ingénieurs statisticiens économistes	0	2	0	2
Ingénieurs statisticiens démographes	2	2	0	4
Ingénieurs des travaux statistiques	2	3	0	5
Diplômés en économie ¹⁵	7	0	0	7
Analystes programmeurs	1	1	0	2
Programmeurs	2	0	0	2
Adjoints techniques de la statistique	11	7	0	18
Agents cartographes	0	2	0	2
Agents techniques de la statistique	5	4	0	9
Autres	0	0	7	7
Total	30	21	7	58

Par ailleurs, compte tenu du niveau actuel du développement de la statistique au Tchad, l'organisation de la DSEED en divisions et services ne pouvait comporter que beaucoup d'inconvénients. Dans ce contexte, la lecture attentive de cet organigramme laisse apparaître quelques doubles emplois : Comptabilité nationale et Etudes économiques, Etudes démographiques (voire Recensements et Enquêtes) et Etudes sociales et environnementales, etc.

Pour la Direction générale du nouvel INSEED, une organisation moins pléthorique en unités et moins hiérarchisée pourrait favoriser une organisation plus efficiente du travail. On pourrait structurer cet institut en une Direction des affaires administratives et financières (DAF) et quatre divisions techniques : Coordination, coopération internationale, diffusion et relations avec le public ; Statistiques générales ; Synthèses économiques ; Statistiques démographiques et sociales. Les divisions ne comporteraient pas de services comme la DAF mais des "chargés de programme" et/ou des "chargés de projet". En fonction des activités, des groupes ad hoc de travail pourraient être constitués sous la responsabilité de l'un de ces cadres. Les questions relatives aux incitations financières peuvent être réglées par le statut du personnel.

Les moyens matériels et financiers dont dispose la DSEED sont faibles, donc insuffisants au regard des besoins à satisfaire. Les équipements sont obsolètes ou complètement absents, les locaux sont vétustes, insuffisants et mal adaptés aux travaux à réaliser. Les services de la DSEED sont implantés sur deux sites éloignés l'un de l'autre, ce qui rend encore plus difficile la coordination des activités entre les différents services.

Le parc informatique comprend seulement deux micro-ordinateurs de type pentium et sept autres micro-ordinateurs de qualité moins performante. A la faveur de l'ECOSIT, le parc informatique va être renforcé et quelques véhicules seront probablement achetés. Le budget de fonctionnement en 2001 est de 97 091 513 francs CFA. Celui exécuté l'année dernière était de 84 547 746 francs CFA pour l'essentiel affecté au personnel (plus de 88 % ; en 2001 cette proportion est de 75 %), le reste ayant été consacré à d'autres charges (fournitures, entretien, publications, etc.). La production statistique proprement dite a été supportée par le budget des projets financés par l'extérieur pour un montant de 29 718 100 francs CFA¹⁶.

2.2.3. Organisation des autres unités de production statistique

Dans la plupart des départements ministériels, il existe des unités chargées des statistiques (cf. annexe 1). On reviendra un peu plus en détails sur ces services dans le chapitre 4 ci-après consacré à la production statistique.

A quelques exceptions près (hormis des services de la Direction nationale de la BEAC), la création de ces services n'a pas été accompagnée des moyens adéquats de travail. Le manque des ressources les caractérise tous. L'effectif du personnel est insuffisant et généralement peu formé pour les activités à réaliser. Le perfectionnement du personnel en place et le

¹⁵ Niveaux licence et maîtrise.

¹⁶ Source : *Les instituts nationaux de statistique des Etats membres d'AFRISTAT en 1999- AFRISTAT, décembre 2000.*

recrutement d'un personnel supplémentaire compétent devront faire l'objet d'une attention particulière au cours des prochaines années.

Au-delà des problèmes que rencontrent ces services, il y a lieu de souligner la volonté et l'enthousiasme des différents responsables de travailler ensemble. La DSEED est perçue par eux comme le principal instrument de production et de coordination statistiques. La mise en place des organes créés dans le cadre de la loi réglementant les activités statistiques contribuera à renforcer le rôle du futur INSEED. Son organisation devrait donc obéir à ses nouvelles missions.

3. Appuis extérieurs au système statistique national

Les appuis dont bénéficie le Tchad des partenaires au développement dans le domaine statistique portent autant sur le renforcement institutionnel que sur la réalisation des opérations de collecte de données auprès des ménages. Ces dernières années, un climat favorable créé par la mise en œuvre du projet GEEP et l'élaboration de la SNRP a permis au Tchad de bénéficier des appuis importants en plus des concours traditionnellement apportés par la communauté internationale. La Banque mondiale, le FMI, le système des Nations unies, l'Union européenne, la France, pour ne citer que ceux-là, financent un certain nombre de programmes ou projets au Tchad. En sa qualité d'Etat membre d'AFRISTAT, le Tchad bénéficie aussi de l'appui technique de cette institution. Les appuis repris ci-après portent sur ceux en cours d'exécution et sur ceux dont les négociations ont abouti ou sont en voie de l'être. Mais, auparavant, il est présenté dans le tableau ci-dessous un récapitulatif, tiré du rapport d'évaluation de mars 1993 de la Banque mondiale résumant l'assistance financière reçue par le Tchad dans le domaine de la statistique au début des années 90.

Tableau 2 : Répartition de quelques financements extérieurs par administration bénéficiaire

Service statistique	Donateurs / Organismes internationaux	Montant
DSEED, BCR non compris	Banque mondiale, Suisse, PNUD	2 637 468
Bureau central du recensement	Banque mondiale, Suisse, USAID, FNUAP, FAC, PNUD, Allemagne	6 980 812
Division des statistiques agricoles	FED, Banque mondiale, Allemagne, FAO, USAID, CILSS	2 825 701
Division des statistiques de l'élevage	Banque mondiale, BAD, FAO, CILSS	664 741
Office national du développement rural	FAC, FED, Allemagne, Suisse, Banque mondiale, UNICEF	205 948
Bureau national du fret	Banque mondiale	55 850
Division du système de l'information sanitaire	USAID	417 875
Total		13 788 395

3.1. Banque mondiale

La Banque mondiale finance, dans le cadre de la composante "Base de données et stratégie nationale de réduction de la pauvreté", la deuxième édition de l'Enquête sur la consommation des ménages et le secteur informel au Tchad (ECOSIT).

Réalisée par la DSEED, cette enquête a pour objectifs de déterminer une ligne et des indicateurs de pauvreté monétaire, d'analyser la pauvreté non monétaire, d'établir les comptes du secteur informel par type d'activité, les revenus générés et l'emploi offert et d'analyser les mécanismes de fonctionnement de ce secteur, en particulier la demande de travail, la dynamique des investissements, les contraintes qui s'imposent à lui afin de déterminer les mesures appropriées pour aider les acteurs qui y évoluent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

La Banque mondiale a accordé, au début de l'année 2001, un don de 379 500 \$ US au gouvernement tchadien pour élaborer un programme pluriannuel de renforcement des capacités statistiques institutionnelles et mettre en œuvre quelques activités prévues au cours de la première année d'exécution de ce programme.

3.2. Système des Nations unies

Avec un financement du PNUD et l'appui technique des *Interventions pour le développement en économie et en administration (IDEA)*, la DSEED a réalisé au cours de l'année 2000 une étude sur les perceptions du bien-être et de la pauvreté. Cette étude, dont les résultats ont été publiés en juillet 2000, a été réalisée dans le cadre de la SNRP.

Le PNUD finance un conseiller technique dans le cadre d'un projet d'appui au renforcement des capacités de gestion du développement.

Enfin, dans le prochain programme d'appui du PNUD au Tchad (2001-2004), un volet de l'assistance portera sur le renforcement du système statistique tchadien. Les actions à réaliser ne sont pas encore identifiées.

Au moment où démarre son prochain programme quinquennal au Tchad (2001-2004), le FNUAP appuie la Division de la population du Ministère de la promotion économique et du développement pour la construction d'une base de données sur les questions de population et de santé de la reproduction. Une assistance financière (de 300 000 à 400 000 \$US), matérielle et technique est également prévue pour la réalisation du recensement général de la population en 2003.

L'assistance de l'UNICEF au Tchad sur le plan de la collecte des données, en dehors de l'appui apporté au BCR pour la conduite de l'enquête MICS (*Multisectorial Indicators Cluster Survey*) réalisée en 2000, est constituée de quelques actions dans la conduite des recensement et enquêtes démographiques.

L'assistance de la FAO consiste en des appuis techniques pour l'amélioration du système de collecte des statistiques agricoles, en particulier au niveau régional.

3.3. Union européenne

L'assistance que l'Union européenne apporte au Tchad en matière de collecte des données statistiques s'inspire d'une part de l'esprit de l'Accord de Cotonou, et d'autre part s'inscrit dans le cadre des activités des deux secteurs de concentration : éducation et santé. Le gouvernement et la Délégation européenne n'ont pas encore arrêté des actions concrètes à réaliser dans le domaine de l'amélioration des systèmes d'informations.

3.4. Coopération française

L'intervention de la France porte essentiellement sur le renforcement institutionnel. Deux projets sont en cours de montage : (i) le renforcement des capacités de formation de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) pour répondre aux besoins nationaux en ressources humaines pour la gestion de l'économie ; (ii) l'ouverture d'un poste d'assistant technique à la DSEED. Par ailleurs, la France apporte un appui financier au Tchad dans le cadre du projet Prix CEMAC avec l'assistance technique d'AFRISTAT.

Encadré 3.1 : Projet Prix CEMAC

PROJET « HARMONISATION DES INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION DANS LES ETATS MEMBRES DE LA CEMAC »

Ce projet s'inscrit dans le cadre du processus d'intégration des pays membres de la CEMAC. Il vise l'amélioration et l'harmonisation des indices des prix à la consommation calculés dans ces pays. La réalisation de ce projet permettra de doter ces Etats d'un certain nombre d'outils communs et harmonisés (méthodologie pour des enquêtes sur les dépenses de consommation, guide méthodologique de l'indice des prix à la consommation des ménages, logiciel de traitement des indices des prix) pour le calcul des indices des prix et l'analyse de leur évolution.

La phase méthodologique des travaux de ce projet a pris fin en mi-juin 1998. La phase de collecte des prix de base a été exécutée dans les six Etats de la CEMAC (y compris le Tchad) pendant toute l'année 2000 avec l'appui financier de la France.

Les enquêtes sur les dépenses des ménages ne sont pas encore réalisées dans tous les pays afin de disposer les coefficients de pondération nécessaires au calcul des indices. Au Tchad, l'ECOSIT est appelée à fournir ces coefficients.

3.5. Autres bailleurs

Le gouvernement du Tchad a engagé des démarches auprès de l'ACBF en vue du renforcement des capacités des administrations nationales. Dans ce cadre, un projet de formation d'une quinzaine de personnes (statisticiens et démographes tous niveaux confondus) a été soumis par la DSEED à l'ACBF par l'intermédiaire du Secrétariat national du renforcement des capacités (SENAREC). Ce projet, évalué à 345 000 \$US, comporte aussi un volet équipement et porte sur la période 2001-2007.

4. Production statistique

4.1. Programmation statistique et cadres méthodologiques

Le système statistique tchadien n'a pas une grande expérience des programmes statistiques, malgré l'existence de plusieurs cadres dont le Tchad pouvait s'inspirer pour élaborer des programmes nationaux de développement statistique. Ainsi, le Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique dans les années 90 (PAAA) n'a pas été suivi d'effets au Tchad. Par ailleurs, la participation du Tchad à l'élaboration du Programme statistique minimum commun (PROSMIC) n'a pas été suffisamment catalysant pour entraîner le Tchad dans cette pratique.

Encadré 4.1. : Programme statistique minimum commun

PROSMIC

Le Programme statistique minimum commun est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT pour la période 2001-2005.

Adopté le 19 septembre 2000 par le Conseil des Ministres de cette institution, il a pour objet de proposer aux instituts nationaux de statistique des Etats africains au sud du Sahara un cadre d'actions essentielles à mener pour disposer d'une information minimum, fiable et efficace permettant l'information et la prise de décision des pouvoirs publics et des acteurs économiques.

Le PROSMIC s'articule autour de six domaines principaux : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et les statistiques agricoles. Pour chacun de ces domaines, des objectifs et des activités sont proposés.

Le PROSMIC tient compte d'autres initiatives en matière de développement statistique et constitue une base de travail utile pour l'élaboration des programmes statistiques plus complets.

Dans quelques cas, une demande forte de programmes sectoriels se fait sentir. Les ministères chargés de l'Education nationale, de la Santé, de l'Agriculture ou le ministère chargé des Transports ont, ces dernières années, initié des études dans ce sens. Le cas le plus récent est celui du Ministère des travaux publics, des transports, de l'habitat et de l'urbanisme où la Direction des études et de la planification œuvre pour une mise en place d'une base de données portant sur le trafic routier, l'utilisation des autres infrastructures de transport, les flux de transport de marchandises et de personnes et sur l'état du réseau routier.

Par ailleurs, quelques services, notamment la DSEED, élaborent des programmes annuels de travail même si leur exécution est souvent compromise par le manque de ressources. Ces services élaborent également des rapports d'activités.

Les cadres de travail habituellement utilisés sont ceux proposés par la communauté internationale. A titre d'exemple, les comptes nationaux sont élaborés suivant le Système de comptabilité nationale, version 1993 (SCN93) et la balance des paiements suivant le Manuel de la balance des paiements du FMI, 5^e édition. Il n'existe pas de nomenclatures statistiques nationales spécifiques au Tchad

4.2. Statistiques du secteur réel

4.2.1. Comptes nationaux

L'élaboration des comptes nationaux est une attribution de la DSEED. En son sein, la Division de la comptabilité nationale et de la conjoncture est chargée de cette activité. Cette division ne dispose pas de ressources propres. En fait, assisté d'un ingénieur des travaux statistiques et d'un technicien de la statistique, le Directeur de la DSEED lui-même assure l'élaboration des comptes nationaux ; il dispose d'un micro-ordinateur à cet effet.

Les comptes nationaux sont élaborés selon le SCN93 et ont pour base 1995 qui découle des travaux de refonte menés de décembre 1993 à août 1997 par un expert mis à la disposition de la DSEED par le PNUD dans le cadre du projet "Appui à la gestion du développement".

Au cours de l'exécution de ce projet, la DSEED a réalisé la première Enquête sur la consommation et le secteur informel en 1995/1996 dans quatre préfectures du pays (2 600 ménages). Les données de cette enquête ainsi que les résultats d'autres études ont permis de fixer les paramètres économiques utilisés aujourd'hui pour élaborer les comptes nationaux.

Sur le plan méthodologique, quelques progrès ont été accomplis par rapport aux comptes base 1977. En plus de l'utilisation du SCN93, des efforts ont été faits pour intégrer dans les nouveaux comptes les données issues d'activités qui en étaient exclues auparavant : secteur informel, institutions financières, production des mines et carrières, produits de pêche, légumes, fruits, etc. Par ailleurs, pour chaque produit, un équilibre ressources/emplois est réalisé et un Tableau des entrées et sorties, avec une matrice des coefficients techniques comportant dix-neuf branches, est élaboré, permettant ainsi au Tchad de disposer d'un outil de prévision macroéconomique à long terme.

Les nouveaux comptes nationaux ont provoqué un réajustement du PIB à la hausse de l'ordre de 20 % par rapport aux anciens comptes. Adoptés par les autorités en janvier 1998, les nouveaux comptes nationaux sont publiés régulièrement suivant le calendrier ci-après : les comptes provisoires de l'année n sortent au mois d'avril de l'année n+1 ; ils sont diffusés

après des principaux partenaires au développement et administrations tchadiennes ; ils peuvent être obtenus sur demande. Ces comptes comprennent : le PIB par branches en francs courants, le PIB par branches en francs constants, le PIB et ses emplois en francs courants et le PIB et ses emplois en francs constants.

Cependant, la DSEED rencontre beaucoup de difficultés pour répondre aux diverses demandes de données en matière de comptabilité nationale. L'une d'elles réside dans la carence et/ou la mauvaise qualité des données utilisées¹⁷. Par ailleurs, l'élaboration des comptes nationaux souffre d'une organisation peu efficiente et d'un manque de ressources notoire ; en effet, l'effectif du personnel est insuffisant et peu formé, les équipements informatiques manquent et les financements sont insuffisants pour mener de légères investigations de nature à améliorer les données utilisées. Il est évident que l'amélioration de la situation actuelle requiert un renforcement des moyens de travail de la DSEED : recrutement et formation du personnel compétent, informatisation des services chargés d'élaboration des comptes, disponibilité d'un financement permanent.

4.2.2. Développement rural

Dans cette section, il est fait état de la situation des statistiques agricoles, de l'élevage, de la pêche, de forêts, de l'eau et de l'environnement.

a) Statistiques agricoles

La situation en matière de statistiques agricoles du Tchad est loin de répondre aux besoins minimums pour le suivi et la prise de décision dans le secteur agricole. Elle se caractérise par une absence d'harmonisation des méthodologies de collecte au niveau des différentes structures de collecte du Ministère de l'agriculture, d'une absence de coordination entre celles-ci et d'une insuffisance notoire des ressources humaines et financières affectées aux activités de statistique agricole.

La Division des statistiques agricoles (DSA) assure au sein de la Direction de la production agricole du Ministère de l'agriculture, la responsabilité de la collecte des données relatives aux activités en milieu rural et particulièrement les données statistiques sur l'agriculture. Elle assure également la compilation, l'exploitation, l'analyse et la publication de ces données. Malheureusement, l'insuffisance des ressources matérielles et humaines limite les interventions de la DSA, notamment celle-ci n'est pas à même de mener régulièrement des enquêtes statistiques rigoureuses sur le terrain.

La DSA est structurée en services qui sont : service informatique, service des études et enquêtes, service d'information sur les marchés et service administratif. En outre, elle s'appuie sur deux antennes régionales et 25 centres de contrôle répartis sur tout le territoire.

Du point de vue matériel, la DSA dispose de deux véhicules acquis dans le cadre de la rétrocession des équipements à la clôture de projet en fin des années 90, et qui sont actuellement en panne, pénalisant ainsi le service pour les tâches de supervision des opérations de collecte. Au niveau des antennes, les équipes ne disposent pas de motos pour le contrôle des enquêteurs, eux-mêmes ne disposant pas suffisamment de vélos pour faire le déplacement sur de longues distances. Les équipements informatiques et de reproduction sont obsolètes. Sur les sept micro-ordinateurs disponibles, cinq datent de 1994 et les deux plus récents sont de faible capacité.

En matière de production statistique, la DSA réalise trois types d'activités de collecte : (i) l'enquête agricole pour fournir aux décideurs les informations sur la production agricole, les superficies et les rendements qui servent entre autres à réaliser des bilans céréaliers ; (ii) la collecte des prix sur les marchés ruraux dans le cadre des systèmes d'information sur les marchés ; (iii) le traitement des données produites par d'autres structures pourvoyeuses d'informations dans le domaine de l'agriculture pour alimenter sa centrale d'informations.

Jusqu'en 1999/2000, la principale opération de collecte des statistiques agricoles était organisée dans le cadre du programme DIAPER¹⁸. Ce programme était financé par l'Union européenne et a pris fin en 1999. L'Etat devait ensuite prendre la relève de cette enquête permanente en 2000. Pour 2001, une demande de financement de l'ordre de 300 millions de FCFA a été faite. La réponse est encore attendue.

Sur le plan méthodologique, en plus des enquêtes proprement dites sur les productions agricoles, les méthodes d'évaluation font intervenir d'autres sources et hypothèses de travail : taux des semences (études sur les filières), taux d'autoconsommation (enquête sur la consommation des ménages et le secteur informel 1995-1996 - ECOSIT), échanges extérieurs (commerce extérieur), évaluation des stocks en fin de période, etc.

La DSA publie deux documents : (i) l'annuaire des statistiques agricoles ; (ii) les résultats de l'enquête sur le système d'information sur les marchés. Ces publications sont produites avec beaucoup de retard.

En outre, une centrale d'informations a été mise en place avec l'appui de DIAPER. Celle-ci n'est renseignée qu'à hauteur de 30%. Les principales informations, qui alimentent la centrale, ne sont plus à jour. Elles proviennent du premier recensement agricole du Tchad réalisé dans les années 70.

En résumé, le domaine des statistiques agricoles fait face à quatre contraintes majeures : (i) absence de moyens de coordination des activités relatives aux statistiques agricoles ; (ii) manque de personnel de haut niveau en nombre suffisant

¹⁷ Cf. sections 4.2.2. à 4.2.4. en particulier.

¹⁸ Enquêtes de diagnostic permanentes financées par l'Union européenne dans les Etats membres du CILLS.

limitant ainsi les capacités de conception et d'analyse des données statistiques ; (iii) faible participation du budget national au financement des activités, en conséquence forte dépendance des activités des apports extérieurs, (iv) faible qualité des données publiées.

b) Statistiques de l'élevage

Le Tchad est un pays d'élevage d'une gamme très variée d'espèces (bovins, ovins, caprins, porcins, équins, camelins, volailles). Malgré la grande importance de l'élevage pour l'économie du Tchad, la collecte des données statistiques dans ce domaine n'est pas réalisée avec l'intérêt qu'elle mérite.

Les données statistiques sur l'élevage sont traitées par la Division des statistiques du Ministère de l'élevage. Celle-ci est structurée en deux services : le service d'étude et enquêtes et le service d'information et de publication. Elle est chargée de la collecte des données sur l'élevage par des enquêtes en milieu rural, et de la centralisation, du traitement des données statistiques et de leur diffusion. En réalité, la fonction collecte des données n'est que partiellement remplie : la Division reçoit seulement les rapports des services de terrain sans qu'aucune enquête ne soit effectuée. Les données contenues dans ces rapports sont traitées manuellement. Cette division rencontre beaucoup de difficultés pour réaliser ses activités : absence de ressources adéquates et de méthodologie de travail.

La Division devrait produire régulièrement les données provenant des rapports mensuels, trimestriels et annuels élaborés par les services départementaux du Ministère de l'élevage. Mais l'envoi de ces rapports aux services centraux est irrégulier, l'insuffisance des ressources de la division n'autorisant pas leur collecte régulière auprès des services départementaux.

Les estimations officielles du cheptel reposent sur des méthodes de calcul contestables prenant en compte des taux de croît fixes (2,4% pour les bovins et les petits ruminants, 3% pour les camelins, 2% pour les équins et asins, 5% pour les porcins, etc.). Les prix de bétail sont généralement collectés sur le marché de bétail. Le rapport annuel contenant les statistiques de 1999 a été publié en février 2000. Il contient, entre autres, les estimations des effectifs du cheptel par espèces et les mouvements commerciaux.

Au regard des faiblesses relevées et de l'importance de l'élevage au Tchad, il devient de plus en plus urgent de renforcer le système d'information du secteur de l'élevage. Parmi les axes stratégiques à retenir, on peut citer : la conduite régulière des recensements de cheptel, la maîtrise des mouvements de bêtes et la définition des paramètres zootechniques, zoo-économiques et sociaux des activités pastorales pour une meilleure connaissance de l'économie de l'élevage du Tchad.

c) Statistiques de forêts, de l'environnement et de l'eau

La collecte des statistiques sur l'environnement et l'eau est dévolue au service des statistiques de l'environnement et de l'eau (Division de formation, de suivi des archives et des statistiques) et au service des statistiques et de l'inventaire forestier (Direction des forêts et de la protection de l'environnement) du Ministère de l'environnement et de l'eau.

Actuellement le service des statistiques de l'environnement et de l'eau dispose d'un seul agent de la statistique. Sans moyens de travail. D'une manière générale, il n'existe pas de données fiables pouvant aider le gouvernement à asseoir une stratégie efficace dans ce domaine.

Pour les besoins de la comptabilité nationale, l'évaluation de la production du poisson (poisson frais et poisson fumé ou séché) est faite à partir des données de la première ECOSIT réalisée par la DSEED en 1995/1996.

4.2.3. Statistiques d'entreprises, travaux publics, transports, habitat, urbanisme et commerce

a) Statistiques d'entreprises

Les statistiques d'entreprises sont peu suivies. L'unité chargée de la collecte de ces statistiques, créée au sein du ministère chargé de l'Industrie, est pratiquement inexistante.

Pour le moment, la production industrielle est saisie à travers des enquêtes auprès des unités industrielles ou des déclarations statistiques et fiscales des entreprises. Les principaux produits couverts sont : le coton et l'huile de coton, le sucre, les cigarettes, la bière et l'électricité. Cette activité est assurée par la DSEED.

La démographie des entreprises n'est pas suivie et il n'existe pas un répertoire structuré d'entreprises. Une des priorités consiste donc à mettre en place un service statistique chargé de collecter des données sur les entreprises en collaboration avec la DSEED et d'autres services compétents (OBSEFE, CNPS, etc.).

b) Bâtiments et travaux publics

La première ECOSIT constitue la principale source des données pour évaluer les constructions de logement. Ces données sont complétées par celles issues de l'exploitation du programme d'investissement public et des déclarations statistiques et fiscales.

Le ministère chargé des travaux publics ne dresse pas encore systématiquement des statistiques relatives à ces domaines.

c) Transports

Le Tchad est pays vaste et enclavé. Les transports terrestres et aériens y jouent un rôle très important pour son développement.

Les statistiques des transports sont élaborées par la Direction des études et de la planification du Ministère des travaux publics, des transports, de l'habitat et de l'urbanisme. Cette Direction a pour principales missions : (i) d'élaborer des études économiques générales nécessaires aux prévisions et au cadrage macro-économique des domaines couverts par le ministère de tutelle ; (ii) de construire et de gérer une banque de données regroupant les statistiques de ces domaines. Dans le domaine des transports de surface, la Direction des routes et le Bureau national du fret (BNF) interviennent aussi dans la collecte des statistiques sur le transport des marchandises. Cependant, les méthodes de collecte utilisées sont différentes : la Direction des études et de la planification estime à 80% la sous-évaluation des expéditions de transport traitées par le BNF.

L'étude diagnostic du système d'informations statistiques des transports réalisée par la Direction des études et de la planification du Ministère des travaux publics, des transports, de l'habitat et de l'urbanisme (MTPTHU), ainsi que d'autres rapports¹⁹, a souligné la faiblesse des administrations tchadiennes compétentes dans la maîtrise de la collecte et du traitement des statistiques des transports.

Malgré la réalisation de quelques actions notamment le développement des outils informatiques et la définition des indicateurs de suivi, la production effective des données statistiques n'a pas suivi. En effet, le système de collecte et de traitement des statistiques de transport est confronté à un certain nombre d'insuffisances :

- absence d'une politique et des stratégies cohérentes et coordonnées de développement du système d'informations et des statistiques de transport ;
- faiblesse des ressources matérielles et financières, et insuffisance des effectifs en personnel qualifié ;
- absence de méthodologies et manque de continuité dans la collecte et le traitement des informations ; en effet, le système centralisé de collecte, de traitement et d'analyse de l'information mis en place depuis 1988 n'a pas été renforcé ;
- retard dans la transmission des données détenues par certains services ce qui se traduit par des lacunes ou par un allongement de délais dans la publication des statistiques ;
- faible coordination entre les différents intervenants (DEP, BNF, etc.) ;
- multiplicité de logiciels informatiques de traitement des données rendant les conversions parfois hasardeuses ;
- manque de suivi et de coordination des interventions de l'assistance technique.

Pour certaines données, la situation peut se résumer ainsi :

- les statistiques sur le parc automobile ne sont pas à jour ; les fiches de licences, les immatriculations et les réimmatriculations sont partiellement saisies, et les radiations des véhicules hors-circulation ne sont pas effectuées ;
- l'enregistrement des accidents de circulation est partiel à cause du non-acheminement des doubles des procès-verbaux des accidents de la route établis par la police et par la gendarmerie ;
- les données sur l'état des routes ne sont pas actualisées ; cependant, on peut noter que les services chargés de la gestion routière entreprennent chaque année une campagne d'inspection sommaire du réseau prioritaire (4 800 km), généralement avant la saison des pluies ; les résultats de cette inspection sont ensuite traités et utilisés pour mettre à jour les schémas d'itinéraires ;
- concernant les comptages de trafic, environ 65 tronçons routiers donnent lieu à deux campagnes annuelles de comptage d'une durée d'une semaine (aux mois d'avril et de décembre) ; la méthodologie adoptée pour ces comptages et le traitement des données collectées n'appellent pas de commentaires particuliers ; par contre le contrôle de leur exécution ne semble pas être entièrement pris en charge par les services régionaux à cause d'un manque de concertation avec les services centraux et d'une insuffisance de moyens de transport.

Il faut noter que face à toutes ces difficultés, le gouvernement envisage de créer au sein de la DEP un Système analytique d'aide à la décision des transports (SAAD). Le SAAD devrait répondre à un double objectif :

- renforcer les capacités d'études et de planification de la DEP, et permettre d'éclairer les choix de cette dernière en matière de politique des transports ;
- guider l'action commerciale des opérateurs en cette période où l'Etat se désengage de la gestion du secteur en s'appuyant de plus en plus sur les mécanismes du marché (libération des tarifs de transport, notamment).

Le SAAD couvrira l'ensemble des modes de transport, de voyageurs comme de marchandises. Il devrait fournir des informations utiles et intégrées, produites à partir des différentes banques de données d'administrations et d'entreprises. Mais, il sera confronté à une difficulté : le financement d'un tel projet.

¹⁹ - Rapport de mission de suivi technique du Bureau national de fret du 14 au 26 août 1994 BCEOM/GOPA

- Rapport de mission Mise en route de la Banque de Données de la Direction des transports de surface BCEOM/GOPA, novembre 1994

- Rapport sur la situation et l'avenir du secteur des transports. PST2 revue à mi-parcours, avril 1996 MTPHT TCHAD

- Rapport de la mission de statistiques multisectorielles, FMI/Banque mondiale, mai 2000.

La Direction de l'aviation civile collecte également des données statistiques sur le trafic aérien civil. Enfin, il convient de relever qu'en comptabilité nationale, la DSEED évalue la contribution des compagnies aériennes dans l'économie nationale sur la base des billets émis par ces compagnies au Tchad..

d) Commerce, autres services marchands, services non marchands

S'agissant des services marchands, les données de la première ECOSIT continuent de constituer la principale source pour évaluer, dans le cadre des travaux de comptabilité nationale, les services aux ménages, les loyers imputés, etc. La contribution des services non-marchands est mesurée à partir du rapport d'exécution du Budget général de l'Etat, du Tableau des opérations financières de l'Etat et des comptes des principaux organismes financiers ou de crédit. Une distinction est faite entre les comptes des administrations publiques sur financement national et ceux des administrations sur financement extérieur.

En ce qui concerne le commerce, la production est obtenue en faisant la somme des marges commerciales des produits. Un traitement spécial est réservé aux produits pétroliers.

e) Statistiques de l'urbanisme et de l'habitat

Les statistiques sur l'urbanisme ne sont pas suivies. De même, en dehors des caractéristiques des logements des ménages collectées lors du recensement de la population et d'autres enquêtes auprès de ménages, il n'existe pas d'autres informations statistiques sur l'habitat. Il faut cependant signaler que le ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat recherche un appui technique et financier pour la mise en place d'une banque de données relatives à ces domaines. Dans le cadre d'un projet sur le logement, il est prévu de mettre un observatoire en place.

4.2.4. Autres indicateurs macro-économiques et de conjoncture

La DSEED publie les "*Indicateurs de la conjoncture*" qui comprennent des informations sur l'environnement international, les prix à la consommation et sur les marchés agricoles, l'indice de la production industrielle, les recettes et les dépenses du budget de l'Etat, la monnaie et la compétitivité.

Un bref aperçu est donné ci-après sur l'état des statistiques du commerce extérieur, de l'indice de la production industrielle et l'indice des prix à la consommation.

a) Statistiques du commerce extérieur

La dévolution du traitement des statistiques du commerce extérieur n'est pas clairement définie. Le service des statistiques de la Direction des douanes et des droits indirects (DDDI) et la DSEED s'en chargent sans qu'il y ait une réelle coordination. Le service des statistiques de la DDDI est de création récente (1998) et ne dispose pas de personnel suffisant. Une seule personne est chargée de la collecte de l'information et de son traitement sans un véritable professionnalisme.

Le traitement des statistiques, qui ne touche que quelques produits, ne couvre pas l'ensemble du champ à cause de multiples difficultés matérielles. Ainsi, ce service élabore seulement et manuellement des statistiques (valeurs et volumes globaux) de quelques produits importants : coton, bétail, arachide, gomme arabique, produits pétroliers, sucre. En effet, le Bureau des douanes de N'Djamena qui traite plus de 80% du commerce extérieur du Tchad n'est pas informatisé. Les documents douaniers sont transmis à ce service avec beaucoup de retard, qui peut aller jusqu'à six mois sans garantie de l'acheminement de toutes les copies statistiques, et ne couvrent pas toutes les importations et exportations. Tous ces facteurs influent sur la qualité et la crédibilité de l'information traitée.

La DSEED dispose aussi d'un service du commerce extérieur placé au sein de la Division des études économiques. Il est chargé de rassembler et d'exploiter les déclarations en douane en vue de l'établissement des statistiques des importations et des exportations. Son rôle n'est pas bien défini par rapport au service similaire de la DDDI.

Une des solutions envisagées pour l'amélioration du traitement des statistiques du commerce consiste à implanter les quatre modules du logiciel SYDONIA (bases de données douanières, économiques, financières et manque à gagner pour le Trésor) au sein de la DDDI. Leur implantation devrait être accompagnée de la formation du personnel chargé d'utiliser le logiciel.

Le projet d'informatisation de la DDDI par l'implantation de SYDONIA va offrir un champ d'intervention très large. Seront traités : le transport international, les statistiques du commerce extérieur (par produits, zones économiques, etc.), les opérateurs économiques, les recettes, les contentieux et la fraude internationale, les relations commerciales internationales, etc.

Le projet respectera les principes de travail de qualité parmi lesquels :

- la codification de l'information selon les normes ISO ce qui constitue un gage de qualité et de comparabilité au niveau international ;
- l'utilisation des moyens de collecte et de traitement informatisés et normalisés ;
- la centralisation de l'information par l'intermédiaire d'un réseau ;
- la rapidité de collecte de l'information par le biais d'une transmission par télématique ;

- le traitement de l'information selon des normes de la CNUCED avec la possibilité de faire divers traitements et développer d'autres applications et d'autres interfaces pour la communication, le traitement et la diffusion :
 - des statistiques financières,
 - des statistiques économiques,
 - des statistiques douanières,
 - des statistiques du manque à gagner pour le Trésor suite aux franchises douanières.

Le fonctionnement de SYDONIA demande la mise en place d'un service bien structuré doté des ressources nécessaires.

Encadré 4.2 : Système douanier automatisé de la CNUCED

SYDONIA

Le SYStème DOuanier Automatisé est une application informatique conçue et développée par la CNUCED pour la gestion des manifestes, des déclarations en douane, de la comptabilité douanière, des entrepôts ainsi que des licences d'importation et d'exportation. Le système permet d'obtenir plus régulièrement, comme sous-produits de cette gestion, des statistiques du commerce extérieur plus fiables.

L'utilisation de ce système pour le traitement du commerce extérieur présente beaucoup d'avantages tant pour l'amélioration des conditions de dédouanement des marchandises et des l'augmentation des rentrées de recettes de l'Etat que pour la crédibilité des statistiques produites.

b) Indice de la production industrielle

Dans le cadre d'un projet de bulletin de conjoncture lancé en 1998, la DSEED calcule un indice de la production industrielle depuis le dernier trimestre 1999. Une assistance du PNUD a permis de renforcer les capacités de la DSEED dans ce domaine depuis le début de janvier 2000.

Une quinzaine d'entreprises industrielles sont soumises à une enquête trimestrielle portant sur les quantités et valeurs des ventes des productions mensuelles, les effectifs des employés, les capacités de production et les stocks, etc.

Quelques problèmes méthodologiques restent encore à traiter. La DSEED ne dispose pas d'une méthodologie écrite pour le calcul de cet indice. Il devient difficile de suivre le processus de calcul utilisé et des aménagements qui y sont quelquefois apportés.

c) Indice des prix à la consommation

La DSEED calcule mensuellement un indice des prix à la consommation qui couvre les ménages de N'Djamena (base 100 = janvier 1994). Les pondérations utilisées datent de 1972. Mais cet indice, bien que produit régulièrement, présente quelques insuffisances consignées dans une évaluation réalisée en 1998 par AFRISTAT.

La rénovation de cet indice est en cours dans le cadre du projet Prix CEMAC avec l'appui technique d'AFRISTAT. Le financement partiel des travaux de rénovation est assuré par la Coopération française. Le futur indice sera conforme aux recommandations internationales en la matière et comparable à ceux des autres Etats de la CEMAC calculés dans les mêmes conditions. Cependant la production de cet indice reste subordonnée à la disponibilité de la structure des dépenses à établir à partir des résultats de la deuxième ECOSIT en cours de réalisation.

4.3. Statistiques financières et monétaires

4.3.1. Statistiques de finances publiques

En ce qui concerne les finances publiques, la Balance générale des comptes du trésor (BGCT) constitue la principale source des statistiques financières de l'Etat. Elles relèvent de la compétence de la Direction du trésor et de la comptabilité publique (DTCP). Ces statistiques sont complétées par les données sur les financements extérieurs traitées par la Sous-Direction du budget d'investissement (SDBI). La DTCP tient régulièrement la comptabilité de l'Etat. Elle établit, en collaboration avec la Direction nationale de la BEAC, les balances hebdomadaires, mensuelles et annuelles des dépenses et des résultats.

Le Tableau des opérations financières de l'Etat est élaboré par la Cellule économique rattachée à la Présidence de la République. Son élaboration intègre les données provenant de plusieurs sources dont la BGCT et la Position nette du gouvernement vis-à-vis du Système monétaire large (PNG) établie par la BEAC. Les dépenses sont enregistrées sur la base des engagements et les recettes sur une base caisse ; un traitement particulier est réservé aux arriérés de l'Etat. Un comité a été mis en place pour l'élaboration du TOFE. Ce comité se réunit deux fois par mois.

4.3.2. Statistiques monétaires

La collecte des statistiques monétaires est faite par la Direction nationale de la BEAC qui assure avec autorité la bonne tenue de ces données. Elle publie une note sur les indicateurs économiques (tous les trois mois) et une note de conjoncture (tous les six mois).

4.3.3. Balance des paiements

L'élaboration de la balance des paiements est de la responsabilité de la Direction nationale de la BEAC. La balance des paiements est établie sur la base d'un système de collecte d'informations mis en place en 1995 par les services centraux de la BEAC et qui repose sur le Manuel de la balance des paiements du FMI, 5e édition.

L'élaboration de la balance des paiements fait intervenir d'autres administrations. Les principales difficultés rencontrées portent sur la qualité des données et le retard avec lequel ces informations sont transmises. Pour compléter ces données, la Direction nationale de la BEAC organise ses propres opérations de collecte.

4.4. Statistiques socio-démographiques

4.4.1. Statistiques démographiques

Les statistiques démographiques sont essentiellement produites par la DSEED à travers le recensement de population et des enquêtes auprès des ménages (enquête démographique et de santé, enquête sur la consommation et le secteur informel, etc.).

L'expérience du Tchad en matière de collecte des données démographiques est récente. La première enquête démographique date de 1964. En 1993, un recensement général de la population et de l'habitat a été réalisé. Les données de cette opération ont été analysées et elles constituent la principale source d'informations récente en statistiques démographiques en attendant la réalisation du prochain dénombrement prévu en 2003.

A la suite du recensement de 1993, la DSEED a conduit deux enquêtes démographiques de grande envergure : l'Enquête démographique et de santé en 1996/1997 et l'Enquête migration et urbanisation au Tchad en 1998/1999 (EMUT). Les deux opérations ont été réalisées grâce à des financements extérieurs. La première enquête a été financée par la Banque mondiale, le FNUAP et l'UNICEF et la seconde par la Banque mondiale. La DSEED vient également de réaliser, avec le financement de l'UNICEF, l'enquête MICS sur la situation de la mère et l'enfant dont les résultats sont disponibles.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration de la SNRP, la DSEED a conduit une enquête sur les perceptions du bien-être et de la pauvreté avec un financement du PNUD.

La Division de la population du Ministère de la promotion économique et du développement est aussi un maillon important du dispositif de traitement des données socio-démographiques en particulier en matière d'analyse des données. Elle est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale de population. A cette fin, elle mène quelques enquêtes et élabore quelques indicateurs socio-démographiques.

S'agissant de l'état-civil, la situation actuelle est peu satisfaisante. Les fiches d'état-civil (volet 2) actuellement centralisées par la Direction des affaires politiques et de l'état-civil (Ministère de l'intérieur, de la sécurité et de la décentralisation) ne font pas l'objet d'exploitation systématique. Cependant, cette direction envisage de mettre en œuvre un programme de mise en place d'une base de données électorales incluant les données d'état-civil. D'une manière générale, la résolution de l'exploitation des données de l'état-civil passe par : (i) la sensibilisation des autorités et des populations sur l'importance de l'état-civil ; (ii) l'implantation des centres d'état-civil de manière à les rapprocher le plus possible des usagers ainsi que la prise en charge par l'autorité compétente du fonctionnement de ces centres ; (iii) l'acheminement des fiches d'état-civil (volet 2) vers les centres d'exploitation et leur traitement effectif.

4.4.2. Statistiques scolaires

Les statistiques scolaires (enseignements primaire, secondaire et supérieur) sont traitées par la Direction de l'analyse et de la prospective du Ministère de l'éducation nationale (service des statistiques scolaires). Deux autres services de cette direction (service de la carte scolaire de la gestion du patrimoine et de l'information, et service national des examens et des concours) contribuent aussi à l'élaboration des statistiques.

Outre ses fonctions classiques de collecte des données en matière d'éducation, le service des statistiques scolaires est chargé de mener des projections en vue de simuler les besoins futurs du Ministère de l'éducation nationale.

Cependant, ce service éprouve des difficultés classiques dans l'exercice quotidien de ses activités : manque de ressources humaines, matérielles et financières.

a) Au niveau de la couverture

Le champ de collecte n'est pas suffisamment maîtrisé. Les questionnaires envoyés sur le terrain pour la collecte des données ne sont pas tous retournés au niveau central et cela pour plusieurs raisons : le nombre d'établissements n'est pas connu (cas de fermeture d'établissement non signalés), le chef d'établissement ne fait pas retourner le questionnaire parce qu'il ne sait pas le remplir, l'envoi du questionnaire ou son retour ne sont pas assurés par les différents intermédiaires de transport. Ainsi, d'une année à une autre le champ d'enquête peut varier et influencer la fiabilité des données.

b) Au niveau du personnel

Le personnel chargé de la collecte et du traitement des données est en nombre insuffisant et peu qualifié.

Environ 100 cadres et agents sont chargés de la collecte des données sur le terrain auprès des écoles primaires et établissements d'enseignement secondaire. En général, ce sont des maîtres qui n'ont pas eu une formation particulière pour collecter des données. Cependant, dans le cadre d'un projet du PNUD, plusieurs d'entre eux ont reçu deux à trois cours de formation en matière de contrôle de données, de méthodes d'enquête et d'élaboration des tableaux de synthèse au niveau d'une circonscription scolaire.

Au niveau central, le service est composé de trois cadres : un cadre, planificateur de l'éducation en attente d'intégration dans la Fonction publique, un ingénieur des travaux statistiques et un instituteur. Ce personnel n'est pas suffisamment qualifié. La présence permanente d'un informaticien est nécessaire pour la maintenance et l'exploitation de la base de données construite par un volontaire des Nations unies qui a quitté le Tchad en fin 2000.

c) Au niveau du matériel

Le matériel mis à la disposition du service est limité et obsolète. Pour la réalisation des activités de terrain, le service dispose d'un seul véhicule depuis 1995. Pour le traitement des données, le service dispose de cinq micro-ordinateurs dont un acquis en 1994, deux en 1996 et deux en 1999 ; les ordinateurs acquis en 1994 et en 1996 sont de faible capacité et ne fournissent plus un bon rendement. Quatre imprimantes dont deux seulement en état de marche complètent l'équipement informatique. Le service ne dispose ni de téléphone ni de photocopieur en propre.

Le service publie régulièrement un annuaire comportant les principales données suivantes : taux de scolarisation par sexe, effectif par classe, taux de déperdition dans l'enseignement primaire, nombre d'écoles, financement de l'éducation. Un tableau de bord des statistiques scolaires est aussi publié chaque année.

4.4.3. Statistiques sanitaires

L'unité chargée du traitement des statistiques sanitaires a été constituée en 1987 avec l'assistance de *Haward Institute for International Development* sur financement de l'USAID. Devenue Division du système d'information sanitaire (DSIS) en 1991, cette administration a continué à bénéficier de l'appui de l'USAID jusqu'en 1995 ; de 1995 à 2000, elle a fonctionné grâce aux crédits de la Banque mondiale dans le cadre du Projet Population et lutte contre le sida (PPLS).

La DSIS assure régulièrement l'élaboration d'un certain nombre de produits :

- un annuaire statistique à partir des informations extraites d'une base de données collectées auprès des centres de santé ;
- une retro-information destinée aux formations sanitaires ;
- un inventaire (tous les deux ans) des ressources et des activités sanitaires du pays.

Elle assure également :

- la reproduction des outils de gestion pour la collecte des informations sanitaires ;
- la surveillance épidémiologique au niveau national ;
- la formation et le recyclage des agents en formation de la santé dans le cadre du système d'information sanitaire en épidémiologie, statistique et informatique, notamment à l'utilisation des logiciels SIS/tchad et HOP/tchad ;
- la supervision régulière des activités des services préfectoraux de santé dans le cadre du SIS.

Pour couvrir tout le pays, la Division dispose de deux véhicules et de trois motos. Le service central et quelques services préfectoraux disposent des équipements informatiques nécessaires. Un effectif de neuf personnes dont un ingénieur des travaux statistiques, trois autres cadres et deux agents techniques de la statistique assurent l'essentiel du traitement des données.

La DSIS souffre de quelques faiblesses : (i) insuffisance de l'analyse des données ; (ii) inadéquation entre l'offre et la demande des données statistiques ; (iii) insuffisance de la décentralisation du système, corollaire de l'insuffisance des effectifs du personnel qualifié.

La pérennisation des acquis, déjà très importants, est essentielle. Elle demandera la mise à la disposition de la DSIS des ressources permanentes pour développer ses activités sur tout le territoire national. En particulier, des solutions devront être trouvées pour atténuer les faiblesses mentionnées au paragraphe précédent.

4.4.4. Statistiques du travail

Le Tchad ne dispose pas encore de statistiques fiables dans le domaine du marché et de l'organisation du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Plusieurs administrations sont impliquées dans la collecte de ces statistiques mais sans une réelle organisation des activités. Il s'agit en particulier de la Direction du travail de l'emploi et de la sécurité sociale, de la Direction du contrôle des effectifs, de la statistique et des archives du Ministère de la fonction publique, du travail, de la promotion de l'emploi et de la modernisation et de la Cellule statistique de la Caisse nationale de la prévoyance sociale (CNPS). A l'occasion des recensement et enquêtes démographiques, la DSEED élabore aussi des statistiques sur l'emploi. Par

ailleurs, le service de la solde du Ministère des finances publie mensuellement les effectifs des agents, par sexe catégorie et masse salariale, pris en charge par le budget de l'Etat. Cependant, ces données diffèrent de celles traitées par La Direction du contrôle des effectifs, de la statistique et des archives qui a la charge de la gestion des statistiques des agents de l'Etat. Dans le cadre de ses activités, la CNPS dispose d'une mine considérable de données brutes qu'elle s'efforce d'exploiter. Comme la plupart des services, la cellule statistique de la CNPS est confrontée à des difficultés qui sont entre autres l'insuffisance du personnel qualifié et le manque d'outils informatiques.

Le domaine des statistiques du travail est pratiquement inexploré malgré l'importance des données statistiques pour la gestion des questions sociales. Quelques études ont été réalisées dans ce domaine, mais elles restent parcellaires et incomplètes et ne remplacent pas la mise en place d'un système permanent de collecte régulière des données issues des activités quotidiennes des administrations chargées des questions de travail et d'emploi.

4.5. Principaux problèmes du système statistique national

L'analyse du système de production de l'information statistique au Tchad laisse apparaître un certain nombre de problèmes qui peuvent être résumés en quatre catégories : la faiblesse de la coordination ; la faible qualité des données et l'insuffisance de l'analyse qui en est faite ; l'insuffisance de la diffusion des données produites ; la rareté des ressources nationales.

4.5.1. Coordination statistique

L'élaboration des données statistiques fiables fait généralement intervenir plusieurs compétences qu'une seule administration est loin de mobiliser dans un pays en développement. De même au regard de la diversité des utilisateurs, la production statistique devrait l'objet d'une rigoureuse concertation non seulement pour impliquer l'ensemble des partenaires mais pour en optimiser et rentabiliser le coût de production. En effet, plus l'information est utilisée plus l'investissement réalisé est utile.

Ainsi, à l'intérieur de la même administration comme dans l'ensemble du système statistique national, l'effort de coordination ne peut que bénéficier pour la production d'une information statistique fiable et répondant au besoin des utilisateurs.

La DSEED, organe central du système statistique tchadien ne joue pas pleinement son rôle de coordination. Cette défaillance est observée au niveau interne même de la DSEED, au niveau sectoriel et au niveau de l'ensemble des producteurs du système.

Au sein de la DSEED, les réunions de coordination périodiques ne sont pas institutionnalisées pour examiner régulièrement l'exécution des activités inscrites au programme annuel de travail. Il faut dire que la situation actuelle de la DSEED, localisation décentralisée et insuffisance des ressources humaines, rend la coordination interne extrêmement laborieuse à réaliser. Cependant, il sera très difficile de s'en passer plus longtemps si l'on veut réaliser de bons résultats.

Plusieurs administrations interviennent dans la collecte et le traitement de l'information statistique sans qu'il y ait une véritable coordination des activités. On peut noter cependant qu'à l'occasion de la mise en œuvre de certains projets, des comités sont mis en place pour suivre l'exécution du projet. C'était le cas par exemple du recensement de la population de 1993 dont l'exécution était suivie par un Comité national de la population. Il existe aussi plusieurs comités de validation des travaux sectoriels. Parfois, des ateliers ou séminaires de validation des travaux sont organisés. Mais ces comités ne fonctionnent pas toujours de manière satisfaisante. En effet, la qualité d'une donnée est le résultat d'une chaîne d'activités bien coordonnées ; en particulier dès la conception du projet, les différents intervenants devraient se prononcer sur la méthodologie du travail à suivre, évaluer régulièrement l'exécution avant de se prononcer sur les résultats.

L'amélioration dans l'élaboration des comptes nationaux devra multiplier les occasions pour une bonne coordination et collaboration entre les producteurs à travers des réunions ou au moyen des recoupements nécessaires pour la validité des données.

La promulgation de la loi réglementant les activités statistiques et sa mise en application devraient faire améliorer la situation actuelle. En effet, avec la mise en place du Comité des programmes statistiques et éventuellement des sous-comités spécialisés, il sera possible d'organiser la coordination dans chaque domaine statistique et de faire en sorte que toutes les compétences soient prises en compte. Cette loi permet aussi de créer un cadre de concertation entre producteurs et utilisateurs. Ce cadre devra être mis en place et tenir régulièrement des réunions.

Par ailleurs, en dehors de leur participation à des réunions, l'implication des partenaires nationaux n'est pas explicite dans le fonctionnement de l'appareil statistique tchadien. L'espace créé par la nouvelle législation devrait être aménagé pour développer un nouveau partenariat en matière de production statistique. Il s'agira d'identifier des partenaires nationaux que l'on peut mettre à contribution pour améliorer l'audience statistique. Leur rôle devrait consister à mieux définir la demande statistique pour une production plus organisée, à faire intervenir le maximum de compétences dans la production statistique et notamment l'analyse des données et à mobiliser les financements pour contribuer au renforcement des ressources du système statistique national. Les sociétés de développement (Coton Tchad, Office national du développement rural, le Bureau national de fret, etc.), les institutions financières nationales (BEAC, etc.), les chambres consulaires, les organisations syndicales et patronales, les chercheurs et universitaires, et les membres de la société civile devraient fortement être impliqués dans la définition des programmes de travail et leur mise en œuvre à travers des réunions régulières des

responsables du système et les points focaux placés au sein de ces structures. Si de tels points n'existent pas, il conviendrait de créer de manière à disposer des interlocuteurs compétents dans chacun des domaines du système.

4.5.2. Evaluation et analyse des données statistiques

La qualité de l'information statistique est jugée par la régularité et la rapidité avec lesquelles elle est produite, son accès et la transparence qui permet à l'utilisateur de connaître de quelle manière elle a été produite. Les différents rapports rédigés sur le système statistique tchadien ont notamment fait ressortir l'irrégularité de la production et de la diffusion des données produites. La plupart de ces statistiques ne sont pas accompagnées de métadonnées expliquant les conditions de leur élaboration.

Ce n'est que sur la base des méthodologies écrites que l'on peut entreprendre l'analyse de la validité d'une information. Avant d'entreprendre un recensement, une enquête ou le traitement des données issues des dossiers administratifs, le service producteur devrait, d'une manière claire, décrire les procédures utilisées et les contrôles mis en place, ce qui lui permet de faire son propre jugement sur le produit élaboré et d'aider par la suite l'utilisateur à comprendre la portée de cette information. L'adhésion prochaine du Tchad au Système général de diffusion des données (SGDD) pourra donner une solution à ce problème.

Les données diffusées par le système statistique ne sont pas suffisamment revalorisées. En dehors des rapports classiques de présentation des résultats, certaines enquêtes ne font pas l'objet d'analyse approfondie. Il faut cependant relever le travail entrepris par la Division de la population du Ministère de la promotion économique et du développement et l'Association des démographes tchadiens dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de population. En plus de quelques monographies départementales et quelques études que ces structures produisent, elles contribuent à initier une recherche approfondie sur la démographie tchadienne sur la base des données du dernier recensement de la population.

Encadré 4.3 : Système général de diffusion des données

Le SGDD

Le Système général de diffusion des données a été créé en décembre 1997 par le conseil d'administration du FMI en vue de mettre en place des normes et des codes de bonnes pratiques dans un certain nombre de domaines économiques et financiers en vue d'assurer notamment la diffusion des données, la transparence de la politique budgétaire, monétaire et financière, la réglementation et le contrôle des banques, la réglementation des valeurs mobilières et des assurances, la comptabilité, l'audit des faillites, etc. Le SGDD s'adresse aux pays en développement alors que la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD), plus contraignante, est imposée aux pays développés.

L'adhésion au SGDD est volontaire. L'objectif est d'aider les pays qui y adhèrent à développer leurs systèmes statistiques respectifs de manière cohérente et durable en ayant à l'esprit la satisfaction des besoins des décideurs et des utilisateurs en matière d'analyse macroéconomique.

Le principe de base du système consiste à élaborer et de mettre à la disposition des utilisateurs, toutes les informations (métadonnées) permettant d'apprécier la qualité des données publiées.

Pour améliorer les systèmes statistiques, le SGDD définit des objectifs de production et de diffusion des données, objectifs qui se rapportent à quatre « dimensions » : données (définition des produits statistiques diffusés), qualité (informations dont les utilisateurs disposent pour évaluer les données, y compris les projets d'amélioration), intégrité (procédures permettant de donner la crédibilité aux données), accès au public (critères de diffusion pour un accès libre, rapide et équitable).

Le SGDD couvre cinq secteurs de données : secteur réel (comptabilité nationale, productions des biens et services), finances publiques (opérations de l'administration centrale), secteur financier (situation monétaire), secteur extérieur (balance des paiements) et statistiques socio-démographiques.

4.5.3. Stockage, publications et diffusion

La plupart des services statistiques n'ont pas de dispositif de stockage systématique des informations produites. Il n'existe pas de politique ou de stratégie de conservation des données statistiques. Ce domaine manque également de financement. La publication des travaux statistiques repose presque entièrement sur les appuis extérieurs.

La publication des statistiques des prix à la consommation est la plus régulière. Au cours de l'année 2000, la DSEED a publié 24 bulletins de l'indice des prix à la consommation à N'Djamena. La diffusion des comptes nationaux, principale publication faisant la synthèse de l'évolution l'économie nationale n'est pas publique ; elle est restreinte : les principaux résultats peuvent être obtenus sur demande. Le dernier annuaire des statistiques d'importations (1996) a été publié en avril 1999. Parmi les publications plus ou moins régulières, on peut aussi citer les annuaires des statistiques de santé et d'éducation.

4.5.4. Ressources et financement du système statistique national

Le niveau de ressources dédiées par les autorités à la collecte et au traitement de l'information statistique est mal connu et très faible à en juger par la production actuelle des données.

Le personnel est insuffisant. Moins de 100 personnes, toutes catégories comprises, concourent au fonctionnement de plus d'une trentaine d'administrations appelées à produire des données statistiques. Près de 40% des agents permanents de cet effectif sont en poste à la DSEED. L'effectif du personnel statisticien d'encadrement (ingénieurs statisticiens et démographes, économistes formés en statistiques, informaticiens, etc.) est insuffisant au regard des besoins exprimés.

Beaucoup de services chargés des statistiques n'ont pas de statisticiens de niveau de formation requis pour concevoir ou entreprendre un travail statistique de bonne qualité.

L'outil informatique n'est pas connu dans tous les services. Si les services bénéficiant ou ayant bénéficié de projets financés par l'extérieur disposent généralement des équipements informatiques et connexes, ceux-ci sont parfois obsolètes. L'utilisation de cet outil devrait donc être généralisée.

Le financement des activités statistiques par le budget national reste très faible. Pour une plus grande pérennité de ces activités, les autorités devraient prendre les mesures qui s'imposent pour assurer régulièrement le financement des services statistiques. La redevance statistique a été conçue à cette fin mais elle n'est pas encore mise en application. En appui et pour pallier cette insuffisance, les bailleurs de fonds apportent leur assistance au gouvernement (cf. chapitre 3 ci-dessus). Cette assistance est importante et permet à travers des projets d'améliorer la production statistique. Cependant, son caractère ponctuel est mal perçu par les autorités qui ne mettent pas souvent en place des dispositions nécessaires pour pérenniser les acquis. Le danger qui guette souvent certains domaines statistiques c'est de voir périlcliter la production statistique dès la fin des financements extérieurs. Le cas des statistiques agricoles est le plus patent. La fin du projet DIAPER a mis le domaine des statistiques agricoles dans de graves difficultés.

5. Demande statistique au Tchad

L'utilisation des statistiques bénéficie actuellement d'un environnement favorable. Longtemps peu consultées, les statistiques sont reconnues comme élément central de décision. Récemment, au ministère chargé de l'Intérieur, l'intérêt des statistiques démographiques s'est manifesté dans l'optique de consolider les listes électorales. De même, l'élaboration de la SNRP et d'autres stratégies de développement donnent lieu à des demandes fortes de données statistiques.

5.1. Utilisations actuelles des données statistiques

Une étude récente, menée auprès d'une trentaine d'utilisateurs institutionnels et quelques membres de la société civile, fait ressortir l'importance que revêt de plus en plus l'utilisation des statistiques bien que les institutions enquêtées n'aient pas été plus précises sur le type de statistiques utilisées. La demande d'informations statistiques touche l'ensemble des domaines : statistiques socio-démographiques (42,4%), statistiques économiques et de services (32,9%), statistiques relatives au développement rural (15,3%), etc.

Bien que les utilisateurs ne soient pas très précis sur leur demande en données statistique, ils estiment que celle-ci correspond à leurs besoins à hauteur de 54%. Cependant, ils relèvent que la production est irrégulière (68%) et que le champ couvert par ces données est partiel (73%).

Malgré une certaine prise de conscience des autorités et de l'opinion publique sur l'importance de l'utilisation des statistiques pour la prise de décision, la culture statistique n'est pas réellement installée parmi les utilisateurs, exception faite des partenaires au développement. En effet, au niveau intérieur, de fortes pressions ne sont exercées ni par les autorités gouvernementales, ni par les universitaires et la société civile pour une production statistique plus riche et fiable. Seuls les bailleurs de fonds exercent de telles pressions et appuient pour la circonstance les services compétents.

Il faut également reconnaître que l'organisation de la diffusion ne facilite pas l'accès à l'information disponible. Bien qu'elle soit incomplète, la production existante n'est pas centralisée. Il est pratiquement impossible, sans un travail de recherche de longue haleine, de disposer de l'intégralité de la production statistique tchadienne des quarante dernières années. L'absence d'un système efficace de stockage des données pose même le problème d'accès à l'information.

5.2. Besoins actuels et futurs

Les besoins actuels et futurs en données statistiques restent et resteront pendant longtemps marqués à l'intérieur par une demande de plus en plus sensible des autorités et de la société civile, et une pression forte des partenaires au développement.

En effet, l'adoption prochaine du Document de SNRP ouvre un nouvel horizon pour la production des statistiques officielles non seulement pour faciliter le suivi de la mise en œuvre de la SNRP mais également pour améliorer la qualité des données actuellement élaborées. Certains programmes devront être actualisés ; il s'agit en particulier : du système d'informations scolaires, du système d'informations sanitaires, du système d'alerte en matière de sécurité alimentaire, des statistiques douanières, de l'état-civil, du SAAD, de l'indice des prix à la consommation, du TOFE, des comptes nationaux, etc. L'amélioration de tous ces systèmes et projets permettra de bâtir un ensemble ordonné et cohérent d'informations pour une meilleure évaluation permanente de la situation socio-économique du pays.

Par ailleurs, l'appartenance du Tchad à plusieurs institutions sous-régionales à caractère économique impose à ce pays le respect d'un certain nombre d'obligations en matière de disponibilité des données statistiques à jour et comparables. La satisfaction de ces obligations créera des besoins nouveaux.

6. Propositions pour le développement de la statistique au Tchad au cours de la période 2002-2007

Le but général poursuivi par un plan ou un programme de développement de la statistique pour le Tchad pour les prochaines années, devrait, au vu de la situation actuelle, viser la construction d'un système intégré et exhaustif de collecte et de traitement de l'information statistique. En particulier, un tel programme devrait avoir pour objectifs principaux :

- collecter, traiter, analyser et mettre à la disposition des autorités publiques, de la société civile et des bailleurs de fonds des données statistiques fiables, à jour et compatibles avec les besoins exprimés ;
- construire une infrastructure statistique durable et soutenable sur la base des ressources nationales disponibles actuellement ou facilement mobilisables à l'avenir.

En effet, la viabilité du système statistique tchadien repose sur la capacité des pouvoirs publics à prendre en charge le fonctionnement d'un tel système, en particulier la production des statistiques dites "courantes". Il reste évident que le système a besoin de l'appui de l'assistance extérieure nécessaire pour conduire des programmes et projets plus lourds ou pour renforcer le système en ressources humaines compétentes et en nombre suffisant.

Pour cohérente qu'elle puisse être, la construction d'une stratégie de développement de la statistique devrait reposer sur un certain nombre de principes ou d'initiatives en cours dans ce domaine : les Principes fondamentaux de la statistique officielle²⁰, le SGDD, le PROSMIC, le PSB/CEMAC²¹, la surveillance multilatérale au sein de la CEMAC, etc.

Le Tchad est en train d'entrer dans une nouvelle ère économique marquée par la lutte pour la réduction de la pauvreté d'une part, et d'autre part par l'avènement du pétrole. Par ailleurs, l'appartenance du Tchad à la CEMAC va générer de nouveaux besoins pour la surveillance multilatérale. Le besoin d'une information efficace et à jour se fera de plus en plus sentir pour une gestion saine de l'économie dans le cadre de l'intégration sous-régionale. Au-delà des besoins statistiques d'ordre macro-économique en général, le système statistique national devra produire régulièrement des données pour suivre et mesurer les impacts des programmes de développement socio-économique mis en œuvre.

Pour réduire le déficit statistique au Tchad, les actions, déjà entreprises par le gouvernement et les bailleurs de fonds, devront d'abord être menées à leur terme. Il s'agit de les exécuter dans les délais et conformément aux prescriptions initiales. Ainsi, les propositions d'actions peuvent se résumer en cinq points : (i) achever la mise en application des textes devant accompagner la loi statistique, notamment la mise en place urgente de l'INSEED ; (ii) procéder à l'affectation effective de la redevance statistique au fonctionnement du système statistique national ; (iii) conduire à son terme et dans les délais, l'élaboration du programme pluriannuel statistique ; (iv) mettre en œuvre le programme statistique biennal de la CEMAC, complété par un volet sur les statistiques des finances publiques et monétaires ; (v) d'une manière générale, mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport de la mission multisectorielle FMI/Banque mondiale de mai 2000. A ces actions, il faut ajouter la formation des statisticiens à tous les niveaux.

La réalisation de ces propositions a pour finalité de mener des activités concrètes touchant aux principaux domaines suivants : renforcement du cadre institutionnel, développement d'un système cohérent et durable de traitement des données statistiques, mise en place d'un système de stockage et de diffusion de l'information statistique, renforcement de l'analyse et de la promotion de l'utilisation des données.

²⁰ Résolution adoptée par la Commission de statistique des Nations unies lors de sa session spéciale d'avril 1994. Voir aussi Etat des réflexions sur les principes fondamentaux de la statistique officielle, AFRISTAT, Série Etudes n° 2, octobre 1999.

²¹ Programme statistique intérimaire sur deux ans, élaboré par AFRISTAT pour les Etats membres de la CEMAC et adopté en mars 2000.

Annexe 1 : Description du SSN tchadien

Ministère d'appartenance ou de tutelle	Administrations ou institutions	Principaux champs couverts
Ministère du plan et de la promotion économique	Direction de la statistique, des études économiques et démographiques	Coordination du système statistique national, synthèse économique et comptes nationaux, prix à la consommation, statistiques démographiques
	Division de la population	Politique de population, statistiques démographiques
	Observation pour l'éducation, la formation et l'emploi	
	Secrétariat permanent des ONG	
Ministère de l'action sociale	Bureau d'études et des statistiques	
Ministère de l'agriculture	Division des statistiques agricoles	
	Office national de développement rural	
	Système d'alerte précoce (SAP)	
	Système d'information sur le marché céréalier (SIM)	
	Office national de des céréales	
Ministère de l'éducation nationale	Direction de l'analyse et de la prospective	Statistiques scolaires
Ministère de l'élevage et des ressources animales	Division des statistiques	Statistiques de l'élevage
Ministère de l'environnement et de l'eau	Division de la formation, du suivi, des archives et des statistiques	
Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat	Direction de l'industrie	
Ministère des finances	Direction des douanes et des droits indirects	Statistiques douanières
	Direction des études et de la prévision	Prévision économique à court terme
	Direction des impôts et taxes	
	Direction du trésor	
	Direction du budget	
	BEAC	Statistiques monétaires et balance des paiements
Ministère de la fonction publique, du travail, de la promotion de l'emploi et de la modernisation	Caisse autonome d'amortissement	Statistiques de la dette
	Direction du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	
	Direction du contrôle des effectifs, de la statistique et des archives	
Ministère de la santé publique	Caisse nationale de la prévoyance sociale (CNPS)	
	Direction des études et de la planification	Statistiques sanitaires
Ministère du tourisme	Ministère du tourisme	
Travaux publics, des transports, de l'habitat et de l'urbanisme	Direction des études et de la planification	
	Bureau national de fret	
Ministère de la santé	Division de l'information socio-sanitaire	Statistiques sanitaires

Annexe 2 : Principales publications statistiques périodiques éditées par les administrations tchadiennes

Ministère / Organisme	Service	Intitulé des publications	Périodicité	Date de la dernière publication
Ministère de la Promotion Economique et du Développement	Direction de la statistique, des études économiques et démographiques	Annuaire statistique du Tchad,	Annuelle	ND
		Bulletin mensuel de statistique	Mensuelle	ND
		Indice des prix à la consommation	Bi-mensuelle	Juin 2001
		Comptes Economiques du Tchad	Annuelle	
	Observatoire de l'éducation Formation Emploi (OBSEFE)	Répertoire de formation, Rapport : Suivi des sortants, suivi d'Insertion professionnelle	Semestrielle Annuelle	1999 2000
Ministère de l'Action sociale et de la Famille	Service d'Action sociale	Rapport	Annuelle	
Ministère de l'agriculture	Système d'information sur les marchés	Annuaire statistique des prix des céréales et légumes	Annuelle	1999
	Division de la Statistique agricole	Annuaire statistique de l'agriculture	Annuelle	
		Suivi des marchés céréaliers Prévisions de récoltes vivrières	Mensuelle Annuelle	
Ministère de l'Elevage	Division des statistiques de l'élevage	Rapport annuel et semestriel de suivi de marché à bétail	Annuelle	2000
		Bulletin de suivi de marché à bétail	Semestrielle	2 ^e semestre 2000
Ministère de l'enseignement de base et du secondaire	Service de statistiques scolaires	Données statistiques sur l'éducation	Annuelle	1999
		Tableaux statistiques recensement scolaire	Annuelle	
		Annuaire statistique de l'éducation	Annuelle	1999
Ministère de l'Environnement et de l'Eau	Division des Statistiques et Archives (DSA)	Bulletin	Semestrielle	ND
		Annuaire	Annuelle	ND
Ministère des Finances	Direction de Dette	Tableau synoptique de la dette	Trimestrielle	2 ^{ème} trimestre 2001
	Service d'Informatique et de la Solde	Récapitulatif des paies	Mensuelle	
		Production sur demande :		
		- La répartition géographique des fonctionnaires	Apériodique	
		- Situation des Dépenses	Mensuelle	Juin 2001
Direction de Etudes et de la Prévision	Bulletin	Trimestrielle	Mars 2000	
	Rapport économique et financier	Annuelle	Décembre 1999	
Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Promotion de l'Emploi et de la Modernisation	CNPS	Annuaire statistique de sécurité sociale	Annuelle	1999
	Office national de la Promotion de l'Emploi (ONAPE)	Annuaire	Annuelle	
	Service des Relations professionnelles	Rapport	Annuelle	Décembre 2000
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Bureau des Statistiques	Rapport	Annuelle	Décembre 2000
		Bulletin	Mensuelle	Juin 2001
Ministère de la Justice	Service des Statistiques	Bulletin d'arrêt de la Cour d'appel	Mensuelle	Juin 2001
Ministère des Postes et Télécommunications	Section des Statistiques de la Poste (STPE)	Situation trimestrielle des Recettes,	Trimestrielle	Juin 2000
		Bulletin des Statistiques	Annuelle	Décembre 2000
Ministère de la santé publique	Division des statistiques et d'informations sanitaires	Annuaire statistique de santé du Tchad	Annuelle	1999

Ministère / Organisme	Service	Intitulé des publications	Périodicité	Date de la dernière publication
Ministère des Travaux publics, des Transports, de l'Habitat et de l'Urbanisme	Division des études et de la planification	Banque de données sur les transports tchadiens	Annuelle	
	Bureau national du fret	Annuaire statistique Bulletin trimestriel de statistique	Annuelle Trimestrielle	
Secrétariat Général du Gouvernement	Service du Journal Officiel	Journal Officiel de la République	Mensuelle	Décembre 2000
Direction nationale de la BEAC		Balance des paiements	Annuelle	
		Indicateurs économiques	Trimestrielle	
		Rapport mensuel	Mensuelle	
		Rapport annuel du Conseil national de crédit	Annuelle	

Bibliographie sommaire

1. Assessment of socioeconomic statistical database, and proposals for strengthening institutional capabilities for poverty monitoring and analysis – Rapport de la Banque mondiale (mars 1993)
2. Etat du système statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT - AFRISTAT, juillet 1998
3. Etude sur la périodicité des publications du système national de la statistique du Tchad, DSEED, mars 2000.
4. Rapport de la mission de statistiques multisectorielle, FMI/Banque mondiale, mai 2000
5. Aide-mémoire de la mission statistique circulaire CEMAC/BEAC/EUROSTAT/AFRISTAT dans les Etats de la CEMAC, mars 2001